



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

10

Novembre-Décembre 1978

**Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

SOMMAIRE

Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg . . .	1
La coopération dans l'industrie sidérurgique belgo-luxembourgeoise dans le cadre européen	2
La réunion de la Conférence tripartite « sidérurgie » à Luxembourg	3
Les dépôts pour matériel militaire de l'Armée des Etats-Unis	5
Le Colloque sur les Infrastructures Européennes de Transports à Luxembourg — Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement	6
Les Journées d'Etudes Bancaires à Luxembourg — Discours de Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances	9
Le Prix Eurafrique remis à Monsieur Léopold Sédar Senghor et à Monsieur Gaston Thorn à Paris — Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement	10
La remise du Prix « Die schärfste Klinge 1978 » de la ville de Solingen à Monsieur Gaston Thorn	12
Discours de Monsieur Gaston Thorn devant le European Luncheon Club à Londres	17
La réunion à Luxembourg des délégués des organisations signataires de l'Appel de Bruxelles	20
La politique agricole du Gouvernement	21
La viticulture luxembourgeoise	28
La Moselle luxembourgeoise canalisée	33
Le Commissariat au Contrôle des banques	35
Le parc automobile luxembourgeois	36
Les nouvelles structures du groupe ARBED	38
Le Luxembourg dans la presse étrangère	
Le journal « Die Welt » du 21 novembre	40
« The Asian Wall Street Journal » du 29 décembre	44
Nouvelles diverses	48
Mémorial	50
Chambre des Députés	55

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé au peuple luxembourgeois par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg le 24 décembre 1978 au début de l'émission « Hei Elei — Kuck Elei ». Ce message fut transmis également par Radio-Luxembourg le même jour au début de la « Owes-Zeitung ».

Le 31 décembre, Télé-Luxembourg a diffusé un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au début de l'émission « Hei Elei — Kuck Elei ». La veille, un message du Président du Gouvernement en langue française fut diffusé au cours du « Journal de Télé-Luxembourg ». Radio-Luxembourg a transmis également le 31 décembre, au début de la « Owes-Zeitung », un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Nous reproduisons ci-après le texte du message de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Léif Lëtzebuurger,

Wéi all Joer, freën ech mech, menge Mattbierger e puer Wiederer ze soen.

D'Joresbilanz vun eisem Land dréit zënter laangem d'Zeechen vu wiirtschaftlecher Onsécherheet. Bei äis, grad ewéi an eisen Nopeschlänner, war et nët méiglech, fir Probleemen ze léisen, op déi mir, wéi mer wëssen, fir e groussen Deel keen Afloss hun.

Mais ganz sécher hu grad déi Schwierigkeeten dozou gehollef, fir datt en Zesummeschaffen am Vertrauen opkoom, bei deem all Interessenten vertratt sin. Et as vun engem déiwe Gefill vu Solidaritéit gedroen, daat onbedéngt bestoe bleiwe muss.

Dat nächst Joer bréngt äis Nationalwahlen. Egal wéi d'Verdeelung vun de Sëtzer tëscht de Parteien ausfällt, egal wéi och d'Regierung no de Wahlen ausgesäit, eis Politik soll weider vrun allem am Déngscht vum Mënsch — dem gläichberechtigten Mënsch — stoen. An anere Wiederer : Wien an Nout a Misär as,

op deem sénger Säit muss fir d'alleréischt gestane gin. Fir deen sollen all Méiglechkeete vu Sécherheet, Aarbécht an Akommes ausgenutzt gin, déi sech am Land bidden.

Bei den Diskussiounen, déi an der Zäit iwer d'Groussjäregkeet matt 18 Joer gefouert goufen, war vill Rieds vum Vertrauen, dat e Land a séng jonk Leit setze soll. De Sport, de Besuch vu Betriber a munnech aner Geleënheeten — wéi vru kurzem meng Visite vun der neier Ecole technique um Kiirchbiereg — erlabe mir et, Kontakt matt jonke Leit aus ville Kreeser ze hun. Wann een dobäi hiren Eescht, hire Sënn fir Verantwortung, an dacks hiren Enthusiassem gesäit, dann as ee sécher, datt si dat Vertraue voll a ganz verdéngen. Mir mussen dofir suergen, datt eis Gesellschaft hinnen et méiglech mecht, fir sech ze entfaalen an all hir Eegenschaften zur Geltung ze bréngen.

Matt de Wahle fir eis Chamber stëmme mir 1979 an engems och fir déi éischte Kéier direkt fir d'Europa-Parlament. Ech schwätze mam selwechte Gefill wéi déi grouss Majoritéit vun de Lëtzebuurger, wann ech erwaarden, datt domatt d'europäesch Communautéiten e wichtege Schrack virugin. Loosse mer hoffen, datt doraus nei Impulser entstin, duerch déi eise Kontinent vu banne wéi no baussen méi aktiv, well méi eeneg, u séng Probleemen erugoe kann.

Um Enn vun dësem Joer, a grad haut, um Virowend vu Chrëschtdaag, feelt et nët u Wënsch, déi ech och am Numm vu ménger Fra a vun de Kanner fir Iech hun. Ganz besonnesch sief dobäi un déi geduecht, déi e perséinlecht Leed, eng Krankheet oder e Gebriechen ze droen hun, oder déi eleng am Liewe stin.

An enger Atmosphär, wou jiddereen fir den anere Verständnes weist, a wou mir all mattenee schaffen, soll dat neit Joer eisem Land, a jidferengem vun Iech, vill gutt a glécklech Deeg bréngen ! Dat wënsche mir vu ganzem Hierz.

La coopération dans l'industrie sidérurgique belgo-luxembourgeoise dans le cadre européen

Le 21 décembre a eu lieu à Luxembourg une réunion de travail commune des gouvernements belge et luxembourgeois en présence de la Commission des Communautés européennes, consacrée à la restructuration de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise. A cette réunion assistèrent pour le gouvernement luxembourgeois Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances; pour le gouvernement belge, Monsieur Willy Claes, Ministre de l'Economie nationale et pour la Commission des Communautés européennes, le Vicomte Davignon, membre de la Commission. A l'issue de la réunion une déclaration commune a été adoptée. Nous reproduisons ci-après le texte de cette déclaration commune.

Devant le caractère structurel et mondial de la crise de l'acier et compte tenu, d'une part, de l'importance du secteur sidérurgique dans les structures industrielles de leurs pays et dans l'équilibre économique des différentes régions, principalement sous l'angle de l'emploi et, d'autre part, de la dépendance de leurs sidérurgies à l'égard des marchés extérieurs, les Gouvernements belge et luxembourgeois ont décidé d'apporter leur appui, dans le cadre européen, aux efforts de modernisation de leurs industries sidérurgiques en vue d'assurer leur avenir et de garantir ainsi l'emploi des travailleurs du secteur et l'équilibre interne des bassins.

Les Gouvernements reconnaissent que l'avenir de leurs industries sidérurgiques respectives n'est garanti que par un accès direct aux marchés européen et mondial. Ils constatent que seule une politique européenne leur garantit un tel accès en assurant que la solidarité joue entre tous les producteurs de la Communauté et que les règles du traité sont respectées. Pour maintenir cet accès, la compétitivité des entreprises belges et luxembourgeoises doit être portée par un programme approprié de modernisation et de mise en œuvre de complémentarités visant à accroître les performances des ensembles industriels concernés. Par ailleurs, l'accès au marché international est considérablement facilité par une coopération entre entreprises belges et luxembourgeoises, par-delà les frontières nationales, ceci compte tenu aussi des liens étroits avec les partenaires et filiales dans d'autres pays de la Communauté.

Une telle coopération présente en outre l'intérêt, par l'effet des complémentarités techniques et commerciales, de réduire à la fois les pertes d'emplois et les coûts financiers entraînés par la restructuration.

Les deux gouvernements se sont informés mutuellement, en présence de la Commission des Communautés européennes, des mesures récentes qu'ils ont prises en vue de la restructuration de leurs secteurs sidérurgiques respectifs. Il est fait référence en par-

ticulier à la décision du gouvernement belge en date du 23 novembre 1978, visant l'adoption d'un plan de restructuration industrielle et financière de la sidérurgie et la reconversion industrielle. De même, il est fait référence à l'accord de la conférence tripartite « Sidérurgie » du 3 août 1978 et à la déclaration du gouvernement luxembourgeois à l'issue de la réunion de la même conférence du 11 décembre 1978.

Les deux gouvernements et la Commission ont constaté que ces mesures s'intègrent dans le processus de restructuration de la sidérurgie européenne conformément aux indications des objectifs généraux « Acier » de la CECA.

Les gouvernements ont pris note avec un intérêt particulier de la constitution d'un groupement de coopération entre les entreprises sidérurgiques belges et luxembourgeoises autour du groupe ARBED, en ce compris la S. A. SIDMAR et du groupe Triangle de Charleroi, en ce compris Marchienne. Ils soulignent combien la consultation des partenaires sociaux, dans le cadre de la Conférence nationale sur la sidérurgie belge comme dans celui de la Tripartite luxembourgeoise ont permis de garantir, en accord avec chacun des gouvernements respectifs, que la restructuration industrielle ainsi projetée sera réalisée conformément aux intérêts légitimes des bassins, dans un encadrement de mesures d'ordre social et de reconversion industrielle.

Les gouvernements, en accord avec la Commission, soulignent que la mise en œuvre de la coopération sidérurgique, dans le cadre européen, doit viser les objectifs suivants :

- sauvegarde de l'équilibre entre les bassins sidérurgiques intéressés par des programmes transnationaux, tant sous l'aspect de l'égalité dans les sacrifices que des chances de développement;
- respect du principe de la concomitance dans la mise en œuvre des différents volets de la coopération entre entreprises;
- compatibilité et cohérence des programmes d'investissement sur les plans communautaire et national.

A cette fin, les deux gouvernements s'assurent réciproquement du respect de ces principes par leurs sidérurgies nationales respectives. Ils se rencontreront régulièrement en présence de la Commission pour faire le point de l'évolution de la coopération sidérurgique. Chaque fois que cela s'avérera nécessaire, participeront à ces rencontres les représentants des sidérurgies et/ou les représentants des organisations des travailleurs.

En ce qui concerne les programmes transnationaux de restructuration sidérurgique évoqués ci-dessus, les gouvernements ont pris acte de ce que l'accord ARBED-TRIANGLE contribue à la réalisation des objectifs recherchés et de ce fait ils veilleront, dans les limites de leurs compétences territoriales respec-

tives, au respect de l'échange entre produits longs et plats au sein des bassins concernés de l'UEBL, conformément aux principes d'équilibre et de concomitance énoncés ci-avant.

Par ailleurs, les gouvernements ont pris acte du fait que le groupement ARBED-CHARLEROI et la S.A. PHENIX-WORKS, acceptant de maintenir leur position relative en termes de capacités de production des tôles galvanisées, ont marqué leur volonté commune de créer en association jointe une société de production de tôles revêtues aluminium-zinc, appelée à contribuer à la diversification du site de Dudelange.

La réunion de la Conférence tripartite « sidérurgie » à Luxembourg

A l'issue de la réunion de la Conférence tripartite « sidérurgie » du 11 décembre, le gouvernement a publié la déclaration suivante :

Considérant

- que la sidérurgie est engagée dans un processus de restructuration profonde sur le plan international et européen
- que cette restructuration est basée sur la constatation du fait que la crise affectant ce secteur a dépassé le stade conjoncturel pour prendre une allure structurelle
- qu'en présence de ce phénomène, la Commission des CE a pris l'initiative de mesures visant à adapter l'outil sidérurgique européen aux conditions nouvelles pour lui rendre sa compétitivité tant dans l'intérêt du maintien de l'apport de ce secteur à la croissance économique que de la sauvegarde des possibilités d'emploi dans ce dernier
- que cette action se place à la fois sur le plan technique et financier et sur le plan social et comporte des incidences variables à ces égards dans différents Etats membres
- que dans ces derniers il a d'ailleurs également été mis en œuvre des programmes de restructuration tantôt à l'initiative des pouvoirs publics, tantôt à l'initiative des entreprises, tantôt par une concertation entre tous les intéressés
- que le Luxembourg, en raison du poids du secteur en cause sur le plan national, se doit de recourir à son tour à des mesures de restructuration, les causes de celles-ci étant les mêmes chez lui et les effets des mesures prises ou à prendre au niveau de la Communauté et des Etats membres ne manquent pas d'avoir leurs conséquences à son égard.

Considérant que sous ce rapport il y a lieu de rappeler la restructuration financière opérée par rapport à la MMR-A et la mise en œuvre de synergies sous la supervision de l'ARBED, le tout à la suite des

Les orientations et dispositions énoncées ci-avant seront mises en œuvre de façon progressive et concomitante au courant de la période qui s'étend du 1^{er} janvier 1979 au 31 décembre 1983.

Eu égard aux effets qu'ils consentent en vue d'assurer la restructuration de leurs sidérurgies dans la mesure préconisée par la CECA, les deux gouvernements demandent à la Commission un effort exceptionnel en termes de bonification d'intérêts et de modalités d'emprunt, compte tenu du poids des sidérurgies dans les économies de l'UEBL.

accords belgo-luxembourgeois des 3 septembre et 23 décembre 1977;

Considérant que l'accord du 3 août 1978, arrêté par la Conférence tripartite « Sidérurgie », précise, entre autres, la restructuration technique-économique de la MMR-A et le calendrier de sa réalisation;

Considérant pour le surplus qu'il y a lieu de prendre acte de l'intégration qui a été réalisée entre les usines de l'ARBED, de Röchling-Burbach et de Neunkirchen, de même que de l'encadrement dans lequel l'opération s'est faite;

Considérant qu'il échet également de prendre acte du fait qu'un accord-cadre entre les groupes ARBED et TRIANGLE a été paraphé par les parties intéressées le 5 décembre 1978;

Considérant que le Gouvernement belge, de concert avec la Commission des CE, vient d'arrêter un plan sidérurgique qui comporte certaines répercussions sur les usines de l'ARBED;

Considérant qu'il est dès lors indispensable de définir les grandes lignes d'un programme luxembourgeois et de préciser une série d'actions, eu égard aux différents éléments rappelés ci-avant;

A cet effet, le Gouvernement fait la déclaration suivante :

Prémisse

Le Gouvernement part de la prémisse que le principe de l'équilibre entre les bassins intéressés par des programmes transnationaux sera sauvegardé, tant sous l'aspect de l'égalité dans les sacrifices et les chances de développement que du point de vue de la performance des phases liquides et de la transformation de l'acier.

Il considère d'autre part que la mise en œuvre des synergies ne pourra se faire que dans le respect du principe de la concomitance dans le temps.

A. Volet technique-économique

Il est pris acte des programmes d'investissement tant de l'ARBED que de la MMR-A, qui seront réa-

lisés dans le but de restructuration et de modernisation de l'outil.

Plan d'investissement ARBED 1979—83

(chiffres en millions de francs 1978)

1. Investissements nouveaux

	Coût en mio de Flux
AEB :	
Transformation du train II, spécialisation pour le laminage de 25 000 t/mois de palplanches	1 500
Nouveau train moyen	6 700
Machines de coulée continue AEB — machines à blooms pour le train moyen	1 400
Total AEB :	9 600
ADI :	
Extension du train Grey à 75 000 t/mois, parc de stockage et amélioration évacuation	850
Extension de l'aciérie de Differdange à 7000 t/jour, alimentation mitrailles, poids de la charge 180 t	200
Total ADI :	1 050
AES :	
Extension de l'aciérie de Schiffange à 5300 t/jour, alimentation mitrailles, poids de la charge 90 t	400
Machines de coulée continue AES — 2 machines à blooms 220 Ø pour le train à billettes	1 800
Modernisation des laminoirs d'AES, comprenant la modernisation du train à fil avec extension à 50 000 t/mois, l'adaptation du train 330 pour une prise de fer de 125 Ø et la transformation du train à billettes pour le laminage de billettes 125 Ø	1 750
Total AES :	3 950
ADU :	
Extension de la capacité du laminoir à froid et perfectionnement des installations de finition de tôles à Dudelange	4 000
Total ADU :	4 000
DIVERS :	
Transport de la fonte, poches ouvertes à Belval, poches torpilles 300 t pour transports AEB-ADI et AEB-AES	600
Total divers :	600
Total des investissements nouveaux	19 200

2. Investissements courants :

Flux 500 mio par an 2 500

3. Report d'engagements antérieurs 1 500

Total : 23 200

Echéancier prévisible des dépenses d'investissement

1979 : Flux 4 700 millions
1980 : Flux 4 700 millions

1981 : Flux 4 700 millions
1982 : Flux 4 800 millions
1983 : Flux 4 300 millions

1979—83 : Flux 23 200 millions

La réalisation du plan de restructuration de la MMR-A nécessite l'exécution des investissements ci-après :

— Transformation au gaz naturel des installations utilisant le gaz HFx (Pits 9 et 10 — Four du Train C — installations diverses à l'aciérie et aux ateliers centraux)	7 500 000
— Aménagements pour la réception de la fonte par poches-torpilles de 130 t (modification du bec du mélangeur, renforcement d'un pont, déplacement d'une voie sur 280 m)	7 000 000
— Travaux préparatoires pour l'alimentation des fours Pits en lingots chauds (aménagement et déplacement d'un pont-roulant, voie d'entrée pour les wagons thermos, transfert à lingots)	10 500 000
— Mise en place d'un four à longerons	450 000 000
— Différents aménagements complémentaires	25 000 000
Total Flux :	500 000 000

Le chiffre de Flux 500 millions ne comprend pas diverses modifications à apporter aux trains de laminage de Rodange, actuellement à l'étude, ni les investissements courants afin de consolider l'entreprise dans son rôle de relamineur.

B. Volet social

Après la réalisation des plans d'investissement, les effectifs de la sidérurgie luxembourgeoise comporteront, selon la Conférence tripartite « Sidérurgie », encore 16 500 travailleurs.

L'adaptation de l'effectif se fera dans le cadre de l'accord spécial, conclu entre partenaires sociaux le 1. 6. 1977, pour surmonter la crise de l'emploi dans la sidérurgie et les minières. D'autre part, elle s'opère par le biais, notamment, des mécanismes suivants :

1. Une division anticrise commune aux deux sociétés sidérurgiques est mise en place dans le but d'une remise au travail des personnes concernées, sans discrimination quant à leur appartenance à l'une ou l'autre société, quant à leur nationalité et leur résidence, étant entendu que la comptabilisation du coût de la DAC reste séparée par société.

2. Le personnel de la DAC commune sera affecté, en cas de besoin, entre autres, à des travaux extraordinaires d'intérêt général dont notamment l'aménagement de zones industrielles et la réalisation de travaux d'infrastructure.

Les partenaires sociaux se concerteront au sujet de l'affectation du personnel de la DAC aux divers travaux, ainsi qu'au sujet de la répartition du coût résiduel au prorata du personnel inscrit dans les deux sociétés, sans préjudice du principe de la comptabilisation distincte; la différence éventuelle entre la

charge résiduelle effective de chaque société et le résultat de l'application de la clef de répartition sera comptabilisée comme prêt subordonné de l'ARBED au profit de la MMR-A.

3. Des mesures favorisant la mobilité de la main-d'œuvre notamment sous forme d'aides à la formation, à la réadaptation et à la rééducation professionnelle de la main-d'œuvre de la sidérurgie luxembourgeoise seront introduites.

Le Gouvernement contribuera à couvrir les frais de formation et les indemnités allouées au personnel en formation.

Un projet de loi instaurant et réglementant une indemnité dégressive de réadaptation compensant transitoirement et partiellement des pertes de salaires résultant d'un changement d'emploi sera déposé.

4. Les dispositions légales et réglementaires relatives à la préretraite sont prorogées, à une cadence mensuelle — à partir du 1^{er} novembre 1978 — aux salariés de la sidérurgie qui, avant le 1^{er} janvier 1983, viendront à remplir les conditions requises pour pouvoir prétendre à l'octroi soit d'une pension de vieillesse soit d'une pension de vieillesse anticipée.

5. En cas de nécessité, on recourra au chômage partiel sur la base d'une formule de solidarité de l'ensemble du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise.

6. La création d'activités économiques de substitution dans les régions touchées sera stimulée de façon prioritaire en vue de reclasser une partie du personnel affecté.

C. Voies et moyens

La réalisation de ce programme comporte des efforts à la fois des entreprises, des travailleurs et des

pouvoirs publics. Les sacrifices conjugués des trois parties concernées ont permis, jusqu'ici, de parer aux effets immédiats de la crise, tout en évitant le chômage et en amorçant le programme d'investissement indispensable. Le Gouvernement notamment a fait fruit des dispositifs traditionnels à sa disposition et adopté une série de mesures nouvelles visant à combattre la crise, dont notamment

- la mise en œuvre de travaux extraordinaires d'intérêt général;
- l'indemnisation du chômage partiel de source conjoncturelle et structurelle;
- la création du fonds de chômage;
- l'adaptation de la loi du 24 décembre 1977 tendant à promouvoir la croissance économique et à maintenir le plein emploi;
- les mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Cependant, cet effort national risque de ne pas être à la mesure de la dimension du problème, illustré par l'envergure des programmes d'action mis en œuvre dans d'autres pays de la Communauté.

Ces programmes comportent des interventions d'une ampleur inaccessible au Luxembourg, compte tenu du poids relatif de la sidérurgie, si bien qu'elles risquent d'entraîner des distorsions au détriment du Luxembourg.

Aussi, tout en recherchant, avec les partenaires sociaux, notamment dans le cadre de la Conférence tripartite « Sidérurgie », des formules nouvelles dans le cadre de sa politique sidérurgique nationale, le Gouvernement insiste-t-il sur la nécessité de voir prendre en considération la situation spécifique du Luxembourg au niveau des organes de la CEE.

Les dépôts pour matériel militaire de l'Armée des Etats-Unis

Le 21 décembre ont eu lieu à Luxembourg la signature et l'échange de lettres concernant l'installation à Luxembourg de dépôts pour matériel et équipements de l'Armée américaine par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur James Gordon Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg. A ce sujet le communiqué suivant a été publié par le Ministère des Affaires Etrangères :

Les Etats-Unis et le Luxembourg sont liés, dans le cadre de l'OTAN, par une obligation d'assistance mutuelle. Ils ont par ailleurs signé, dès 1954, un accord concernant les achats dits « offshore », accord ratifié par la Chambre des Députés le 28 mars 1955. Cet accord organise le régime des commandes militaires relatives à certains types de « matières, services, fournitures, constructions et équipements » que l'Armée américaine pourrait passer auprès de

partenaires luxembourgeois. Aux termes de l'article 4 dudit accord, ces contrats peuvent être conclus soit avec des particuliers, sociétés ou autres personnes juridiques, soit avec le Gouvernement luxembourgeois.

La double nature du projet dont la réalisation est maintenant entamée :

- industrielle : création d'une infrastructure de type industriel, création de nouveaux emplois, prestations de services de maintenance et de réparation, et
- militaire : c. à d. concernant uniquement du matériel militaire de l'Armée américaine, a amené les deux Gouvernements à retenir la formule d'un contrat de service à passer par l'Armée américaine avec une société commerciale luxembourgeoise dans laquelle, par le biais de la SNCI, cependant l'Etat détiendrait la majorité du capital et donc l'essentiel des responsabilités.

Les principaux éléments techniques du projet sont les suivants :

Les installations prévues à Dudelange/Bettembourg et à Sanem constitueront un dépôt de réserve (« Pre-Positioned War Reserves Storage ») dont la principale fonction sera le stockage et l'entretien de véhicules militaires, de ravitaillement, d'uniformes, de matériel de génie civil, de matériel spécial et de pièces de rechange. Il est expressément prévu dans les accords que le dépôt ne servira pas au stockage de munition. Il s'agit d'autre part d'un dépôt dit « dormant », c. à d. que le matériel qui y est stocké n'est pas directement opérationnel;

le dépôt couvrira une surface de plus ou moins 90 ha dont une moitié à Dudelange/Bettembourg et l'autre à Sanem. Le projet prévoit la construction d'un total de 36 halls couvrant en tout une surface de 180.000 m² avec une surface non-couverte aménagée de 20.000 m². Le total des investissements à faire pour le compte de l'Armée américaine sera de l'ordre de 2 milliards de FL dont 90% environ reviendront à des firmes luxembourgeoises;

la mise en place des installations permettra d'occuper entr'autre quelque 200 ouvriers et employés de la DAC. Le fonctionnement du dépôt lui-même donnera lieu à la création d'environ 500 emplois nouveaux.

Selon les prévisions actuelles l'effectif comprendra à peu près $\frac{1}{4}$ d'employés, environ $\frac{1}{5}$ d'ouvriers non-qualifiés et environ $\frac{2}{5}$ d'ouvriers semi-qualifiés et qualifiés. Cette main-d'œuvre pourrait provenir pour les $\frac{2}{3}$ environ de la DAC et pour $\frac{1}{3}$ du marché de l'emploi.

Les principaux éléments légaux, juridiques et administratifs du projet sont :

l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis relatif aux achats dits « offshore » signé à Luxembourg, le 17 avril 1954 et ratifié par une loi du 28 mars 1955;

l'accord du 19 mars 1952 entre le Luxembourg et les Etats-Unis relatif à l'exonération des taxes et droits sur les commandes militaires qui a pour effet de dispenser l'Armée américaine de payer la TVA et

les droits douaniers. (Les autres impôts et taxes et notamment ceux revenant aux communes de Dudelange, Bettembourg et de Sanem sont dûs et font partie du contrat à conclure entre l'Armée américaine et la WSA);

la décision du Gouvernement du 7 juillet 1978 d'autoriser la SNCI à prendre une participation majoritaire dans la société à responsabilité limitée « Warehouses Services Agency » (WSA) désignée comme co-contractant luxembourgeois et dont l'autre partenaire est l'Arbed;

l'échange de lettres du 21 décembre entre le Président du Gouvernement et l'Ambassadeur des Etats-Unis dont la fonction essentielle est de placer l'accord à conclure entre l'Armée américaine et la WSA dans son contexte politique et dans le cadre du programme de défense à long terme de l'Alliance tel qu'il a été arrêté au Conseil Atlantique du 31 mai 1978.

Du point de vue financier, l'engagement proprement dit de l'Etat se limite à la mise en place de l'infrastructure externe nécessaire aux deux sites. Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de la mise en place ou du perfectionnement de l'infrastructure industrielle régionale qu'elle permet d'accélérer. Une demande sera par ailleurs introduite auprès de l'OTAN afin d'obtenir, qu'en partie du moins, ces travaux soient inclus dans le programme d'infrastructure commun de l'OTAN.

Le financement des installations de Dudelange/Bettembourg sera assuré par la Caisse de Pension des Employés Privés sous contrat de la WSA; celle du site de Sanem par des emprunts auprès des banques locales.

Le calendrier arrêté de commun accord avec les Américains prévoit :

- début janvier : constitution de la WSA (s. à r. l.)
- début février : signature du contrat de service entre la WSA et l'Armée américaine
- fin mars / début avril : début des travaux à Dudelange/Bettembourg
- 1^{er} septembre : stockage des premiers équipements
- printemps 1980 : début des travaux à Sanem.

Le Colloque sur les Infrastructures Européennes de Transports à Luxembourg

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Le 10 novembre a eu lieu à Luxembourg un colloque sur les Infrastructures européennes de transports, organisé conjointement par le Comité Permanent pour le Marché Commun de l'Industrie de la Construction et le Centre International de Formation européenne. Au cours de ce colloque un discours fut prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Président du Centre Internatio-

nal de Formation Européenne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Messieurs,

C'est en ma double qualité de chef de Gouvernement du pays qui vous accueille aujourd'hui, et de Président du Centre International de Formation Européenne, co-organisateur de votre colloque avec le

Comité permanent du Marché Commun de l'Industrie de la Construction, que j'aurais eu le plaisir de vous souhaiter la bienvenue ce matin, au début de vos travaux.

Malheureusement, les devoirs de ma charge ne m'ont pas permis de le faire, et je remercie M. le Conseiller Burke de l'avoir fait à ma place; mais, en inaugurant la séance de clôture de cet après-midi, je tiens tout d'abord à vous remercier d'être venu nombreux, de tous les pays de la Communauté, prendre part à ce bref échange de vues dont les deux organisations que je viens de citer ont pris l'initiative en commun, avec l'objectif essentiel de mettre en contact ceux qui, à Bruxelles ou dans les capitales européennes, auront mission de donner vie et réalité au concept de « programme d'infrastructure de transport d'intérêt commun » qui constitue le thème de cette réunion.

Je laisserai à M. le Président François Xavier Ortoli le soin de faire devant vous le point des progrès déjà réalisés dans le développement, aux divers niveaux de notre organisation Européenne, du projet de participation de la Communauté à l'élaboration et au financement des investissements d'intérêt européen — projet auquel il attache toute son intelligence et son dynamisme. Je voudrais simplement rappeler les raisons qui ont conduit les deux organisateurs du colloque à en décider la réunion dans le délai le plus bref qu'il était matériellement possible de prévoir.

L'impératif certes le plus immédiat qui a conduit l'organe européen de l'Industrie de la Construction à promouvoir la notion d'investissements communautaires est sans aucun doute la récession constatée dans l'activité de cette Industrie en corrélation avec ce qu'on appelle la crise du pétrole; ce n'est pas une simple coïncidence que les premières approches faites par le Comité permanent auprès de M. Ortoli, alors Président de la Commission Européenne, aient suivi de peu l'apparition de la crise.

Ce simple motif suffirait à lui seul à justifier l'action que vous avez entreprise; les exposés faits ce matin ont certainement comporté le rappel de quelques données statistiques qui montrent l'importance primordiale de l'industrie de la Construction dans nos économies. Avec 7 millions de travailleurs, cette Industrie fournit 8% du Produit National Brut global de l'Europe; si l'on tient compte d'un effet d'entraînement sur les secteurs de production amont que l'on peut chiffrer à 70% au minimum, c'est à près de 15% qu'il faut chiffrer la contribution du Bâtiment et des Travaux Publics au PNB de l'Europe. Aucun programme de relance ou de soutien de l'Economie ne se conçoit sans développement des investissements publics ou privés.

Mais ce que je viens de dire vaut aussi bien pour chaque pays pris individuellement que pour la Communauté tout entière. Pourquoi, dès lors, nous est-il apparu indispensable — à vous, les représentants de l'Industrie, et à nous, dirigeants d'un Centre de Formation Européen — de porter le débat au plan Communautaire.

Bien entendu, ce transfert est justifié par des considérations analogues dans d'autres domaines que celui des Infrastructures de Transport, auquel nous sommes volontairement limités aujourd'hui.

Ceux de la production et du transport de l'énergie sous toutes ses formes, relevait également aujourd'hui d'une analyse européenne.

Mais, si le secteur des Infrastructures de Transport nous a paru mériter un traitement en première urgence, c'est parce qu'il présente trois caractères particuliers dont vous êtes tous conscients, mais que je souhaite cependant résumer brièvement devant vous.

Tout d'abord, c'est un lieu commun de parler du caractère « structurant » des infrastructures de transport. Dès l'époque de la pierre taillée, l'économie préhistorique s'ordonnait autour des routes du silex. A l'époque de la civilisation celtique, un centre industriel et commercial se développait sur le Haut Danube à l'intersection des routes Est-Ouest et Nord-Sud. La puissance Romaine était fondée sur un réseau de voies militaires couvrant toute l'étendue de l'Empire. L'activité très particulière des pillards Vikings s'articulait non seulement aux rivages de la mer, mais aux innombrables cours d'eau accessibles à leurs bateaux à fond plat, aptes au portage sur de longues distances. Routes des caravanes et voie maritime faisaient la fortune de Venise; au début de l'ère industrielle, les chemins de fer étaient un facteur essentiel de l'avance prise par la Grande Bretagne sur ses concurrents.

Chemins de fer, autoroutes, fleuves navigables et canaux, ports aménagés pour les pétroliers et les minéraliers géants, liaisons aériennes — les nations industrielles n'ont pas attendu le traité de Rome pour développer leurs infrastructures, et il serait faux de prétendre qu'elles l'ont fait en tenant compte uniquement de leurs besoins propres. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que, depuis plus d'un siècle, les chemins de fer ont unifié les caractéristiques de leurs patins et de leurs wagons pour qu'ils puissent circuler dans toute l'Europe continentale — Russie exclue, qu'ils ont percé à grands frais l'arc alpin de tunnels multiples, qu'ils ont fait circuler de grands express européens dont la littérature retrace aujourd'hui l'histoire.

Mais les différents modes de transport connaissent, depuis trente ans, une série de mutations dont l'Europe ne paraît pas avoir jusqu'ici tiré toutes les conséquences. Je sais que les techniciens qui sont parmi vous ont exposé ce matin avec une compétence qui n'est pas la mienne quels étaient les aspects sous lesquels on peut concevoir aujourd'hui un développement européen de divers moyens de transport. Je voudrais simplement rappeler que :

— pour la voie ferrée, les progrès techniques considérables dont nous sommes redevables aux ingénieurs européens permettent aujourd'hui d'envisager des liaisons à très grande vitesse qui, sur des distances de 5 à 600 km offrent le maximum de rapidité et de confort, au prix d'une dépense minimale d'énergie;

— que le transport de porte à porte des marchandises diverses — soit par camions, soit par containers — se généralise à une cadence telle qu'elle oblige à repenser les infrastructures et les outillages portuaires, routiers, ferroviaires;

— que la pratique des convois poussés apporte à la voie d'eau un renouveau d'actualité.

Or, on ne conçoit plus que l'adaptation des infrastructures existantes à ces besoins nouveaux soit envisagée autrement que sous l'angle européen. Au surplus, l'espace européen se prolonge vers l'extérieur, par des voies maritimes et aériennes traditionnelles, mais aussi par des routes terrestres vers l'Orient. Ces routes sont fondamentales pour l'avenir économique de l'Europe, dont la survie, en face des concurrences nouvelles, dépend de la manière dont elle saura, en commun, se défendre contre ces concurrences, adapter son industrie, développer ses exportations. Ces marchés extérieurs ne seront conservés ou conquis que si le marché européen s'organise et s'unifie. L'exemple des Etats-Unis est là pour démontrer que l'expansion mondiale d'une industrie doit être appuyée sur un marché intérieur puissant et actif. Or, l'organisation de l'espace économique européen, et celle de ses prolongements vers l'extérieur, est étroitement dépendante des moyens de transport. Le développement des lignes aériennes intérieures aux Etats-Unis, comme la perfection de leurs réseaux de télécommunications sont une condition de l'intensité des échanges sur un territoire aussi vaste que le leur; l'extension prise récemment par le réseau d'acheminement ultra rapide de petits colis par avions spécialisés est un nouveau témoignage de l'importance des liaisons de tous ordres. Sans doute, en Europe, les distances sont-elles moins grandes que sur le continent américain, et existe-t-il un champ d'action considérable pour les liaisons ferroviaires à grande vitesse entre centres industriels. Mais l'accélération des transports et la réduction de leur coût est un « must » du monde moderne dont la géographie économique est déterminée, non par des distances en km, mais par des durées et des prix d'acheminement.

Les organismes de la Communauté n'ont pas attendu la crise du pétrole pour reconnaître « qu'un véritable réseau de communication et de transports bien équilibré et rapide est une des conditions essentielles d'un développement harmonieux de l'ensemble européen, des établissements humains et des échanges », car tels sont les termes de la déclaration adoptée à Bonn en septembre 1970 par la Conférence Européenne des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire. Cette prise de conscience devait aboutir à la définition, en septembre 1974, d'un premier programme d'organisation des grands axes de communications, portant en particulier sur la liaison

- de l'Europe méridionale vers l'Europe du Nord à travers l'arc alpin;
- des Iles Britanniques vers le Continent sous ou à travers la Manche;
- de la Péninsule Scandinave vers le Danemark.

Mais pour que cette approche intellectuelle du problème débouche sur des réalisations concrètes, il fallait qu'une étape importante fût franchie — celle consistant, d'une part, à créer la structure technique spécialisée, propre à définir le programme, à en proposer l'échelonnement, et à en promouvoir la réalisation; celle, d'autre part — et c'est essentiel — comportant la création de l'instrument financier indispensable à la réalisation de ce programme.

Ce fut le mérite du Comité permanent du marché commun de la Construction que d'avoir mis l'accent, auprès de la Commission, sur ces deux aspects du problème; ce fut celui du Président Ortolí et de ses collaborateurs que d'avoir fait prévaloir, à Bruxelles, les deux objectifs que les représentants de l'Industrie avaient proposés. Nous trouvons aujourd'hui réunis à Luxembourg aussi bien les responsables de la Communauté qui auront à faire aboutir les propositions que les hauts fonctionnaires des pays membres auxquels incombera la préparation du travail de la Commission des Infrastructures Européennes de Transport qui a tenu récemment sa 2^e réunion. Je me félicite que le problème des transports ait aussi fourni l'occasion d'un rapprochement entre tous les intéressés, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé, car c'est seulement d'une coopération ouverte et confiante entre tous que pourront sortir des réalisations concrètes.

Bien sûr, le dispositif financier ébauché pour la participation de la CEE à ces réalisations est-il encore embryonnaire. Je sais que le Comité permanent de l'Industrie de la Construction souhaite qu'il soit assoupli et diversifié; je suis convaincu qu'il le sera pour répondre aux besoins. Mais, pour conclure cette allocution, j'exprime le souhait très pressant que, lorsque les responsables de chaque pays s'attacheront à définir un programme européen de routes, de canaux, de voies ferrées, de liaisons aériennes, ils fassent obstruction des intérêts propres à chaque pays, pour ne voir que celui de la Communauté prise dans son ensemble. Ce qu'il s'agit d'intensifier, ce sont les échanges intra-communautaires, et je n'hésite pas à dire que, comme dans la parabole évangélique, les ouvriers de la dernière heure ont droit au même salaire que les ouvriers d'origine. Ceux-ci bénéficient de 20 ans d'application du traité de Rome; ils ont vu croître leurs échanges avec leurs partenaires de la Communauté à une cadence multiple de celle de leur commerce extérieur en général. Il est essentiel que la même loi trouve son application au fur et à mesure de l'extension d'une Communauté qui ne vivra qu'à la condition de faire taire toutes les tendances malthusiennes que la crise actuelle pourrait faire naître. C'est à cette condition que l'Europe vivra.

Les Journées d'Etudes Bancaires à Luxembourg

Discours de Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances

Les 9^{es} Journées d'Etudes Bancaires, organisées par l'Institut Universitaire de Luxembourg, eurent lieu à Luxembourg les 23 et 24 novembre. Le discours d'ouverture de ces Journées d'Etudes Bancaires a été prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

C'est un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion des Journées d'Etudes Bancaires que l'Institut Universitaire International de Luxembourg a organisées pour la 9^e fois maintenant et qui ont connu une résonance et un succès grandissant au fil des années.

Le sujet retenu cette année, à savoir l'utilisation d'unités de compte dans les relations économiques et financières internationales est d'une actualité brûlante pour les pays membres de la CEE et l'Europe en général. En effet, comme vous le savez, les Chefs d'Etat et de Gouvernement prendront, lors de leur réunion des 4 et 5 décembre à Bruxelles, des décisions dans ce domaine qui pourraient constituer la base d'un système monétaire européen centré sur l'utilisation d'une unité de compte à savoir l'Ecu.

J'espère que cet aspect d'actualité politique, qui n'était pas à prévoir quand ce sujet a été choisi en janvier 1978, ne va pas empêcher les orateurs et les auditeurs qui participeront au débat, d'analyser les multiples facettes du problème cum studio sed sine ira. Au contraire, je pense que la perspective de l'action imminente est de nature à exercer sur l'imagination une contrainte fertile en ce sens qu'il convient de voir les choses avec un maximum de précision et de clarté.

Ceci étant dit, permettez-moi de faire quelques réflexions sur la substance du sujet et en particulier sur son importance politique pour l'Europe.

A cet égard, il me semble qu'il convient de ne pas se limiter à considérer le phénomène monétaire de manière isolée, mais il faut le situer dans le contexte de son lien étroit avec l'économie réelle. Or, les trente dernières années sont caractérisées par une montée en flèche des échanges internationaux. Ce développement a été rendu possible par la réduction, voire l'abolition, des barrières douanières ainsi que par l'amélioration quantitativement et qualitativement spectaculaire de l'infrastructure en matières de transport et de communication.

Ce mouvement a été particulièrement marqué en Europe et a trouvé sa consécration institutionnelle dans le Traité de Rome et la réalisation progressive d'une zone économique intégrée garantissant non seulement la libre circulation des marchandises, mais également celle des facteurs de production.

Je ne pense pas qu'il soit exagéré de prétendre que cette évolution n'aurait certainement pas pu se faire de manière aussi dynamique si l'infrastructure sur

le plan monétaire international n'avait pas été aussi stable à l'époque.

Or cette stabilité provenait du fait qu'une grande monnaie, à savoir le dollar américain, se trouvait au centre du système des paiements internationaux et que cette monnaie n'était contestée dans aucune de ses fonctions essentielles : de numéraire, de moyen de conservation d'un pouvoir d'achat et de moyen de paiement.

En formulant la même thèse de manière négative, on peut encore dire que la croissance et l'intégration économique en Europe n'auraient pas pu se faire à cette allure soutenue dans un environnement monétaire de simple juxtaposition de monnaies nationales qui chacune prise isolément aurait reposé sur une base économique trop exiguë pour être suffisamment acceptée.

Le dollar, pendant la période d'après-guerre et jusqu'à ces dernières années était la grande monnaie de compte et de paiement des économies européennes.

Or depuis un certain nombre d'années et en particulier depuis l'éclatement du Smithonian Agreement en mars 1973, la monnaie américaine ne remplit plus avec la même fiabilité le rôle de monnaie parallèle sur le plan international. Les raisons pour la baisse de la confiance internationale dans le dollar sont multiples et leur analyse n'est pas essentielle pour le problème qui fait l'objet de ces journées d'études.

Ce qui est essentiel pour les économies européennes, c'est que peu à peu elles s'acheminent vers un processus de désagrégation de l'infrastructure monétaire qui a contribué de manière décisive à leur croissance et à leur intégration. Cette situation est caractérisée entre autres par le flottement de la plupart des monnaies majeures en Europe, par l'absence de mécanismes de discipline externe et, à titre de corollaire, par l'apparition de différences considérables dans les taux d'inflation.

Si la monnaie américaine, après un quart de siècle de ce qu'on pourrait qualifier de « bons et loyaux services » ne parvient plus à remplir toutes les exigences des économies européennes, je ne pense pas qu'il soit utile de se lamenter ou même de vouloir établir des responsabilités.

Cela montre tout simplement que dans un domaine aussi crucial que l'infrastructure monétaire, les pays européens ont été dispensés de faire un effort créatif qui leur soit propre et que de ce fait ils se voient confrontés graduellement avec tous les problèmes et désavantages qui en découlent. Parmi ces désavantages il convient de relever la déstabilisation progressive des flux du commerce intra- et extra-européens et les pertes en termes de croissance et d'emploi que cela risque d'entraîner.

Le problème qui se pose est moins de remplacer le dollar, mais de doter l'Europe d'un instrument de

paiement qui la rende moins vulnérable vis-à-vis des fluctuations de la monnaie américaine, du moins sur le plan des échanges commerciaux intra-européens.

Ce problème n'est certes pas facile à résoudre, car aucune monnaie individuelle en Europe ne peut assumer le rôle de monnaie parallèle et d'instrument de réserve. Sur le plan des volontés politiques on constate par ailleurs qu'aucune autorité monétaire d'un pays européen n'est encline à accepter cette contrainte.

Le problème n'en est néanmoins pas insoluble pour autant et l'initiative prise aux Sommets de Copenhague et de Brême indique la direction. Ses caractéristiques sont suffisamment connues et on peut la résumer en disant qu'elle revient à créer une monnaie européenne sous forme d'une unité de compte de type panier, destinée à servir dans un premier stade à la dénomination des créances et dettes et à leur règlement entre banques centrales.

Les discussions politiques et les travaux techniques des six derniers mois semblent nous autoriser à faire preuve d'un certain optimisme que ce stade pourra devenir opérationnel dans un avenir assez rapproché.

Cependant il me semble qu'il ne serait pas seulement suffisant mais même dangereux à moyen terme si on voulait s'arrêter à une technique de clearing entre banques centrales. En effet, la grande force du dollar en tant que monnaie parallèle était et reste dans une large mesure ancrée dans le fait qu'il s'agit d'un moyen de règlement qui est accepté non seulement par les banques centrales, mais également par les agents économiques privés.

Si donc on veut éviter qu'une monnaie européenne ne soit qu'un artifice de comptabilité limité à des

usages entre instances politiques, il convient d'analyser d'ores et déjà des mesures aptes à promouvoir cet instrument également dans les relations économiques dans le secteur privé.

Je ne voudrais pas à ce stade pousser la finance-fiction jusqu'à l'émission de signes monétaires européens. Nous en sommes très loin et il est difficile de trancher la question de savoir s'il s'agit là d'un but utile, réaliste et approprié aux besoins de l'Europe.

Il me semble toutefois que l'ECU, pour pouvoir s'imposer dans les relations financières et pour pouvoir assumer le rôle stabilisateur dans les relations économique, devrait percer en tant que monnaie scripturale. L'ambition ne doit pas être de remplacer les monnaies nationales existantes, mais de promouvoir l'ECU de manière suffisante à ce qu'il soit accepté à titre parallèle et dans un volume significatif par le secteur privé.

Pareille entreprise exige un effort concentré et considérable entre les autorités monétaires et le secteur bancaire. C'est le cœur même du sujet de ces journées d'études, qui, j'en suis persuadé, seront intellectuellement fructueuses pour tous ceux qui y participent.

Avant de rendre la parole au modérateur des débats, permettez-moi de relever que c'est ici à Luxembourg que fut émis en 1961 le premier emprunt obligataire libellé en Unités de Compte et que Monsieur le Professeur Triffin, qui a bien voulu accepter de guider les débats de ces journées d'études, en est un des pères spirituels.

Le Prix Eurafrique remis à Monsieur Léopold Sédar Senghor et à Monsieur Gaston Thorn à Paris

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Le 27 novembre le Prix Eurafrique 1978 a été remis lors d'une réception à Paris à Monsieur Léopold-Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, et à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement luxembourgeois. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Max Jalade, directeur de la revue « France-Eurafrique » ainsi que par les deux lauréats. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Permettez qu'à mon tour j'exprime à Monsieur Max Jalade et à la revue « France-Eurafrique » mes sentiments de profonde reconnaissance pour l'honneur que vous me faites en me remettant le Prix Eurafrique 1978. Permettez-moi aussi de remercier tous les illustres invités d'être là, mais tout particulièrement Monsieur le président Yacé et Monsieur Spénale, qui ont reçu le Prix l'année dernière.

Monsieur le Président Poher dirait que nous sommes tous ensemble d'anciens complices. C'est vrai, tant il est vrai que l'Eurafrique, comme vous le disiez, Monsieur Jalade, est fait d'une chaîne d'hommes qui, depuis pas mal de temps, se connaissent comme le font tous les complices en la matière.

Je voudrais remercier Monsieur le ministre Peyrefitte aussi, et y associer le gouvernement français. A l'époque, nous avons été collègues, et complices aussi, au Parlement européen, travaillant pour l'association des pays africains à notre communauté, et je tiens à lui dire ici, officiellement, combien nous, les autres pays de la Communauté européenne, nous sommes aujourd'hui reconnaissants à la France de nous avoir fait ressentir ce besoin de coopération et de collaboration avec l'Afrique. En 1950, au moment de la déclaration Schuman, beaucoup ne l'auraient pas pensé; aujourd'hui, c'est une des choses les plus

enrichissantes de notre communauté. Que la France soit remerciée à ce titre.

Je ressens d'autant plus l'honneur de recevoir le Prix Eurafrique, que cette distinction m'est octroyée en commun avec le Président Léopold-Sédar Senghor. J'avoue que je me sens impressionné par cette circonstance, tant la personnalité du Président Senghor représente un point de mire et de référence.

Homme d'Etat et Humaniste, il concilie en sa personne de façon exemplaire les exigences de l'action politique avec celles — non moins difficiles — d'une spiritualité, qui lui permet de réconcilier l'authenticité africaine ancestrale avec l'ouverture sur un monde matérialiste en pleine mutation.

Des liens, en nombre croissant, s'établissent progressivement et conduisent les Européens à connaître cette Afrique à la fois proche et lointaine, qui nous apparaît comme un partenaire dont nous observons avec émerveillement la renaissance culturelle et spirituelle — et dont le développement économique et social apparaît chaque jour davantage comme une condition de notre propre salut.

Je ne considère pas comme un hasard que, pour chacun de nos continents, cette deuxième moitié de notre siècle voit se produire des changements historiques, pour ainsi dire parallèlement en Afrique et en Europe.

Les premières démarches vers une Europe Unie coïncident avec l'émergence de la personnalité africaine, à travers la décolonisation économique, et surtout la désaliénation intellectuelle et culturelle des peuples de ce continent. Les historiens établiront sans doute un rapport entre la fin du rôle colonisateur des principales puissances européennes et le début de la construction européenne. Ce ne fut effectivement pas une simple coïncidence. L'Europe, telle que nous la voulons, vise à être une entité géographique et politique, consciente de sa personnalité propre et capable d'assumer son destin. Même si son objectif premier est de réaliser la constitution d'une grande zone économique, industrielle et monétaire, son objectif final est non seulement politique, mais culturel, comme sa vocation est humaniste.

Cette mise en route du processus d'unification impliqua, dès ses débuts, une incompatibilité désormais patente avec une politique de domination, à l'intérieur comme à l'extérieur. Mais la fondation des Communautés Européennes ne signifia pas — comme certains le prédisaient — un repli des Européens sur eux-mêmes. Il y a, au contraire, dans notre entreprise un énorme potentiel d'espoir et d'ambition. Une des principales caractéristiques de l'Europe future est que désormais elle ne sera plus le théâtre des rivalités séculaires et des hégémonies, mais qu'elle favorisera la mise à la disposition de tous de l'énorme potentiel économique et culturel qui est notre héritage commun.

Suivant cette même démarche, une grande partie des Etats africains — principalement francophones — se sont trouvés associés dès le début à notre grande aventure européenne.

Certes, les affinités culturelles et humaines, aussi bien que les contraintes politiques, ont joué leur rôle dans ce processus. Mais, au-delà, émergea aussi, du côté africain, une vision politique suivant laquelle —

d'un côté — la prise de conscience de l'identité européenne et — de l'autre — la réémergence de la personnalité africaine étaient historiquement et humainement complémentaires.

Aujourd'hui je considère comme un acte d'une énorme portée le fait que les jeunes Etats d'Afrique et Madagascar, pratiquement au moment où ils ont accédé à la souveraineté nationale, eurent comme premier réflexe politique le geste de renouveler, dans la liberté et la dignité reconquises, le pacte de coopération et d'amitié avec l'Europe communautaire, conclu précédemment pour leur compte par la France.

Parmi ce qui a été réalisé de positif au cours des premières décennies de cette Communauté Européenne, les Conventions successives de Yaoundé et celle de Lomé constituent sans doute les actes politiques et humains dont, légitimement, nous pouvons être le plus fier.

En effet, ce phénomène qui mena à Yaoundé se répéta au moment de l'élargissement de la Communauté, confirmant ainsi que nous étions engagés dans la bonne voie.

Pourtant entre 1957 et 1973, un nouveau schéma de coopération, caractérisé depuis lors comme le « Dialogue Nord-Sud », commençait à se profiler. Si donc il s'était agi simplement d'assurer la pérennité de courants traditionnels des échanges commerciaux — du type de la préférence impériale — les pays anglophones d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique n'auraient probablement pas fait le voyage de Lomé. D'autres voies étaient désormais possibles, aussi bien sur le plan commercial que celui de l'aide financière au développement. Normalement ces voies eussent été d'autant plus tentantes pour les pays de l'ex-Empire que certains parmi eux n'avaient pas manqué de critiquer la coopération eurafricaine, type Yaoundé, dans les termes des plus catégoriques.

Et cependant, nous avons pu constater, au début des années 70, un phénomène analogue à celui qui s'était produit vingt ans auparavant. L'élargissement de la Communauté a appelé et encouragé l'élargissement de la coopération intra-africaine. D'autres pays africains, précédemment placés en dehors de la sphère d'influence française ou britannique, nous rejoignirent de leur propre initiative.

Et les choses n'en sont pas restées là. A la surprise de beaucoup d'entre nous, nous avons constaté qu'entre nos partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'instaure une coopération d'un type nouveau, laquelle trouve son point de départ dans l'adhésion libre et réfléchie des uns et des autres à la Convention de Lomé.

L'unification européenne qui se limiterait aux seuls domaines de l'économie, aujourd'hui, et de la monnaie, demain, serait — qu'on le veuille ou non — une opération qui, tout en favorisant la création et la préservation de la richesse, empêcherait l'émergence de la vraie personnalité européenne. Rien ne me semble plus dangereux, à terme, que l'idée d'une Europe des économies, livrée à la technocratie et aux égoïsmes sectoriels — même quand ceux-ci se drapent dans les couleurs nationales d'un Etat.

Vous, Monsieur le Président Senghor, et moi-même plus modestement, ne donnons-nous pas — à travers notre engagement résolu dans la francopho-

nie — ce témoignage qu'on peut aisément et fièrement se sentir Sénégalais ou Luxembourgeois, tout en préservant comme un élément essentiel de notre personnalité culturelle le lien qui nous rattache à Montesquieu ou à Voltaire ?

Vous avez été un des premiers à le voir et à le dire clairement : « la priorité est à l'économique, mais la primauté revient au culturel ». Le développement de la personnalité européenne, et parallèlement de la personnalité africaine, est fonction de notre capacité de recevoir et de donner. Il ne saurait être le résultat d'un marchandage à travers lequel chacun cherche à obtenir un maximum de bénéfices, en donnant le moins possible.

Certes, les exigences de la politique quotidienne nous obligent à penser en premier lieu à ceux qui nous ont confié la charge de leurs intérêts. Mais, ces intérêts, nous les défendrons mal si nous n'y voyions que la pure matérialité des besoins immédiats.

C'est dans cette vision que notre action immédiate devrait plonger ses racines. L'énorme besoin de développement des peuples d'Afrique, et l'aspiration des peuples d'Europe à plus de fraternité et d'équité ont trouvé dans nos entreprises communes une expression sans précédent dans l'histoire. Nous allons continuer à les développer parallèlement, sachant qu'en dernière analyse nos idéaux se rejoignent.

Le terme « Eurafrique », sous le sigle duquel, Monsieur Jalade, vous poursuivez une action lucide et courageuse, constitue ainsi à lui seul un engagement ambitieux et exigeant. Le fait d'avoir bien voulu nous y associer, par la remise du prix qui nous est conféré aujourd'hui, implique — au-delà des professions de foi — notre engagement de poursuivre l'action politique et culturelle dans une voie que vous-même et vos lecteurs reconnaissez juste. Cet encouragement aura été précieux pour moi.

La remise du Prix « Die schärfste Klinge » 1978 de la ville de Solingen à Monsieur Gaston Thorn

Le Prix « Die schärfste Klinge 1978 » de la ville de Solingen a été remis le 9 décembre à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, en reconnaissance de son engagement conséquent pour l'union européenne. Lors de la remise du Prix à Solingen des discours furent prononcés par Monsieur Georg Schlösser, Oberbürgermeister de la ville de Solingen, par Monsieur Hermann Josef Abs, Président honoraire de la Deutsche Bank ainsi que par Monsieur Gaston Thorn. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn.

Herr Bundespräsident, Herr Oberbürgermeister, Herr Bundesminister, Herr Landesminister, meine Damen und Herren.

Darf ich mich zuerst an Sie, Herr Präsident Abs, wenden und Ihnen herzlich danken, obschon Sie mir das Leben heute abend besonders schwer machen. An und für sich nach Ihrer — darf ich mal so sagen — « sogenannten Laudatio » fragt man sich, weshalb ich die « Schärfste Klinge » bekomme und nicht Sie.

Hätte ich es vorher nicht gewußt, so wüßte ich aber jedenfalls jetzt, weshalb Sie die Rede hielten : Damit mindestens heut' abend jemand das geschliffene Wort und den geschliffenen Stil hier vor demonstrieren würde. Mit Ihnen, Herr Präsident, würden Sie mir auch die Gelegenheit dazu bieten, würde ich jedenfalls die Klinge nicht kreuzen und gehe deshalb lieber auf ein mehr familiäres Parkett über : zur Europapolitik.

Darf ich sagen, meine Damen und Herren : Derart gelobt und mit schmeichelhaften Worten bedacht, ja geradezu davon überwältigt, möchte ich am liebsten in tiefes Schweigen versinken, da ja ein Schwei-

gen mehr wert sein soll als viele tausend Worte. Meine neugewonnene Würde als erster « Scharfklingenträger » läßt dies aber wohl nicht zu, und so werde ich mich bemühen, ein zwar beredtes Schweigen doch noch in einige dürftige Worte zu hüllen.

Es freut mich natürlich besonders, daß mir diese Auszeichnung in und von der Geburtsstadt des Herrn Bundespräsidenten Walter Scheel verliehen wurde. Seine Anwesenheit bei dieser festlichen Gelegenheit ehrt mich besonders und weckt Erinnerungen an vergangene Zeiten, als wir vor 20 Jahren im Europaparlament die Bänke der gleichen Fraktion drückten, und Sie, Herr Bundespräsident, und ich — glaube ich — in einem ersten Gespräch über zwei Leichtathletik-Clubs sprachen : dem meinen, dem von Josy Barthel, und dem Ihrigen, dem SLC von Herbert Schade und ähnlichen.

Besonders herzlich möchte ich auch den Herrn Außenminister, Herrn Hans-Dietrich Genscher, wieder begrüßen, mit dem ich diese Woche mehr Tages- und Nachtstunden verbracht habe, glaube ich, als mit meiner Gemahlin.

Ich danke dem Herrn Oberbürgermeister Schlößer und allen Mitgliedern seines Rates recht herzlich für die große Ehre, die sie mir zuteil werden lassen. Die Tatsache, daß der diesbezügliche Beschluß einstimmig gefaßt wurde — so sagten sie jedenfalls —, erfüllt mich mit fast ungläubigem Staunen und Stolz. Ist doch Einstimmigkeit heutzutage in unserer besten der Welten noch immer ein Idealfall oder ein Zufall, höchst selten auf kommunaler und noch seltener, leider auf gemeinschaftlicher Ebene.

Die traditionsreiche Atmosphäre dieses Saales beschwört geradezu die Erinnerung an mittelalterliche

ritterliche Helden, an Mut und Tapferkeit im Einsatz um die gerechte Sache; alles Tugenden, die heute allzuoft in Vergessenheit geraten und nahezu anachronistisch scheinen.

Ist es aber nicht die Pflicht und Schuldigkeit, der Beruf und das Los eines jeden Politikers, sich in hartem, aber fairem Kampf seinen Gegnern zu stellen und für seine Ideale einzusetzen?

Sie als Ritter der Moderne zu bezeichnen, die, nur mit Schild und Schwert des Wortes ausgerüstet, sich allen Herausforderungen stellen und für ihre Ideale kämpfen, wäre nicht nur ungewohnt, sondern auch für manche gar schockierend. Hat es doch den Anschein, als ob einige von uns leider allzuoft aus purem Zeitvertreib oder zur reinen Selbstbestätigung ihre Kräfte in sterilen und zeitraubenden Wortfechtereien erproben und stärken wollen.

Zwar habe ich, wie Sie wissen, Herr Bundespräsident, als früherer Sportminister einiges Verständnis für Gefechte und Duelle auch dieser Art. Allein: Ist es nicht so, daß wirkliche Politiker doch eher versuchen sollten, den ritterlichen, mutigen und ehrlichen Helden zu ähneln, die in Turnieren mit offenem Visier ihrem Gegner entgegentraten, ihn nach zwar erbittertem und hartem Kampf vielleicht zu Boden rangen, aber doch ihm nie den einem ebenbürtigen Gegner geschuldeten Respekt versagten?

Eine harte, aber auch klare Sprache ist notwendig, gleich bei welchen Problemen, ganz gleich bei welchen Auseinandersetzungen. Ist es nicht auch Respekt, den wir uns selbst schulden, der uns zwingt, aus Respekt vor den anderen unsere Argumente auf Tatsachen zu basieren? Denn schließlich: Zeugt es nicht von allzu großer Armut der politischen Ideologie, nur den Mann anzugreifen, ohne dabei konkrete Fakten und Zwänge zu berücksichtigen? Und man kann es drehen, wie man will, es gibt leider keine zwei Wahrheiten über die gleiche Tatsache, und als Politiker können und sollten wir es uns nicht leisten, mit gespaltener Zunge zu reden; zu riskieren, das Gesicht zu verlieren in dem illusorischen Glauben, vielleicht eine Handvoll Wählerstimmen zu ergattern.

Unsere Sprache und Worte lassen sich beliebig gebrauchen und mißbrauchen. Gewiß, wir müssen uns den verschiedenen Gelegenheiten, den unterschiedlichsten Gesprächspartnern anpassen. Gewiß, Schattenseiten können und müssen nuanciert werden, dürfen aber nicht unterschlagen werden, um so die Wahrheit zu verfälschen.

Dieses kleinliche Gerangel, diese Halbwahrheiten und Unwahrheiten können meiner Meinung nach kaum dazu beitragen, das politische Interesse und Engagement unserer Bürger zu fördern, ganz im Gegenteil. Auch Europa braucht mehr denn je heute eine klare, ja eine deutliche Sprache.

Wir leben in einer Zeit einer stetig wachsenden Ausweitung und Bedeutung, ja einer Inflation fast der Kommunikationsmittel. Und doch: Paradoxerweise scheint mir die Wirkung, das Resultat, nicht gerade proportional zu diesen Bemühungen und Anstrengungen und eher dazu angetan zu sein, Unklarheiten zu vertiefen, neue Schwierigkeiten und Probleme zu schaffen, eher, als sie zu lösen.

Der Kampf für Europa heute ist nicht der Kampf um irgend ein holdes, fernes Ideal und Traumbild, auch wenn, Sie entschuldigen den Vergleich, unsere Irrwege manchmal an die Umwege und Verirrungen des Helden Parzival auf der Suche nach dem Gral erinnern könnten. Siege haben wir bis heute nur höchst selten errungen und kaum oder allzuwenig Heldentaten vollbracht.

In unserer Zeit des Übergangs von der Geschichte der Nationalstaaten zu einer Geschichte der Kontinente bedarf es zweifellos einer besonders scharfen und spitzen Klinge, um gewaltlos neue Gewalttaten zu verhindern, um Versöhnung endgültig in Frieden und in der Einheit zu verankern. Welch andern Grund, Welch besseres Ziel könnte unsere Gemeinschaft heute, die Europäische Union morgen haben?

Angesichts der Zähflüssigkeit und präzisen Undeutlichkeit zahlreicher Expertengespräche und Memoranden, angesichts der unverbindlichen Umständlichkeit mancher offizieller Communiqués, angesichts der zweifelhaften Zweckmäßigkeit manch endloser Diskussionen in internationalen Gremien erinnern wir uns unwillkürlich an die klare Analyse, die kühne Vision, den unbeugsamen Willen eines Robert Schuman, eines Adenauers, eines Paul-Henri Spaak, die Sie, Herr Präsident, vorher erwähnt haben.

Für diese Streiter der europäischen Einheit war Europa nicht nur Mittel zum Zweck, sondern Selbstzweck zugleich. Angelangt an den Grenzen nationaler Souveränität, galt es diese auszuweiten, um eine neue Selbständigkeit zu erlangen.

Als das kleinste der Mitgliedsländer hat Luxemburg, von der Notwendigkeit eines geeinten Europas überzeugt, sich diesen Kampf, von dem sein, von dem unser Überleben abhängt, zur Hauptaufgabe gemacht. Als kleines Land ist Luxemburg in diesem Streit darauf angewiesen, sozusagen mit offenem Visier zu kämpfen, deutlich und klar seine Meinung zu sagen, um sich nicht selbst um seine Glaubwürdigkeit zu bringen.

In den fünfziger Jahren noch wußten wir alle sechs, welches Europa wir wollten. Wir alle waren davon überzeugt, daß unser Einsatz notwendig sei. Heute hat jeder, so scheint es mir, seine eigene Auffassung über Europa, weil jeder nur auf eigene Vorteile, oder allzuvielen, bedacht ist.

Daß wir nicht in allen Einzelheiten voll und ganz übereinstimmen, ist verständlich. Daß wir uns aber so in Detailfragen verstricken, daß wir unsere gemeinsamen Endziele schließlich aus den Augen verlieren, kann ich nicht verstehen.

Die Versöhnung zwischen Frankreich und Deutschland war und — ich möchte es unterstreichen — bleibt die Grundbedingung für den Erfolg dieses Experiments. Sicherheitspolitische und wirtschaftliche Überlegungen, die ideologische und militärische Gefährdung der westlichen Demokratien und der Aufbau eines durch Bruderkriege zerstörten Europas gaben danach den zusätzlichen Ansporn. Heute, nahezu 30 Jahre später schon, sind diese Ursachen und Gründe gewiß durch zahlreiche weitere Motivationen zu ergänzen, und dennoch haben sie keinen eigentlich fundamentalen Wandel erfahren: Versöhnung und Demokratie, wirtschaftliche und politische Zu-

sammenarbeit bleiben die Triebfedern des europäischen Einigungswerkes.

Wohl ist eine Neuauflage der tragisch traditionellen innereuropäischen Fehden kaum noch vorstellbar, wohl scheint auch eine äußere Bedrohung, infolge der Entspannung und unserer eigenen Wachsamkeit, die ein gewisses Gleichgewicht zwischen Konflikt und Ordnung gewährleisten, wenigstens vorläufig gebannt. Dennoch bleibt, daß wir aus vielfach falsch verstandenem Eigenständigkeitsempfinden und Bestreben auf wirkliche europäische Selbständigkeit verzichtet haben. Dennoch bleibt die Tatsache, daß wirkliche Demokratien, in denen unsere freiheitlichen, menschbezogenen Prinzipien das öffentliche Leben bestimmen, eine verschwindende Minderheit in der Welt darstellen. Dennoch bleibt auch nicht zuletzt die innere Gefährdung unserer Demokratien durch Terror und Radikalismus, aber auch oft durch das eigene Unvermögen, für unsere Bürger glaubhaft zu sein. Wie weit ist unser Staat wirklich heute ein « entfremdeter Staat » ? Eine beängstigende Frage !

Staats- und gesellschaftspolitisch gesehen, besteht die doppelte Gefahr der Verflüchtigung von Identität und Solidarität im allgemeinen, aber auch der Zersplitterung bestehender Strukturen der repräsentativen Demokratien im besonderen, durch Bürgerinitiativen und sonstige Versuche unmittelbarer Einflußnahme auf politische Entscheidungskräfte, die ohnehin durch die wachsende Interdependenz ökonomischer und sozialer Zusammenhänge immer stärker eingeeengt werden.

Unsere Periode des « Friedens » — oder besser : des Verzichts auf zwischenstaatliche Gewaltanwendung — ist so zugleich eine Periode des Umbruchs, der Unruhe, ja wallender Gewalt im Innern. Ein erschütterter Fortschritts- und Wachstumsglauben, ein durch die weltweite wirtschaftliche und politische Umstrukturierung uns aufgezwungenes radikales Umdenken über unsere bisherigen Lebensformen haben eine Verunsicherung herbeigeführt, die sich paradoxerweise einerseits in zunehmend mangelndem politischen Engagement äußert, andererseits in dem stetig wachsenden Einfluß von Interessengruppen, fast alle eigentlich marginal, aber geeint in der Unzufriedenheit mit den bestehenden Formen der repräsentativen Demokratie, in der Forderung nach mehr Verantwortung im wörtlichen Sinne dieses Begriffs. Wir sollten uns, so meine ich deshalb, diesem Umdenken keinesfalls entziehen. Wir dürfen als demokratische Politiker nicht zulassen, daß viele gutgläubige, bewegte Bürger, vom System mißverstanden und abgewiesen, in die Arme allzu schadenfroh und gierig wartender Extremisten getrieben werden. Gerade deshalb ist es so wesentlich, daß wir beim Aufbau eines geeinten Europas darauf achten, daß es ein freiheitliches, demokratisches Europa wird. Das heißt ein Europa, das für die Belange der Bürger, der Europäer offen ist, ihre Loyalität gewinnen kann, in seinen Entscheidungen ihnen gegenüber verantwortlich ist, weil es verantwortlich wirkt.

Dieser europäische Wille zur Anpassung an neue Erfordernisse, das europäische Bekenntnis zu den Prinzipien moderner Demokratie wird durch zwei rezente Entscheidungen bestätigt : und zwar durch den Beschluß der Direktwahlen des Europäischen

Parlaments und durch die Anerkennung und Aufnahme der noch jungen Demokratien der Mittelmeerlande.

Nach fast 20 Jahren oft erbitterten Tauziehens, ob denn nun ein kompetenzloses Parlament direkt gewählt werden könne oder ob erst ein solch direkt gewähltes Parlament mehr Kompetenzen verdiene, haben wir endlich einen Schritt getan, damit nicht mehr nur eine Minderheit von Politikern und Technikern in exklusiver Anonymität die gemeinsame Zukunft aller Europäer bestimmen. Knapp sechs Monate vor dem festgesetzten Termin dieser ersten Direktwahl herrscht denn auch Hochkonjunktur in Verlagen, in Parteizentralen und Regierungen.

Die sich bildenden transnationalen Parteien sind zwar vorläufig noch auf dem kleinsten gemeinsamen Nenner aufgebaut, und ein effektiver Zusammenschluß und wirklich verbindliche Stellungnahmen sind kaum vor den zweiten Wahlen zu erwarten. Doch der in allen Ländern zur gleichen Zeit geführte europäische Wahlkampf, auch wenn er dieses Mal noch vornehmlich auf nationaler Ebene geführt wird, kann zur Entwicklung einer Synthese zwischen nationalen und gemeinschaftlichen Interessen beitragen. Durch ein Mehr an Information wird Europa den Bürgern, zugleich aber auch werden die Bürger Europas einander näher gebracht werden.

Wenn dennoch der europäische Wähler, auf den es ja letztlich ankommt und um den es geht, zur Zeit noch wenig Begeisterung, ja eher Skepsis in diesem Kampf zeigt, so deshalb, weil es noch eine ganze Reihe von Widersprüchen und Fragen gibt. Zum Beispiel : Welches wird die Rolle des direkt gewählten Parlamentes im Gefüge der Institutionen sein ? Schon die theoretisch zumindest mit der Vollmacht nationaler Souveränität ausgestatteten Nationalparlamente sind in einer Krise. Was soll dann ein Parlament, das über nichts — oder nur sehr wenig — bestimmen darf und nur in der Kommission jemandem zur Rechenschaft ziehen kann, der eigentlich selbst machtlos ist ? Wir kommen also um das Thema der Kompetenzerweiterung nicht herum.

Es steht fest, daß das neugewählte Parlament durch die Direktwahl alleine nicht mehr Kompetenzen erlangen wird als die jetzige europäische Versammlung. Das ist ganz klar. Es steht auch fest, daß eine Entscheidung, dem Europäischen Parlament mehr Befugnisse zu geben, nur einstimmig in den Regierungen der Mitgliedsstaaten getroffen werden kann. Damit ist das Problem aber nicht aus dem Weg geschafft. Einerseits wird das direkt gewählte Parlament mit tödlicher Sicherheit mehr Befugnisse verlangen. Und andererseits wird es eine Reihe Regierungen geben, die es in diesem Unterfangen unterstützen werden, und zwar sowohl aus dem Grundempfinden heraus, daß es in der Gemeinschaft demokratischer hergehen soll, als auch, weil sie ganz einfach eine kontrollierte Entwicklung der Institutionen sterilen Konflikten vorziehen.

Dabei sind wir uns alle bewußt, daß die Gemeinschaft für geraume Zeit noch ein etwas loses Zusammensein von Staaten bedeutet, in dem vorerst noch lange die nationalen Regierungen und die nationalen Parlamente die wirklich entscheidenden Beschlüsse treffen. Aber : Die Voraussetzungen müssen progres-

siv geschaffen werden, damit in fairem Dialog zwischen den Regierungen, dann zwischen Rat und Parlament nach Mitteln, Wegen, nach Prozeduren gesucht werden kann, um ein Mehr an Legitimation auch durch ein Mehr an Befugnissen zu honorieren und dabei in der Gemeinschaft ein neues, aber besseres Gleichgewicht zwischen den Institutionen herzustellen, was in einer Demokratie absolut notwendig ist. Diese Institutionen sollen ja schließlich nicht gegeneinander, sondern zusammen den Weg für ein politisches und demokratisches Europa eröffnen. Eine durch Direktwahlen bedingte Stärkung des Europaparlaments kann dieses Organ zum Schlichter zwischen Rat und Kommission, zum Vermittler zwischen nationaler und europäischer Verantwortung werden lassen und so zur Schaffung eines konkreteren und realistischeren Europas beitragen.

Es sollte vor allem den um Wohlstand, Lebensqualität und Sicherheit besorgten, aber auch verunsicherten Europäern neue Perspektiven der Solidarität eröffnen, in deren Rahmen eine Lösung der sie beunruhigenden Probleme überhaupt erst möglich erscheint. Hier liegt ein Aufgabenbereich, ja ein Challenge vor, der das eitle Gerede über Konstituante oder Befugnisanmaßung als reichlich realitätsfremd oder — ich würde sogar sagen — als demagogisch erscheinen läßt. Besonders bedenklich und sogar gefährlich ist in diesem Zusammenhang der in den letzten Wochen sich ausweitende Mißbrauch der Europapolitik zugunsten rein intern parteipolitischer Zwecke und Vorteile.

Ich möchte deshalb vor allzu großem Optimismus im Hinblick auf die Direktwahlen warnen. Wenn dieses erste Mal höchstwahrscheinlich noch vornehmlich überzeugte Europäer gewählt werden dürften, so ist es doch realistisch anzunehmen, daß nicht nur überzeugte Hurra-Europäer die Gnade der Wähler finden werden. In Zukunft aber wird es vor allem mit dem Aufgeben des doppelten Mandats zu einer verstärkten Opposition nicht nur im Innern des Europaparlamentes, sondern besonders auch zwischen Europaparlament und Nationalparlamenten kommen, das soll man klar ins Auge fassen.

Das Bedürfnis zur Vertiefung, Verbesserung und Festigung des demokratischen Prinzips zeigt sich auch, wie schon gesagt, im politischen Willen und der Bereitschaft der Neun zu einer erneuten Erweiterung der Gemeinschaft. Die Anerkennung der jungen Demokratien, in Griechenland, Portugal, Spanien, die Ausdehnung der EG im Mittelmeerraum, der von der Kairoer Zeitung « Al Ahram » zu Recht als « Drehscheibe des Nord-Süd-Dialogs » bezeichnet wird, entsprechen der wohl wichtigsten und vornehmsten Berufung West-Europas als Urheber und Verteidiger der demokratischen Prinzipien und zugleich als Mittler zwischen Industrie- und Entwicklungsländern.

Der Rubikon ist schon überschritten, und wir müssen uns bewußt werden, daß wir uns dieser neuen politischen, wirtschaftlichen und sozialen Herausforderung nur stellen können, wenn wir zugleich bereit sind, auch institutionelle Schwächen und Unzulänglichkeiten zu beseitigen. Die gemeinsame Erfahrung der Sechs und dann der Neun zeigt, daß leider allzuoft Beitrittsverhandlungen den Vorzug über Gewis-

senserforschung und Bestandsaufnahme des inneren Zusammenhaltes und Zustandes der Gemeinschaft erhielten, ja, daß bis jetzt zwar regelmäßig ein Parallelismus von Vertiefung und Erweiterung als wünschenswert angesehen, in Wirklichkeit aber nicht durchgeführt wurde. Hinzu kommt noch, daß bei der ersten Erweiterung das Verhältnis der wirtschaftlichen Stärke der Beitrittsländer und der Sechs irgendwie im Gleichgewicht zu sein schien. Diesmal aber beschwören unterschiedliche wirtschaftliche Stärke, Disparität der Strukturen geradezu die Gefahr eines Auseinanderdriftens der Gemeinschaft herauf.

Auch hier gilt es wieder, klare Prioritäten zu setzen: Es geht nicht nur um einen Ressourcentransfer, es geht nicht nur um komplexe technische Probleme, es geht in erster Linie darum, die innere Dynamik der Gemeinschaft zu bewahren: Einer weiteren Ausdehnung der EG sind kaum Grenzen gesetzt, wohl aber ihrer Funktionsfähigkeit.

Damit der gemeinsame Markt sich zu einer echten Gemeinschaft, einer Europäischen Union, entwickelt, die ohne Zweifel die größten Vorteile für Mitglieder und Beitrittsländer bringen würde, müssen wir der Versuchung widerstehen, den leichtesten und bequemsten Weg einzuschlagen, der bestenfalls zur Errichtung einer Freihandelszone, gegründet auf klassischer internationaler Kooperation, führt, kurz zu einem losen Handelsbündnis oder zu einem esoterischen Diskussionsklub.

Eigentlich müßten wir durch vergangene Fehler und Schäden klüger geworden sein und endlich erkennen, daß « Kooperation wohl zum Diskutieren genügt, nicht aber, um Entscheidungen zu treffen ». Wir müßten endlich Jean Monnet beipflichten, der des weiteren schon vor Jahren Kooperation — und ich zitiere ihn — als « Ausdruck der nationalen Macht, nicht als Mittel, sie zu verwandeln », anprangerte und der die Nation aufforderte, das Zusammenleben unter gemeinschaftlichen Regeln und Institutionen mal zu lernen.

Ob wir heute nun zugleich mit der Berufung eines Rates der Weisen endlich zu einer höheren und größeren gemeinschaftlichen Weisheit gelangt sind, bleibt noch zu beweisen. Noch bleibt zu wünschen, daß alle Mitgliedsländer eventuelle neue Impulse ausnutzen und den Mut haben werden, die zu erwartenden, aber kaum überraschenden Verbesserungsvorschläge nicht wieder unter viel Lob, unter viel Blumen in Schubläden zu vergraben.

Auch in unseren Tagen — genau wie zur Zeit der Gründungsväter — sind es nicht zuletzt wirtschaftliche Herausforderungen, die uns zum gemeinsamen Handeln zwingen, nachdem paradoxerweise in den letzten 30 Jahren die Schatten der Vergangenheit und die übergroße Furcht vor einer ungewissen Zukunft nationaler Eigeninteressen die graduelle Entwicklung und Verflechtung der verschiedenen Wirtschaftssektoren bis hin zur Bildung einer politischen Einheit verhinderten.

Besonders nach den falschen und widersprüchlichsten Reflexen und Reaktionen anfangs dieser siebziger Jahre, angesichts des Verfalls des Währungssystems, angesichts der Energiekrise verblieb es vornehmlich bei zaghaften Ansätzen, die Folgen der

Krise: Inflation und Arbeitslosigkeit, zu meistern. Es wurde kaum bisher versucht, deren Ursache zu beseitigen. Um so bemerkenswerter erscheint daher das gemeinsame Bekenntnis zu einem europäischen Währungssystem, das den Willen zur Stabilität ausdrückt: Stabilität, gefördert durch gleichgerichtete Geld- und Währungspolitik, als erste Voraussetzung, die zur Harmonisierung der respektiven Wirtschaftspolitik führen kann.

Dabei wurde wieder einmal bewiesen, welch ein zugkräftiger und unerläßlicher Motor zu entscheidenden gemeinschaftlichen Fortschritten die Versöhnung und Zusammenarbeit Deutschlands und Frankreichs ist. Zweierlei gibt mir aber bei unserer Brüsseler Entscheidung zu Beginn der Woche zu denken: Einmal, daß wir nicht alle zusammen diesen wichtigen Schritt unternommen haben. Wohl haben wir gemeinsam entschieden, aber wir werden eben doch nicht gemeinsam handeln — wie so oft; die ganze Problematik der englischen Mitgliedschaft in der EG findet hier wieder ihren Ausdruck. Wie oft noch werden wir solch hinkende Kompromisse zwischen kontinentalem Willen zur Einigung und britischem Zaudern schließen wollen und können? Sodann haben wir uns für ein « System » entschieden, aber noch nicht für eine « Union ». Ich möchte die Semantik nicht überbewerten, aber immerhin: Unsere Zaghaftigkeit im Ausdruck wird doch den Mann auf der Straße nicht gerade davon überzeugen, daß wir mutig ins Ziel streben. Die tragischen Exzesse nationalistischer Symbolik werden wir bestimmt vermeiden, aber wen begeistert heutzutage schon ein System?

Von der Hohen Behörde der Montanunion zur schlichten EG-Kommission, von der Wirtschaftsgemeinschaft zum nüchternen Gemeinsamen Markt, vom immer noch ambitiösen Fouchet-Plan für eine politische Union zur außenpolitischen Zusammenarbeit — und dann von der Wirtschafts- und Währungsunion zum Währungssystem scheint mir sich eine gewisse Talfahrt unseres europäischen Ehrgeizes abzeichnen.

Schon vor bald zehn Jahren, auf der Gipfelkonferenz in Den Haag, hoffte man wieder auf eine Neubelebung der Gemeinschaft. Auch damals standen die Staats- und Regierungschefs vor ähnlichen Problemen wie heute und wähten sich an einem Wendepunkt, ging es doch

1. um das Problem der sogenannten Vollendung, um den schwierigen Übergang von der Phase der negativen zur positiven Integration, um eine erste Übereinstimmung der Wirtschafts- und Währungspolitik, um den Aufbau einer Wirtschafts- und Währungsunion, dann
2. um das Problem der Vertiefung, um die Perspektiven der gemeinschaftlichen Entwicklung und
3. schließlich um die Erweiterung.

Schon damals hing in Wirklichkeit die Lösung dieser drei Probleme — wie Präsident Pompidou klar erkannte, und wir waren ja beide anwesend — von der Antwort ab, die wir auf eine einzige Frage zu geben beabsichtigen: Sind wir entschlossen, den Aufbau der EG fortzusetzen?

Leider verblieb es vor allem bei Absichtserklärungen, von denen wohl die ehrgeizigste auf der Gipfelkonferenz in Paris 1972 zusammengestellt wurde, die

sich als « vornehmstes Ziel » die Einführung einer politischen « Union » vor 1980 vornahm. Heute sind wir noch dabei, uns zu fragen, was man unter « Europäische Union » verstehen soll.

Von einer Europäischen Föderation im eigentlichen Sinne des Wortes, an die manche in den Jahren von 1958 bis 1968 noch glaubten, wagte man schon nicht mehr zu sprechen. In Paris noch gab es Hemmungen, sich mit bloßer Kooperation zu begnügen. Und so entschlossen wir uns damals dann zu einer « Union », ein Konzept, das aber nur so lange standhielt, bis unser Kollege Leo Tindemans — im Auftrag aller Staats- und Regierungschefs (ich unterstreiche das: im Auftrage aller) und nach ausgiebigen Konsultationen mit allen Beteiligten — versuchte, Inhalt und Ziele der Union zu definieren. An soviel Konkretem zerbrach unsere Einmütigkeit.

Gewiß, die Gemeinschaft wurde erweitert, der europäische Rat der Staats- und Regierungschefs wurde geschaffen, die politische Zusammenarbeit wurde ausgebaut, gemeinsam traten die Mitgliedsstaaten in der KSZE auf, gemeinsam führten sie den Nord-Süd-Dialog. Die Befugnisse des Parlaments wurden teilweise erweitert, und schließlich wurde die Entscheidung zur Direktwahl des Europäischen Parlamentes getroffen.

Und eben haben wir beschlossen, ab 1. Januar ein europäisches Währungssystem zu schaffen, und ein Team von Weisen soll uns dann die Vorschläge machen, damit eine erweiterte Gemeinschaft funktionsfähig bleibt. Eigentlich eine ganze Reihe von erheblichen Beschlüssen. Ich stelle mir nur die bange Frage nach ihrer Beständigkeit und nach Resultaten, wenn soviel Zaghaftigkeit, soviel abwehrende Empörung sich breittut, sobald einer sich nach dem Endziel erkundigt und den Willen zu erproben trachtet, auch wirklich das alles bis zur letzten Konsequenz durchzuführen. Kann man so viele Höhenflüge starten ohne eigentlichen Flugplan? Und wie viele Bruchlandungen können wir uns in den nächsten Jahren noch leisten?

Dabei geht es wirklich nicht so sehr um Erfolg oder Scheitern einer großen und schönen Idee. Europa ist eben nicht nur ein Traum, es ist unser aller Chance und einzige Chance. Keiner der stolzen alten Staaten dieses Kontinents kann sich in der heutigen Welt noch alleine behaupten, so glaube ich. Dazu sind die Supermächte zu überwältigend und allgegenwärtig geworden, dazu sind die Probleme der Armen in der Dritten Welt zu enorm und zu explosiv, die Erpressungspotenz derjenigen unter ihnen, die alles das besitzen, was uns fehlt — Rohstoffe und Energie — ist zu groß. Die Regierungen wissen das, unsere Bürger fühlen es instinktiv. Sie erwarten von uns, daß wir auf ihre besorgten Fragen eine ganze, ehrliche Antwort geben. Wir können nicht lange weiter versuchen, uns irgendwie durchzumogeln. Ich bin überzeugt, daß das unbestimmte, aber weit verbreitete Gefühl der Unsicherheit und der Frustration in unseren Staaten weitgehend daher kommt, daß der Deutsche wie der Belgier, der Luxemburger und alle andern spüren, daß ihr Staat ihnen diese Angst nun in Zukunft nicht mehr glaubwürdig abnehmen kann. Europa könnte es. Dazu müssen ihm die Mittel gegeben werden. Dazu muß es besonders auch politisch,

das heißt psychologisch und emotional, so bejaht und so dargestellt werden, daß der einzelne Mensch sich damit identifizieren, darin Zuflucht finden kann. Europa — ja, so glaube ich — muß glaubwürdig sein.

Von uns, von den Regierungen, von den politischen Kräften in unseren Ländern hängt es deshalb ab, ob wir Europa erlauben, glaubwürdig zu werden.

Ich glaube, meine Damen und Herren, wir sollten, wir dürfen diese Chance nicht vergeben.

Discours de Monsieur Gaston Thorn devant le European Luncheon Club à Londres

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été l'invité du European Luncheon Club à Londres le 28 novembre 1978 où il a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Mr. President,
Excellencies,
Ladies and gentlemen,

Let me first address myself to Michael Stewart who is so graciously hosting this luncheon today. I warmly thank you for kind words of introduction, I also fully appreciate your courage in consenting to share this platform with someone who, in the political jargon, applied to me as an European on this, no doubt the right side of the Channel, is so unequivocally classified among the idealists, better still among the incorrigible dreamers, both categories surviving, inexplicably perhaps in the continental wilderness, but most certainly exotic in these islands and with whom decent British pragmatists should only associate with utmost prudence and after doublechecking with the appropriate Westminster committee or better still with their party congress. Thank you for facing up to the challenge.

It is no easy matter indeed to talk about Europe in the United Kingdom, not so much because of the differences of opinion on this or that problem concerning this or that aspect of community policy and life, I know no membercountry with which I would not, at one time or another, have had differences of opinion. That is the very natural consequence of so many of us living together so closely on what is after all but an outgrowth of the huge landmasses of Asia, of trying to do together something fairly unprecedented namely

- a) solve the problems in our mutual relations and
- b) exert a reasonable measure of influence in the outside world both without going to war with each other each generation as we were accustomed to for nearly a century.

And by saying this, I have really already stated what to us the Community is all about.

I read the Chancellor of the Exchequers' speech to the House of Commons on 9th November and the Prime Minister's address at the Lord Mayors banquet on 14th November and they rightly pointed out that we were struggling with the problems of unemployment, inflation and growth, with establishing a zone of monetary stability in Europe, with the convergence in the economic performance of the member coun-

tries and the Prime Minister said in a fact that he had, and I quote, « no doubt that the Community will continue to progress and that cooperation, » I underline cooperation « will grow », and he added : « what is now needed is to recall the original objectives of those who founded the Community : namely that its purpose was to strengthen the economies of Community members and by reducing regional differences to ensure their harmonious development », I beg forgiveness for thinking, for believing in fact, that this is only half the truth. And although what I am now about to say will no doubt confirm to many that do definitely and hopelessly belong to the strange categories described earlier I will not be deterred from saying why there is a Community, why it should be a Community, and I underline Community, and why there must be one, even today.

Luxembourg is the only landlocked member country of the Community, it is, if I may attempt this rather wild historical sweep, a last reminder of Emperor Charles the Great's clever, but in the end unsuccessful attempt to create a bufferstate between the Germans in the east and the Gauls in the west, there were times when these middlemen tolerant and easy going, conciliatory and imaginative were able to more or less brilliantly play their predestined role, and if I may go on with history for just one second I'll have one word for the emperors the House of Luxembourg gave to the holy Roman Empire, the greatest of whom was Charles IV, who died 600 years ago, a Luxembourger, speaking French, crowned emperor in Rome and residing in Prag, could it be that, older than the nation state, much older in fact, there was something, very real called Europe, now that, I agree, is very close to a dream, but one which, like most true dreams, has more connections with reality than some want us to believe. What on earth has happened to Europe that there should be such widespread and condescending advice to leave civilization to the scholars and get down to earth to tackle fish and butter and retirement pensions, the serious stuff of live ?

But anyhow, apart from a few moment of glory, the tragic destiny of the people living in central Europe was to provide on the whole quite unwillingly, the battle grounds for the rivalries of their big neighbours, 1870, 1914, 1939 were but the last of a seemingly endless and ever more brutal series of what can only be described as fratricidal wars on the continent of Europe : territories, economic assets, colo-

nial empires, prestige and power were the causes: the victims, in the end by the millions, where the people of Europe. It is to put an end to this, once and for all, that, after the shock of almost total destruction, both physical and moral, in the second world war, bold politicians of all political creeds and colours, with the overwhelming support of their peoples get out to create political, economic and social structures which should henceforth allow Germany and France and therefore the rest of us to live together our common problems rather than fight them out one against the other. This framework should be such as to prevent domination by one or the other of the partners, it should recognize and guarantee the rights of everyone of them to take part in the shaping of common decisions in the best interest of all, the acceleration in the development of new technologies, the emergence of the new nations of the third world, of the considerable power of those holding rough materials, the ascension of the Soviet Union as a super power on the world stage, locked in nuclear stalemate with the United States whose sheer weight in turn more often than conscious policy affects our daily lives have but confirmed the evidence that not even the biggest and the most powerful of the European countries can still be confident of being able to shape their future and defend their interests in the world all by themselves.

I am convinced that a lot of the problems in the relations between Britain and the EC, both before and after admission stem from the responsible people in this country see indeed that it makes sense on many issues, or, as the prime minister would say, « often », to cooperate with other countries, but that so very few share that basic commitment to building a united Europe that, regardless of even the most extreme differences of view on how it should be done, is so generally accepted on the continent.

I agree that, given Britain's historical experience, it is probably asking too much to expect that commitment to come naturally, after all, this country, throughout the historical developments on the continent which I only sketched, could be perfectly content with remaining as it were on the sideline, waiting and seeing how things went in Europe, shying away from permanent commitments, as a matter of policy options open as long as possible, intervening only if British interests were threatened.

To be sure, Churchill, not one to despise dramas if not dreams, urged total union between France and the United Kingdom, where all that was left of France was a few square meters of beach at Dunkirk, while, it is true, he was in opposition and unsuitably neutral. In Zurich, he even devoted a whole speech to the creation of the United States of Europe.

Nobody will disagree when I say that the great man was closer to his roots when he soberly said, a few years later, and I quote, « we are with them, not of them ».

I see very little evidence, looking at this country through my admittedly prejudiced continental glasses, that British attitude to Europe should have become less equivocal over the years. The hard facts are that Britain missed every possible European train that it could not prevent from being put on the

tracks and then tried every trick in the book to derail it or at least switch it to a more convenient side line, recalling the failure of the European Defence Community, then the establishment of the European Coal and Steel Community and, in the event Britain's willingness to deal with it, the *New York Times* wrote in December 1954 and I quote « it was not until the EDC broke down and a federated Europe proceeded into a distant future that the British moved forward with Sir Anthony Edens bold assurance to maintain a British force on the Continent, permanently at the disposal of the Bruxelles treaty powers, now comes another move, which does not commit Britain very far in the field of principles and policies, it is a typically pragmatic approach on Britain's part, if it works, the British will go further if it doesn't, they lost nothing ».

And so it went on, after Messina and the birth of another continental « dream », there came Maudling negotiations and the attempt to dilute and absorb the new community in a vast free trade area, an objective which, quite evidently, some are still resolved to pursue today.

So, you may ask, why go to all the trouble of bringing Britain into the Community, even at times when the British were not at all keen to join it? I will try to deal quite frankly with that question which has indeed preoccupied me lately, looking back on those years when progress in the Community was very largely blocked over disagreements about its enlargement, the basic reason probably again is an historical one: Britain, although never really committed on the continent, has always been an essential element in the balance of power there, it seemed, and still seems to me, sensible enough to think that a community including not only France and Germany and Italy, but also the United Kingdom, is a better balanced community. Not because four would find it harder to agree than two, and therefore the threat of a *directoire*, whatever that may mean, would be less ominous for the small and medium sized members, but because I genuinely believe that progress without the consent of the big ones is in any case impossible and that the chances are very much greater than any consensus emerging among the four big ones as described has a very good chance indeed, given the variety of their interests, to be acceptable to the others as well, and then of course a community with Britain would be less introvert, so we hoped, less centered on Germany and its problems, more outward looking.

I believe this to be true in the economic field, it was perceived more strongly still in the political sphere. Recalling the negotiations about the Fouchet Plan of a political union, I remember the unwillingness of some smaller members of the Community to envisage any venturing into this sphere of political cooperation in the absence of the United Kingdom. I hasten to add that the community has been shown to work most satisfactorily since its enlargement.

Anyhow, British adhesion was, for many years, the stumbling-block to any meaningful progress in the Community. It is a sad, but real fact that after British adhesion Britain itself came to be regarded by many as a stumbling-block to progress, what with renege-

ciation first, then a continuous series of extra demands and wishes with always, in the background despite the referendum, the more or less outspoken reserve that the British commitment to the EEC was limited to what it could get out of it or, much more diplomatically expressed in the words of a British minister that « EEC membership is in its nature a continuous bargaining process ».

I certainly agree that a Community of purpose is not enough to hold the community together. Robert Schuman already said in its initial declaration of May 10, 1950 that the construction of Europe would not be accomplished in one go, nor in one day and that it had to start with the establishment of solidarities based on facts and interests.

A Community therefore which does not take due account of the interests of its memberstates would be no Community. And as a Prime Minister myself, I have not the slightest difficulty in admitting that each memberstate must mount the best possible defense of its own interests.

That does not however mean that gains and losses are determined solely by an arithmetical operation between what you pay in and what you get out, what price tag would you put on the better deal the Community as such achieves at international economic negotiations as compared to the one to be had by the individual memberstates who, of course, would then have to quarrel among themselves? What price tag would you put on the added weight community backing gives your initiatives in Rhodesia and in Namibia?

But there is more. You cannot claim solidarity in order to benefit from greater transfers of resources and then uphold your sovereign rights to fend off any idea of Community discipline with regard to your economic policy in general and to the uses of the resources transferred more particularly. This is true of the EMS.

This EMS debate, more than any other, shows that what we are dealing with here is not philosophy but hard facts. There is no doubt in anybody's mind that such a monetary system cannot function on the basis of simple intergovernmental cooperation. That would indeed be the best recipe for failure. What we need is, very soon, in some form or another, an efficient, common decision making body. There is no doubt in my mind, that it is these, truly political implications, that explain so many hesitations.

And now I don't for a moment dispute that these implications are momentous indeed, we are no longer here talking about fixing a price for tomatoes or about tariffs, we are talking about managing in common something which is as essential an attribute of a State as its army, namely its money. It is quite true that in the EMS, the value of the pound will no longer be determined in London alone. But, is not the question really whether that value is today determined in London, or that of the French Franc in Paris? Is it not rather that we are all anxiously waiting to see what interest rates the Federal Reserve Board in Washington will determine and where the petro-dollars will be moving next on their erratic course through the exchange market? And does it

not make a lot more sense to agree that, since reality of fact, each one of us taken individually has no longer any meaningful control over his money, we should all put together that part of decisionmaking which still rests with us and through a combined effort regain some at least of the ground lost to foreign capitals, banks and speculators. »

But this again is a sort of commitment that must be irrevocable and genuine. And that sort of commitment, striking that close at the heart of your sovereignty, outdated as that concept in purely national terms may be, can only be undertaken by those determined to go all the way I don't think it is necessary to describe now in detail what the future United Europe will be like, that is a sort of prediction that not many of us would dare make about the future of their own countries, like in our own countries, where we go and how we'll get there, is a matter for debate and I would be untrue to my liberal ideals if I did not accept that a great variety of convictions may be held on this subject with equal sincerity, but I also know that we must share one will, unequivocally, irrevocably, and that is to klink arms and more on together. The one option that must be closed is that of us reserve the right to opt out.

I would have reached that same conclusion if I had taken the next enlargement and what it will mean for the functioning of the Community, the direct elections to the European Parliament and what that means in the relationship between the institutions as an example rather than the EMS. In all these instances developments will take place quite inevitably — further complication of the community machinery, tensions if not dead-lock between the Council of Ministers and Member Governments on the one hand, and a frustrated if powerless European Parliament on the other, and the decisions which are going to lead us further along the way of a United Europe. It will be federal or confederal, integrated or supranational, I don't hide my preference, but it will be for all of us together to decide, step by step certainly, but resolutely which way we go. The only truly unrealistic attitude is to shut one's eyes and pretend loudly that it is all a dream. That not even our grandchildren will see the results and we might therefore as well go on counting our peas one for me, one for you.

Obligations and advantages should of course be balanced and the present imbalances, which nobody denies, will have to be corrected, but only those have a chance to be heard who are ready to play the game fairly and to accept all its rules. I tried to recall what the Community was about: to allow some of the world's proudest and oldest States to out-grow their deadly nationalism of the past and to shape their destiny together in today's and tomorrow's increasingly interdependent world. I still believe that the Community with Britain is a much better and able Community for all of us and for the world. But time and patience are running out. And I am a little frightened when I realize with what case of mind we are already accepting to set up fundamentally an important project such as the EMS without Britain — if need be I still hope it won't. I thank you very much.

La réunion à Luxembourg des délégués des organisations signataires de l'Appel de Bruxelles

Les 3 et 4 novembre, une réunion internationale d'anciens résistants et victimes du nazisme eut lieu à Luxembourg. Cette réunion était organisée par la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques (LPPD) au nom du groupe de travail des signataires de l'Appel de Bruxelles (11. 6. 77).

Au cours de cette réunion internationale plusieurs discours furent prononcés. Nous reproduisons ci-après le discours d'ouverture prononcé par Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice.

C'est avec empressement que j'ai accepté l'invitation de mes camarades de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques de prononcer le discours inaugural de votre réunion et de vous souhaiter la bienvenue au nom des résistants et des prisonniers politiques et de tous les démocrates de notre pays.

Votre mouvement qui s'est créé spontanément pour protester contre les manifestations d'anciens SS a trouvé un large accueil fondé sur l'indignation des victimes des exactions de ces brutes qui avaient nom de SS. Les comités internationaux de 9 camps de concentration, les amicales nationales qui y ont adhéré, ont apporté un soutien d'autant plus significatif qu'il émane de ceux-là mêmes qui ont le plus souffert et qui ont vu dans leurs œuvres ces bêtes sauvages qui revendiquent aujourd'hui le titre de combattants et nient toute appartenance aux unités chargées de la garde des camps et de l'extermination — dans la mesure où ils ne nient pas l'existence des camps et la réalité de l'extermination.

L'énormité des crimes commis et le respect dû aux mutilés, aux morts, aux veuves ne s'accommodent pas de tolérance coupable envers leurs bourreaux. Le tribunal de Nuremberg, après un procès dont la signification historique n'est plus à démontrer, a reconnu la culpabilité de l'organisation SS et l'a condamnée pour crime contre l'humanité.

Ces organisations sont et doivent rester interdites : il est intolérable que sous prétexte de liberté d'association elles puissent prétendre perpétuer le souvenir de leurs méfaits et injurier la mémoire de ceux qu'ils ont opprimés.

Grande et lourde est la responsabilité que les bourgmestres des villes allemandes, les présidents et les gouvernements des Länder assument en autorisant, en permettant ou en tolérant et l'existence de sociétés dites de secours et les réunions et manifestations. Ils ne pourront échapper au reproche de parti pris ou de complicité, ces mêmes bourgmestres ou « Ministerpräsidenten der Länder » qui font preuve d'une sensibilité extrême lorsqu'ils ont affaire aux mouvements de gauche.

Voilà qui donne matière de réflexion aux victimes qui ne peuvent s'empêcher de remarquer l'indulgence que, par endroits, on a témoignée aux anciens Waffen SS.

Le gouvernement fédéral, s'il n'est pas directement compétent ni concerné devrait cependant faire peser toute son autorité et user de tout son pouvoir de persuasion pour faire comprendre aux autorités locales et régionales qu'il y va non seulement de la renommée de la jeune démocratie mais encore du crédit que l'étranger accordera aux proclamations de principes démocratiques par les hommes et les autorités politiques d'Outre-Rhin.

Mais gardons-nous de faire de cette affaire une affaire juridique avec actions en dissolution, procès et jugements. La résurgence d'idées et de mouvements fascistes est un phénomène social et politique que l'on ne résoud pas en le déclarant illégal.

C'est en profondeur qu'il faut agir en s'attaquant aux racines mêmes du mal. C'est par l'information et l'éducation des citoyens, par l'attitude et l'exemple des hommes politiques, par une presse libre et responsable, par une pratique de la démocratie vraiment pluraliste et tolérante que l'on y parviendra le plus sûrement tout en dénonçant publiquement le danger des idéologies et des attitudes fascistes dans une partie de l'ancien Reich.

Gardons-nous surtout de ne voir que les problèmes que peut poser le fascisme dans un seul pays; s'il est vrai que subjectivement et objectivement une telle attitude de notre part se comprend, il convient de ne pas oublier d'autres survivances du nazisme. Une documentation de notre camarade Wiesenthal dénonce l'influence que des nazis chevronnés de l'appareil de Goebbels ont exercé en République Démocratique Allemande surtout dans la presse, la radio et la télévision. Les majors de la Wehrmacht sont devenus les généraux des deux armées allemandes, de la Bundeswehr comme de la Volksarmee. Il serait étonnant que tous les mauvais soient d'un côté et tous les bons de l'autre !

Mais il y a plus : Le fascisme existe à l'état larvé dans tous les pays et dans toutes les sociétés dans la mesure où le plus souvent il correspond à des attitudes à l'égard de certains problèmes plutôt qu'à des théories ou des idéologies homogènes et raisonnées. Ce sont ces attitudes, ce fascisme ponctuel qui sont les plus dangereux.

Aussi les signataires de l'Appel de Bruxelles devraient-ils élargir leur action et s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes. Ils devront accepter leur responsabilité globale et lutter pour la liberté, la dignité humaine et la démocratie et contre le fascisme partout où il menace les institutions démocratiques et sous quelque forme que ce soit. Les SS sont un problème que le temps résoudra sûrement.

Mais le mépris de l'homme, l'oppression de la liberté, l'intolérance, le fétichisme de l'efficacité et de l'ordre, voilà des données permanentes qui au-delà des frontières politiques et géographiques existent dans toute société et qui sont autant de pas vers le fascisme. Chaque fois qu'une idéologie prétend accor-

der la primauté à une finalité autre que la dignité et le bien-être de l'homme le danger d'un régime autoritaire et arbitraire est donné.

Et il n'y a pas seulement le fascisme de droite : il y a ce nouveau fascisme qui se dit de gauche et qui croit pouvoir recourir à la violence et au terrorisme, qui proclame la légitimité de l'assassinat, de l'enlèvement et de la prise d'otages pour lutter contre des Etats démocratiques où ils représentent une minorité infime. C'est ce terrorisme qui sert de prétexte aux fascistes, aux vrais comme à ceux qui s'ignorent et même à ceux qui se défendent de l'être, pour restreindre les limites de la liberté et pour élargir celles de l'arbitraire; pour faire reculer la loi et pour faire donner la force.

Tout résistant antifasciste, tout prisonnier politique qui a vécu l'enfer concentrationnaire, qui a vu s'ouvrir les abîmes du totalitarisme, qui a mesuré la folie de l'arbitraire sait où peut conduire le mépris du régime démocratique et des valeurs humaines. Il se doit de condamner toute action arbitraire, toute violence, toute oppression, toute censure d'où qu'elle vienne.

Nous, anciens prisonniers politiques, avons le droit mais aussi le devoir d'élever notre voix pour dénoncer tout ce qui dans nos sociétés imparfaites peut favoriser la renaissance du fascisme. Nous n'avons pas le droit de nous montrer plus compréhensifs ou plus indulgents, au gré de nos appartenances politiques, selon que la menace vient de droite ou de gauche.

Notre sollicitude et notre soutien doivent être acquis à tout démocrate, chrétien ou athée, communiste, socialiste, libéral ou conservateur qui est menacé d'oppression.

La meilleure manière de lutter efficacement contre le fascisme c'est encore de lutter pour les droits de l'homme. Dans tous les régimes, dans tous les pays, sur tous les continents ! Chaque fois que nous avons protégé efficacement les droits fondamentaux d'une race, d'une communauté, d'un parti interdit ou d'un chartiste contestataire, nous avons remporté une victoire sur le fascisme.

Ainsi comprise, notre, votre action contre les agissements des SS prend toute sa signification. Au-delà des SS nostalgiques, c'est le fascisme comme tel, c'est l'arbitraire, l'injustice, la discrimination, l'intolérance que nous combattons.

C'est pour la liberté, la justice, le pluralisme, c'est pour une démocratie à l'échelle de nos espoirs d'il y a trente-cinq ans que nous combattons.

C'est dans la même optique qu'il convient de voir la commémoration de la « Kristallnacht ». Cette action tout en s'inscrivant dans la longue suite de persécutions qui en Europe orientale avaient décimé le peuple juif, dépasse par le fondement idéologique sur lequel il repose tous ces siècles de persécutions inspirées par l'envie, la misère et la bêtise.

Lorsqu'un peuple est assez fou pour se croire supérieur aux autres, lorsque dans la poursuite d'une cause mystique il se croit affranchi du respect des lois, lorsqu'il se croit appelé à un destin et à une responsabilité mondiale, il est impossible de prévoir où peuvent conduire cette folie des grandeurs de cette foie démentielle.

Et rappelons-nous avec quels moyens dérisoires Hitler est arrivé à convaincre le peuple allemand de sa supériorité. Qui peut jurer que demain un autre apprenti sorcier n'arrive à en faire de même avec un autre peuple. L'histoire nous montre qu'aucun peuple n'est à l'abri de pareilles tentations. Aussi me paraît-il indiqué une fois encore d'élargir le débat et de considérer à travers l'événement précis l'ensemble du problème qui est général et permanent.

Ainsi compris l'Appel de Bruxelles, votre réunion d'aujourd'hui et les résolutions et décisions que vous prendrez revêtent un caractère général et acquièrent une portée permanente. Dans la lutte incessante contre le fascisme cette action s'adresse à l'opinion publique de notre continent dans la mesure où elle dépasse les contingences qui l'ont provoquée.

Je souhaite que la réunion de Luxembourg marque de son esprit la lutte des anciens concentrationnaires pour un monde meilleur.

La politique agricole du Gouvernement

Les passions soulevées par la nouvelle loi promouvant la modernisation de l'agriculture sont loin d'être apaisées. Les âpres controverses de ces dernières années sur l'orientation à donner à la politique agricole nationale n'ont finalement conduit qu'à retarder la mise en œuvre d'une politique agricole d'ensemble d'autant plus urgente que l'agriculture luxembourgeoise souffre encore d'importants retards.

Ces retards se situent avant tout sur le plan des exploitations individuelles. Sur le plan collectif, les investissements nécessaires sont, pour l'essentiel, réalisés. Au cours des vingt dernières années, la profes-

sion agricole s'est dotée, avec l'aide financière de l'Etat, d'installations de collecte, de transformation et de commercialisation qui lui ont permis de renforcer sa position concurrentielle et d'améliorer ses termes d'échanges. La contribution de l'Etat a été, pour l'ensemble des investissements réalisés à l'Agrocenter de Mersch, de 70% du coût établi. Tous les décomptes ont été arrêtés. Les derniers versements de la contribution financière de l'Etat interviendront au début de l'année 1979. Il reste la question de savoir si les installations collectives ont répondu à toutes les attentes que l'agriculture mettait en elles.

Le Gouvernement ne peut pas y répondre, vu qu'il n'a pas d'informations sur la gestion interne de ces entreprises; il ne peut, par conséquent, qu'enregistrer les effets extérieurs. Il appartient aux agriculteurs eux-mêmes, dans le cadre de leurs organisations professionnelles, de se prononcer à ce sujet et de donner, le cas échéant, les impulsions nécessaires pour faire de ces instruments collectifs le moyen de défense le plus adéquat des intérêts économiques agricoles.

Le Gouvernement a, à maintes reprises, exposé au Parlement le programme d'action qu'il estime nécessaire d'entreprendre à bref délai. La modernisation des entreprises agricoles, ainsi que l'aménagement du régime de la sécurité sociale agricole se trouvent au centre de ce programme. Pour chacun de ces deux grands sujets un projet de loi a été déposé depuis longtemps à la Chambre. Seul, le projet de loi promouvant le progrès économique de l'agriculture a pu être voté. Le projet de loi sur la réforme de la Caisse de Pension agricole est toujours en souffrance. La plupart des arrêtés d'exécution de la loi sur la modernisation de l'agriculture ont été introduits dans la procédure réglementaire. Les autres mesures d'exécution suivront sous peu.

L'opposition rencontrée par la loi promouvant la modernisation de l'agriculture peut faire croire qu'il y a différentes alternatives possibles concernant l'orientation à donner à la politique agricole nationale. Les options prises par le Gouvernement sont considérées par certains comme étant contraires à l'intérêt fondamental et aux besoins vitaux de l'agriculture luxembourgeoise. Le Gouvernement, en présentant le projet de loi à la Chambre, a déjà largement répondu sur ces points. La position prise par le Gouvernement résulte d'une approche réaliste aux problèmes de l'agriculture luxembourgeoise. Il semble nécessaire, en raison de l'importance capitale de ce débat, de rappeler les éléments de cette analyse. Toutefois, avant de refaire l'analyse, il est jugé nécessaire de resouigner certaines données du problème sur lesquelles, malgré les déclarations répétées du Ministre de l'Agriculture, des malentendus semblent toujours subsister.

Pour le Gouvernement, le problème de l'exploitation agricole individuelle forme un tout. Il faut, par conséquent, traiter en même temps les problèmes de la modernisation des entreprises et le problème de la réforme du régime social agricole. D'ailleurs, le projet de loi présenté initialement par le Gouvernement englobait ces deux aspects. Ce n'est qu'en raison de considérations pratiques, et à la demande expresse de la Commission agricole de la Chambre, que le Gouvernement a été d'accord pour traiter ces deux aspects en deux projets de loi distincts.

La loi sur la modernisation de l'agriculture est un élément essentiel de la politique globale de modernisation des entreprises agricoles. Elle n'est cependant pas suffisante et le Gouvernement n'a jamais laissé de doutes à ce sujet. Il est nécessaire d'encadrer la loi sur la modernisation des entreprises par des mesures complémentaires. Ainsi, le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'organiser un conseil de gestion à la disposition de tous les agriculteurs, sur l'urgence de prendre des mesures sur le plan zootech-

nique et génétique pour améliorer la qualité productive du cheptel animal, sur l'opportunité de réaliser l'allègement des charges au moment de la reprise du bien paternel et de faciliter la première installation du successeur, sur le besoin de mesures particulières dans le domaine foncier par la réforme de la législation sur le bail à ferme et l'adaptation de la loi sur le remembrement agricole. Pour chacun de ces points, des projets de texte sont déjà élaborés. Leur discussion est, malheureusement, restée au point mort, toute la scène agricole ayant été prise par les controverses sur le projet de modernisation. La réforme de la loi sur le remembrement agricole a été approuvée par le Gouvernement en Conseil. Le projet de loi y relatif sera déposé sous peu à la Chambre et transmis pour avis au Conseil d'Etat. Quant à la réforme du bail à ferme, il existe depuis de nombreuses années un rapport établi par un Groupe de Travail spécialement institué à étudier ce problème. Le Département de l'Agriculture est en train de préparer un projet de loi, sur la base du rapport de ce Groupe de Travail, projet qui sera ensuite soumis au Gouvernement.

Situation de l'agriculture luxembourgeoise

L'objectif de la politique agricole nationale est de réaliser la parité de l'agriculture avec les autres secteurs économiques. Réaliser la parité signifie notamment mettre l'agriculture en mesure de compenser ses handicaps particuliers. L'élément clé de la parité est le revenu. La réalisation de la parité doit permettre à l'agriculture de refaire le retard de son revenu par rapport au niveau moyen des revenus dans le pays. Il ne s'agit pas d'une garantie de revenu de la part de l'Etat, mais d'une action soutenue et concertée des pouvoirs publics en vue de réaliser les conditions permettant à chaque agriculteur individuel d'améliorer sa situation de revenu.

La notion de parité n'est pas épuisée par l'élément revenu. Il y a l'aspect de la sécurité sociale où l'agriculture doit trouver les mêmes avantages que les autres groupes professionnels. L'aspect social de la parité est étroitement lié à l'élément revenu, puisque c'est le revenu agricole qui détermine le pouvoir contributif de l'agriculture et donc aussi le volume de l'action supplémentaire de l'Etat.

On pourrait ajouter à la notion de parité encore l'aspect de la formation générale et professionnelle, ainsi que l'environnement administratif et culturel de l'agriculture. Ces deux domaines ne sont pas de la compétence du Ministre de l'Agriculture. Ils revêtent cependant une grande importance — cela est vrai surtout pour la formation professionnelle agricole — et le Ministre de l'Agriculture reste très attentif à tout ce qui se passe à ce sujet. Le Ministre de l'Agriculture se félicite plus particulièrement de l'attitude positive prise par la Centrale Paysanne et les jeunes agriculteurs concernant la nécessité de l'introduction du Certificat d'Aptitude professionnelle dans la formation professionnelle agricole. C'est dans ce même esprit que le Ministère de l'Agriculture apporte sa collaboration à la réalisation de la réforme de l'enseignement professionnel.

La parité comprend aussi la position concurrentielle de l'agriculture vis-à-vis de ses partenaires éco-

nomiques. A ce sujet, et grâce aux installations collectives de l'Agrocenter de Mersch, l'agriculture dispose de l'outil pour dominer sa situation d'infériorité résultant d'une production répartie sur un très grand nombre de petites unités. Grâce à ces mêmes installations, l'agriculture peut dépasser aussi les inconvénients résultant d'une production soumise aux aléas quantitatifs et qualitatifs.

Le revenu agricole et, plus particulièrement, les voies et moyens pour réaliser la parité de ce revenu, se sont trouvés au centre du débat agricole. Ce débat a débouché inévitablement sur des questions plus fondamentales : la politique agricole doit-elle assurer l'existence d'un minimum d'exploitations agricoles et, plus particulièrement, le choix des voies et moyens ne doit-il pas être déterminé par la nécessité d'enrayer à tout prix la réduction du nombre des exploitations agricoles; faut-il orienter, par voie autoritaire, l'agriculture luxembourgeoise vers les productions les plus intensives en rapport avec les conditions naturelles de production du pays et plus particulièrement, faut-il pousser à l'utilisation maximum des potentialités agricoles de notre pays? Chacune de ces questions revient finalement à poser la question des limites à inscrire à la politique des transferts de revenus à l'agriculture.

Analyse de la situation de l'exploitation agricole à titre principal

Ne restera à la longue agriculteur et, par conséquent, ne continuera à produire que celui qui tirera de son travail un revenu satisfaisant. Ne sera considéré comme satisfaisant qu'un revenu qui est comparable à celui que touchent les personnes occupées dans les activités économiques concurrentes. Il faudra aussi que ce revenu puisse être atteint dans des conditions de travail acceptables. Il faut donc mesurer l'écart séparant les revenus agricoles des autres revenus, et apprécier les conditions dans lesquelles s'effectue le travail agricole.

Les calculs y relatifs sont faits pour l'année 1977. Cette année est peut-être mal indiquée, en raison du fait qu'elle est encore influencée par les effets de la sécheresse 1976. Toutefois, c'est la dernière année pour laquelle des informations statistiques complètes sont disponibles. Deux sources de statistiques sont utilisées : le Compte-rendu de la Caisse de Maladie agricole sur la période d'administration du 1^{er} janvier au 31 décembre 1977, ainsi que le Bulletin n° 3/1978 du Statec reproduisant les résultats du recensement agricole du 15 mai 1977. L'utilisation cumulée de ces deux sources permet, au départ de certaines hypothèses de travail, de déterminer le nombre des exploitations agricoles proprement dites — c'est-à-dire à l'exclusion des exploitations viticoles, horticoles et autres — exerçant l'activité agricole à titre principal et dont le chef d'exploitation est âgé de moins de 65 ans, et de préciser les caractéristiques de ces exploitations par le nombre de main-d'œuvre familiale qu'elles occupent, la superficie agricole qu'elles exploitent, le cheptel animal qu'elles détiennent.

L'analyse aboutit aux résultats suivants :

L'agriculture luxembourgeoise comprend 2.600 exploitations agricoles proprement dites, dont le chef

d'exploitation âgé de moins de 65 ans exerce l'activité agricole à titre principal.

Les 2.600 exploitations

- occupent 4.000 personnes âgées de 18 à 65 ans. Les épouses des chefs d'exploitation ne sont pas comprises dans ce nombre. La main-d'œuvre salariée n'y figure pas non plus; elle est d'ailleurs peu nombreuse et a déjà été considérée dans le calcul du revenu agricole;
- exploitent 114.000 ha, soit 88% de la superficie totale en terres arables et en prairies et pâturages;
- détiennent 191.000 bovins, soit 91% de tout le cheptel bovin. Dans le cheptel bovin sont comprises 62.000 vaches laitières, soit 91% de tout le troupeau laitier;
- détiennent en moyenne par an 71.000 porcs, soit 82% du cheptel porcin. Y sont comprises 12.400 truies, soit 85% de l'effectif total.

Elles produisent par conséquent au moins 90% de la production agricole totale et leur part dans le revenu agricole est estimée également à 90%, soit 1.395 millions de francs (= 1.550,2 × 90%).

Les données globales ci-dessus permettent de calculer les données par exploitation agricole moyenne. Tout calcul de la moyenne peut être critiqué, vu le caractère théorique des résultats qui, lorsque l'amplitude des variations de revenu est très grande, comme c'est le cas pour l'agriculture, peuvent s'écarter assez sensiblement des réalités individuelles. L'approche par la moyenne est cependant très utile, car elle permet de situer de façon globale l'exploitation agricole luxembourgeoise face à ses problèmes de revenu et à ses besoins de modernisation.

L'exploitation agricole moyenne a les caractéristiques suivantes :

- elle exploite 44 ha de surface agricole utile, dont 20 ha en faire-valoir indirect;
- elle détient 74 bovins dont 24 vaches laitières avec un rendement laitier de 3.523 kg par vache;
- elle détient 27 porcs dont 5 truies d'élevage;
- elle occupe 1,5 unités de travail, à l'exclusion de l'épouse du chef d'exploitation, à l'exclusion aussi de la main-d'œuvre salariée;
- elle a un revenu de 537.000 francs qui sert à rémunérer le capital propre investi ainsi que le travail de la main-d'œuvre familiale.

Si les calculs avaient été faits sur la base des données de 1978, les résultats auraient été plus favorables en ce qui concerne notamment le rendement laitier (3.647 kg de lait par vache) et le revenu (587.000 F), sans pour autant modifier sensiblement les conclusions à en tirer.

Les disparités de revenu

Pour mesurer le retard de revenu, la marche suivie est celle inscrite dans la directive n° 72/159-CEE et reprise par la loi sur la modernisation de l'agriculture. Le revenu agricole est comparé au revenu salarial moyen des autres activités économiques. Ce revenu salarial moyen est le revenu de travail comparable qui, pour 1977, s'établit à 427.000 francs par Unité de Travail Homme (UTH).

Le revenu agricole calculé annuellement par le Ministère de l'Agriculture se compose de la rémunération du travail familial et de la rémunération des

capitaux propres engagés dans l'entreprise. Cette dernière doit par conséquent être déduite du revenu agricole pour arriver au revenu de travail. La charge d'intérêts des capitaux propres engagés, y compris les terres exploitées en propriété, s'élève pour l'exploitation agricole moyenne à 195.000 francs, compte tenu du fait que les capitaux empruntés et les terres louées ont déjà été considérés dans le calcul du revenu agricole. Il reste, par conséquent, pour la rémunération du travail familial agricole un montant de 342.000 francs (= 537.000 — 195.000) par exploitation agricole moyenne.

La rémunération du travail familial agricole est à exprimer par unité de main-d'œuvre. La directive n° 72/159/CEE ne retient que les unités de travail effectivement nécessaires à l'exploitation. La main-d'œuvre familiale disponible à l'exploitation agricole se compose de 1,5 UTH calculées plus haut, auxquelles il faut ajouter le travail fourni par l'épouse du chef d'exploitation. La contribution de l'épouse est évaluée forfaitairement à 0,3 UTH de sorte que la disponibilité totale en main-d'œuvre se chiffre à 1,8 UTH. Il est admis que ces 1,8 UTH remplissent la condition exigée par la directive n° 72/159/CEE, vu la diversité de la production et la nature de l'équipement technique prévalant dans l'entreprise agricole moyenne.

Par UTH, la rémunération du travail familial est de 190.000 francs (= 342.000 : 1,8).

L'écart par rapport au revenu de travail comparable est de 237.000 francs (= 427.000 — 190.000)

Le chiffre ainsi calculé souligne à lui seul toute l'importance du retard du revenu agricole.

Un retard de revenu si important soulève deux questions : d'où vient-il et existe-t-il des moyens pour le résorber ?

Il y a de nombreux facteurs qui agissent sur le revenu agricole. Sur certains d'eux, l'agriculture n'a pas de prise. C'est le cas pour le niveau de prix qui est déterminé par la CEE et/ou par les conjonctures du marché. Il y a d'autres facteurs sur lesquels l'exploitant agricole peut agir efficacement. C'est le cas pour de nombreux facteurs qui limitent la productivité de l'agriculture.

Les insuffisances de la productivité agricole luxembourgeoise sont, pour une part importante, à l'origine du retard de revenu. Ces insuffisances sont nombreuses et, dans l'optique des moyens à utiliser pour y remédier, peuvent être groupées en deux catégories : les insuffisances auxquelles on peut s'attaquer par des mesures spécifiques, sans mettre en cause les structures internes de l'exploitation, et celles dont l'élimination exige la restructuration de l'entreprise.

Comme exemple type de la première catégorie d'insuffisances on peut citer le rendement laitier insuffisant, alors que le rendement insuffisant de la main-d'œuvre rentre dans la deuxième catégorie.

Il est évident, si l'on veut créer les conditions satisfaisantes à la réalisation du revenu de travail comparable, que ces deux catégories d'insuffisances doivent être combattues en même temps. L'élimination du retard technique — p. ex. le rendement laitier insuffisant — ne suffit généralement pas à lui seul pour refaire tout le retard de revenu. De même, la restructuration de l'entreprise, sans éliminer en

même temps les insuffisances techniques, serait à son tour incapable de conduire à l'objectif voulu.

Il faut, par conséquent, que l'ensemble des insuffisances de productivité soit intégré dans le programme d'action visant à rétablir la situation de revenu des exploitations individuelles.

Il semble utile d'illustrer l'effet de ces deux catégories d'insuffisances.

Le rendement du troupeau laitier de l'exploitation moyenne est de 3.523 kg de lait. Ce rendement est inférieur au rendement moyen dans la Communauté Européenne qui, en 1976, s'élevait à 3.770 kg de lait. Il est nettement plus bas que le rendement moyen dans nos pays voisins. En République Fédérale d'Allemagne, p. ex., le rendement laitier moyen a été de 4.181 kg de lait en 1977. Si l'exploitation agricole moyenne luxembourgeoise avait un rendement laitier quelque peu en rapport avec les possibilités objectives de production qui sont les siennes, si d'autre part cette même exploitation faisait un meilleur usage de ses superficies fourragères, l'écart de revenu de 237.000 francs pourrait, sans trop grandes difficultés, être sensiblement réduit. Il resterait toujours un retard encore important à rattraper. Ce rattrapage serait toutefois plus facile à réaliser et, ce qui est surtout important, à la portée d'un plus grand nombre d'exploitations agricoles.

L'exploitation agricole moyenne occupe 1,8 UTH de main-d'œuvre familiale. Ces 1,8 UTH sont surchargées de travail, en raison de la spécialisation insuffisante de l'entreprise, en raison aussi d'un équipement dont l'emploi nécessite encore une grande quantité de travail. Ces mêmes 1,8 UTH, si elles étaient employées dans des conditions plus rationnelles — plus grande spécialisation, équipement moderne permettant de grandes économies de main-d'œuvre — pourraient exploiter des superficies beaucoup plus grandes et/ou entretenir un cheptel animal plus important.

Un équipement moderne, dans la mesure où l'exige la productivité voulue de travail, n'est rentable que s'il existe des conditions satisfaisantes permettant à en réduire le coût par unité produite. La productivité de la main-d'œuvre agricole dépend, par conséquent, de la possibilité d'établir des unités de production plus grandes. La modernisation de l'outil demande, par conséquent, une restructuration de l'entreprise. Le plus souvent, cette restructuration et cette modernisation exigent des investissements importants. Dans de nombreux cas aussi, cette restructuration ne se réalise que si, parallèlement, la superficie agricole exploitée peut être augmentée également. Il faut, par conséquent, pour réussir cette restructuration sur le plan national, avoir une mobilité suffisante de terres. Or, cette mobilité ne peut exister que s'il y a libération de terres agricoles dans une mesure correspondante aux besoins des exploitations à restructurer. Dans cette optique, et dans la logique de ce raisonnement, la restructuration et la modernisation des entreprises dépendent, pour une part non négligeable, de l'abandon de l'activité agricole dans le chef d'autres exploitations agricoles.

La conclusion des réflexions ci-dessus est que le rattrapage du retard de revenu exige un ensemble de mesures concomitantes :

- des actions spécifiques s'attaquant à des causes particulières : rendements trop faibles de la production animale et végétale, handicaps de la structure foncière, erreurs de gestion;
- des actions en profondeur, mettant en cause la structure et l'orientation de l'exploitation agricole.

Au sujet de ces dernières mesures on peut poser la question s'il ne faut pas y renoncer, pour des raisons plus générales tenant p. ex. à l'objectif du maintien d'un nombre minimum d'exploitations agricoles. Dans une telle éventualité, il ne peut pas être perdu de vue que les mesures de restructuration et de modernisation ont un effet sur le revenu, et que renoncer à ces mesures implique, si l'on veut éviter une dégradation encore plus forte des revenus agricoles, la nécessité de recourir à une politique plus active de transferts de revenu. Il sera revenu plus loin sur cette question fondamentale.

Les contingences externes

Il a été dit que les chances d'avenir de l'agriculture dépendent de la mesure dans laquelle elle arrive à compenser l'insuffisance de ses revenus.

Comme la comparaison s'effectue avec le niveau moyen des revenus salariaux des autres activités économiques, l'objectif de modernisation se trouve ainsi rattaché à un élément extérieur à l'agriculture que cette dernière ne peut qu'enregistrer sans pouvoir l'influencer. La modernisation de l'entreprise agricole est, par conséquent, un phénomène de permanente adaptation aux changements du milieu économique externe. Une exploitation moderne, c'est-à-dire répondant dans une mesure satisfaisante aux exigences de la productivité, est en mesure de s'affirmer dans ce processus d'adaptation permanente. La situation est différente lorsque des événements imprévus viennent à modifier sensiblement l'équilibre des facteurs. C'est le cas p. ex. lors d'une maladie, d'un accident ou du décès d'un membre actif de la famille. De tels cas doivent trouver leur solution spécifique, par exemple par la possibilité de recourir à des services d'entraide. La loi sur la modernisation permet d'intervenir dans le coût financier d'un tel recours.

La sécheresse de 1975 et 1976 a montré les risques que peuvent courir les exploitations agricoles en cas de calamité naturelle prolongée. Dans de tels cas, la solidarité nationale doit intervenir. Cette solidarité a joué en 1976.

Des problèmes particulièrement graves peuvent surgir pour l'économie de la ferme lorsque la politique des prix subit une inflexion de nature à diminuer notablement la rentabilité d'une spéculation jusqu'alors rémunératrice. Cette éventualité risque de se présenter à brève échéance pour le lait, production la plus importante de l'économie agricole luxembourgeoise. Les conditions agrologiques et climatiques de notre pays obligent l'agriculture luxembourgeoise à valoriser sa production végétale surtout à travers la transformation animale. Pour des raisons structurelles cette transformation animale se fait, pour une part très importante, vers le lait. La production communautaire de lait est excédentaire et continue à croître à un rythme accéléré, contrairement à la production laitière luxembourgeoise qui a été stationnaire au cours des dernières années. La consumma-

tion des produits laitiers n'augmente pas, les débouchés extérieurs ont tendance à se fermer. Le coût de la politique laitière a dépassé, en 1977, les 2,5 milliards d'U.C., soit les 125 milliards de francs luxembourgeois. Les excédents de beurre et de poudre de lait continuent à s'accumuler. Il n'est pas juste de faire endosser à la seule agriculture la responsabilité du déséquilibre entre production et débouchés du lait. Les difficultés actuelles sont, pour une très large part, dues à l'absence d'une politique cohérente pour l'ensemble des matières grasses animales et végétales. La Communauté n'a pas réussi jusqu'à présent à établir une telle politique globale.

La conclusion que la Commission CEE tire de la situation de déséquilibre du marché laitier est qu'il faut absolument arrêter tout accroissement ultérieur de la production laitière. Les décisions du Conseil CEE n'interviendront qu'au printemps prochain, à l'occasion des débats sur les prix agricoles. On ne peut pas exclure des conséquences sur le prix du lait, comme sur le plan des aides aux investissements dans le secteur laitier.

Tout en soulignant que la Commission CEE n'exclut pas des compensations directes de revenu à certaines catégories d'exploitations particulièrement touchées dans leur revenu par les décisions à intervenir pour freiner la production laitière, et sans pour autant vouloir préjuger quelles seront les décisions que le Conseil adoptera finalement, l'exemple du prix du lait montre les difficultés particulières auxquelles peut se trouver exposée une exploitation déjà moderne. Cet exemple montre aussi les difficultés qui peuvent rendre très difficiles l'effort de modernisation. Il est nécessaire que ces difficultés soient ressenties, car l'agriculture ne peut pas s'orienter en vase clos, sans se soucier des problèmes de marché, comme si les problèmes agricoles se posant sur le plan communautaire ne la concernaient pas. Pour arriver à bout de ces difficultés, il faut une mobilité suffisante dans l'esprit des chefs d'exploitation. L'amélioration de la productivité doit être un processus permanent. Les exigences d'une rentabilité à maintenir ou, le cas échéant, à réaliser peuvent exiger l'adaptation, voire la réorientation complète de la production de la ferme. Cet exemple souligne l'importance de la formation professionnelle de l'exploitant et la nécessité de prévoir les moyens de perfectionnement de cette formation. Cet exemple souligne aussi la nécessité pour le chef d'exploitation de disposer de l'instrument qui lui permet de suivre de façon continue la marche de son exploitation. La comptabilité agricole, reflétant le résultat économique de l'entreprise, est dès lors un élément indispensable dans toute politique de modernisation. Enfin, cet exemple souligne la nécessité d'un conseil de gestion auquel l'exploitant peut recourir à tout moment difficile de son entreprise.

Options prises par le Gouvernement en ce qui concerne l'orientation d'une politique agricole

L'analyse a fait ressortir ainsi un certain nombre de problèmes. La solution de ces problèmes exige un choix politique dans les objectifs et dans les voies et moyens. Ce choix n'est plus entièrement libre. Il

existe un cadre communautaire que toute décision nationale doit respecter. Ainsi, la directive n° 75/268/CEE établit des limites aux compensations directes de revenu. La directive n° 72/159/CEE établit des conditions à l'octroi d'aides à la modernisation. Toute décision nationale doit respecter ce cadre communautaire et est, par ailleurs, soumise à l'approbation de la Commission conformément aux articles 92 à 94 du Traité CEE. A l'intérieur de ce cadre, la politique agricole nationale doit donner la priorité absolue aux orientations capables d'assurer l'existence des exploitations agricoles à plus long terme.

Ces options prioritaires ont été clairement précisées dans la loi promouvant la modernisation de l'agriculture. En ce qui concerne la politique de transferts de revenu, le Gouvernement est d'avis que de tels transferts ne devraient jouer qu'un rôle d'appoint et qu'ils ne devraient pas se substituer à la nécessaire restructuration des entreprises agricoles.

Pour le Gouvernement il ne s'agit pas seulement de respecter les limites tracées par le cadre communautaire en ce qui concerne les transferts directs de revenu. D'autres formes de transferts échappant à ces contraintes pourraient être envisagées pour remédier à ces insuffisances de revenu. Le projet de loi portant réforme de la Caisse de Pension agricole est un exemple d'un tel transfert dans le secteur social qui n'est pas encore soumis à la réglementation communautaire. L'argument financier n'est pas décisif non plus pour écarter les compensations directes de revenu, bien que cet argument soit de poids. La charge croissante de ces transferts deviendrait avec l'augmentation de la disparité de revenu, rapidement insupportable pour le budget de l'Etat. La position fondamentale du Gouvernement est qu'il ne faut pas figer la structure d'un secteur économique dans un cadre rigide empêchant l'adaptation des structures à l'évolution des circonstances économiques générales, alors même qu'en période de chômage, une analyse superficielle de la situation pourrait facilement faire accrédi-ter une telle thèse. La politique agricole doit, par conséquent favoriser la restructuration et la modernisation de l'agriculture luxembourgeoise, les transferts de revenu n'intervenant que dans la mesure où cet objectif de restructuration et de modernisation n'est pas encore atteint, ou pour rencontrer des situations extrêmes comme celle créée par la sécheresse en 1976 : Il est évident que le Gouvernement entend maintenir l'actuelle indemnité compensatoire de revenu qui a été introduite en remplacement d'une aide préexistante. La loi promouvant le progrès économique dans l'agriculture consolide cette indemnité compensatoire.

La restructuration doit s'orienter en fonction des conditions environnantes en permanente évolution. Il n'est donc pas possible d'assigner à cette restructuration à l'avance un objectif quantitatif en ce qui concerne le nombre d'exploitations à maintenir en activité. Les moyens que la nouvelle loi mettra en œuvre seront toutefois suffisants pour assurer à un maximum d'entreprises les chances d'accéder à la modernisation.

La restructuration doit conduire à la modernisation des entreprises agricoles au sens où l'entendent les directives CEE, à savoir la création d'exploitations

rentables. La restructuration doit par conséquent s'effectuer en fonction des exigences de l'exploitation individuelle. On ne peut donc pas imposer à cette restructuration une orientation exclusive vers l'une ou l'autre spéculation agricole. Cette restructuration ne peut pas non plus avoir comme objectif l'utilisation maximale de potentialités agricoles du pays. De tels objectifs se heurteraient inévitablement aux exigences d'une production aux meilleurs coûts, donc aux exigences de la réalisation d'un revenu satisfaisant.

C'est dès lors délibérément, et en plein accord avec les orientations prises sur le plan de la Communauté Economique Européenne que le Gouvernement a placé sa politique agricole dans l'optique de la modernisation des entreprises agricoles. Plus particulièrement, le Gouvernement estime qu'il est essentiel de veiller, avant l'octroi des aides, que ces aides contribuent à une amélioration durable de la situation de l'entreprise agricole. D'où l'exigence d'un plan de développement et de la tenue de la comptabilité agricole aussi pour des aides nationales accordées à des entreprises agricoles n'atteignant pas le revenu comparable, dès que les investissements à subsidier dépassent un certain volume. Tel est le cas de l'article 20 de la loi sur la modernisation de l'agriculture qui prévoit des aides substantielles aux exploitations pas encore en mesure de réaliser l'intégralité de l'objectif de revenu. L'insuffisance des revenus agricoles est telle que l'Etat doit s'abstenir à encourager des investissements qui, finalement, ne permettent pas d'améliorer la situation de revenu dans les exploitations agricoles. C'est la raison pour laquelle il a été prévu à l'article 20 un objectif minimal auquel doivent aboutir les investissements nouveaux. Le plan de développement doit permettre d'évaluer les chances d'atteindre cet objectif minimal. La comptabilité agricole doit aider l'exploitant à juger la marche de son entreprise dans le souci d'une gestion toujours améliorée.

Ce n'est que lorsqu'il s'agit d'investissements de moindre importance que le Gouvernement a estimé pouvoir se départir de cette attitude de principe. C'est le cas pour les investissements réalisés dans le cadre de l'article 22 de la loi sur la modernisation des entreprises agricoles.

Cette attitude du Gouvernement est motivée par le souci sincère d'assurer l'existence à long terme d'un maximum d'exploitations agricoles. Le volume des crédits budgétaires réservés à la modernisation des entreprises agricoles ainsi que la décision d'accorder le maximum des aides prévues à la loi en sont la preuve. Par ailleurs, le Gouvernement est convaincu que de très nombreuses exploitations, à travers les moyens qui seront mis à leur disposition, accéderont à la modernisation. L'attitude de principe prise par le Gouvernement est donc dans l'intérêt bien compris des exploitations agricoles auxquelles la nouvelle loi assurera de meilleures chances de survie.

Les actions complémentaires à la loi sur la modernisation de l'agriculture

La loi sur la modernisation de l'agriculture a besoin d'être complétée par des mesures complémentaires si l'objectif poursuivi veut être atteint.

Le Gouvernement tient à resouligner l'importance capitale qu'il attache à la comptabilité agricole doublée d'un conseil de gestion. Il s'est offert à financer intégralement l'institution d'un tel service de comptabilité et de conseil de gestion auprès de la Centrale Paysanne. La Commission CEE, à travers la section « Orientation » du FEOGA, y apporterait une contribution importante, en exécution de l'engagement politique pris par le Conseil CEE le 12 mai 1978 à l'égard de l'agriculture luxembourgeoise. Jusqu'à présent, cette proposition du Gouvernement n'a pas encore trouvé d'écho.

Le Gouvernement réaffirme son intention de proposer un aménagement du régime foncier. La législation actuelle sur le bail à ferme oblige les exploitants à acquérir la plus grande part des terres qu'ils exploitent, dans un souci d'assurer la sécurité d'exploitation de leur entreprise. Ils se trouvent ainsi obligés d'immobiliser des fonds considérables dans le capital terre, fonds qui souvent font défaut lorsqu'il s'agit d'envisager d'autres investissements plus productifs. L'objectif de la réforme envisagée par le Gouvernement est d'assurer une plus grande sécurité d'exploitation pour le preneur, sans pour autant restreindre outre mesure le droit de libre disposition du bailleur lorsqu'il s'agit d'affecter les terres à des utilisations non agricoles.

La prime de premier établissement, réclamée avec insistance notamment par les jeunes agriculteurs, rentre dans le même contexte foncier. L'obligation de se porter acquéreur des biens de la reprise place le jeune agriculteur dans une situation très souvent critique. La réforme du bail à ferme permettrait d'atténuer, dans une grande mesure, les difficultés de la reprise. Le Gouvernement proposera des mesures concrètes allant dans le sens de la demande des jeunes agriculteurs. Ces mesures s'étendront à l'aménagement de logements séparés pour les vieilles et jeunes générations, problème étroitement lié à la reprise du bien paternel.

Encore dans ce même contexte foncier, le Gouvernement souligne l'importance de la réforme de l'assurance pension agricole. L'augmentation tant attendue des rentes agricoles rendra la génération âgée financièrement moins dépendante du capital foncier qui, à l'heure actuelle, constitue pour elle la principale garantie de pouvoir vivre ses vieux jours sans trop de gêne financière. La génération âgée sera alors plus encline à céder l'exploitation aux jeunes devant prendre la relève.

Le Gouvernement est convaincu de la nécessité d'engager sans tarder des actions spécifiques dans le domaine zootechnique et génétique afin d'améliorer la productivité du cheptel animal. Ces mesures devraient pouvoir être engagées le plus vite, en collaboration avec la profession agricole, même s'il devait rester des divergences non encore aplanies concernant les structures définitives à donner à l'organisation de l'élevage luxembourgeois. A ce sujet aussi, le Gouvernement a offert d'intervenir pour une part importante dans le coût de ces mesures.

Concernant la réorganisation de l'élevage luxembourgeois, le Gouvernement se demande s'il ne faut pas faire cesser les querelles d'école qui ne profitent à personne et s'il ne faut pas la concevoir dans un

cadre plus large, en rattachant la zone luxembourgeoise trop exiguë à des zones d'élevage nettement plus vastes de nos pays voisins. Un tel rattachement ne dispenserait pas le Luxembourg de prévoir une infrastructure nouvelle pour la réorganisation de son élevage, mais assurerait des chances nettement meilleures à la bonne réussite de cette réorganisation.

Il reste la réforme de la loi sur le remembrement où un projet de loi a été établi qu'il serait nécessaire de faire appliquer rapidement. Le remembrement des terres agricoles doit recevoir une impulsion nouvelle, car trop souvent encore des déficiences de la structure foncière constituent un obstacle à une meilleure spécialisation des entreprises et, de façon générale, à la réalisation d'une meilleure productivité du travail agricole. Dans beaucoup de cas, aussi, le remembrement est le préalable à toute modernisation notamment dans le cas d'exploitations encastées littéralement dans l'agglomération villageoise.

Le programme d'action du Gouvernement

Ce programme exprime la conviction profonde du Gouvernement qu'une unité économique ne peut durablement assurer sa survie que si elle arrive à suivre le progrès technique et que si elle est capable de s'adapter aux changements continuels de l'environnement dans lequel elle se trouve insérée. Cela vaut pour toutes nos entreprises et pour chaque secteur de notre économie, sans exceptions. Il faut, par conséquent, encourager cette adaptation en créant les conditions qui la favorisent.

Sur le plan de l'exploitation agricole individuelle les chances de succès d'un tel programme dépendent néanmoins de la mesure dans laquelle l'exploitant individuel dispose des capacités professionnelles nécessaires pour gérer un instrument de production de plus en plus complexe. Le Gouvernement tient à souligner à cet égard l'importance qu'il accorde à la réforme de l'enseignement professionnel agricole et il se réjouit de constater que les orientations prises à ce sujet semblent trouver l'appui tant de la Centrale Paysanne que des jeunes agriculteurs.

La loi promouvant le progrès économique en agriculture vient d'être votée. Un préalable important au renforcement des structures internes de nos exploitations agricoles se trouve ainsi réalisé. Il faut maintenant aborder sans délai toutes les autres mesures encore nécessaires. Leur énumération est donnée ci-après, dans l'ordre de la procédure législative, réglementaire ou administrative que leur mise en œuvre requiert.

Mesures législatives

- loi portant réforme de la Caisse de Pension agricole;
- loi portant réforme du bail à ferme
- loi portant réforme du remembrement.

Mesures réglementaires

- règlements d'exécution de la loi sur la modernisation de l'agriculture, y compris l'institution d'une prime de premier établissement en faveur des jeunes reprenant l'exploitation paternelle et l'amé-

nagement de logements séparés pour les vieilles et jeunes générations.

Mesures à réaliser par la voie administrative

Le Gouvernement entend favoriser, dans le cadre de contrats spécifiques à conclure avec la profession agricole, la réalisation des mesures suivantes dans le financement desquelles il prendra une part impor-

tante, voire exclusive en ce qui concerne la première mesure.

- création d'un service de comptabilité et de conseil de gestion;
- mise en œuvre d'un programme d'action visant à l'amélioration zootechnique et génétique des cheptels bovin et porcin.

La viticulture luxembourgeoise

Les vendanges 1978

La période végétative en 1978 a été caractérisée par des températures excessivement basses à partir de mi-juin. Le manque d'ensoleillement et de chaleur a causé un retard de croissance de trois semaines. L'humidité pendant la période de floraison qui s'est étirée sur presque quatre semaines, a provoqué une très mauvaise fécondation ce qui devait nécessairement entraîner une récolte faible. Le temps humide a en plus favorisé l'installation du Botrytis qui a causé des pertes de grappes ou parties de grappes.

Les conditions météorologiques ne se sont pas améliorées durant l'été de sorte que le retard de végétation n'a pas été rattrapé. A la suite de l'infection en début d'été et de l'humidité automnale le Botrytis a causé une forte pourriture des grappes. Cette accumulation de conditions défavorables a diminué fortement le rendement et à l'heure actuelle il faut prévoir une récolte de plus ou moins 65 000 hl, c.-à-d. moins que la moitié d'une récolte normale. Il n'y a plus eu de si faible récolte à la Moselle luxembourgeoise depuis 1957.

L'institut viti-vinicole a eu pour mission de rassembler les données quantitatives et qualitatives de la récolte 1978 et de chiffrer les pertes de revenu, par rapport à une année de récolte moyenne, qui en résulteront pour la population viticole. Le département de la viticulture s'est proposé d'avoir début novembre une réunion avec les responsables des principales organisations viticoles pour circonscrire les conséquences se dégageant sur les plans tant individuel que collectif de la mauvaise récolte de 1978. Au moment de la réalisation du présent document cette réunion n'avait pas encore eu lieu de sorte que des chiffres plus précis que ceux avancés plus haut n'ont pas pu être présentés. Le département compte être en mesure de communiquer à la Chambre des Députés des données plus concrètes lors des discussions des propositions budgétaires relatives au Ministère de l'agriculture et de la viticulture.

Nombre des exploitations et superficies du vignoble

En 1978, le vignoble a couvert une superficie de 1285 ha. Cette surface a été cultivée par 1382 exploitants viticoles ce qui représente une surface moyenne de 0,92 ha par exploitation.

L'évolution du nombre des exploitations en fonction de leurs grandeurs, montre que le processus de

restructuration vers des exploitations plus grandes se poursuit. Depuis le recensement de 1964 le nombre des exploitations cultivant moins de 2 ha a diminué de 419 unités, pour atteindre 1189 unités en 78 par rapport à 1608 en 1964. Cette diminution du nombre correspond à un taux de régression de 26%.

En même temps le nombre des exploitations supérieures à 2 ha a évolué de 95 à 193, ce qui correspond à un accroissement du nombre de 103%. La grandeur moyenne de ces exploitations est actuellement de 3,02 ha contre 2,74 ha en 1964. Il en résulte également que la tendance à la constitution d'exploitations purement viticoles continue.

Remembrement

L'action du remembrement du vignoble mosellan a débuté en 1970. Une première phase portant sur une surface de 220 ha a concerné la plus grande partie des vignobles des localités de Wormeldange, Ahn et Machtum.

Actuellement une deuxième phase de 125 ha est en train d'être achevée, à Wormeldange et à Machtum.

Une troisième phase débutera prochainement et comportera les remembrements de Wellenstein et Bech-Kleinmacher (190 ha) et le remembrement du vignoble d'Ehnen (40 ha).

Il en résulte que dans un proche avenir la surface remembrée totale comprendra quelque 580 ha, ce qui représente environ 45% du vignoble.

L'action du remembrement, jointe à la tendance à la formation d'entreprises viticoles plus grandes, permettront de mettre nos exploitations viticoles sur une base économique plus saine.

Encépagement

Pour se faire une meilleure idée de la composition actuelle du vignoble il ne faut pas seulement considérer les surfaces occupées par les différents cépages, mais il faut tenir compte également de leurs rendements. En prenant comme base d'une part les surfaces actuelles plantées en cépages courants (Elbling et Rivaner) et en cépages nobles (Auxerrois, Pinot blanc, Pinot gris, Riesling et Traminer) et d'autre part les rendements moyens calculés sur la base des cinq dernières années, on arrive aux productions moyennes suivantes :

Cépages	Superficies actuelles ha	%	Productions moyennes hl	%	Pourcentages d'orientation %
Elbling	309	24,1	504.440	33	30
Rivaner	601	46,7	760.740	50	45
Cépages nobles	375	29,2	263.020	17	25
Total	1.285	100	1.528.200	100	100

Cette répartition est l'image actuelle de l'offre de nos vins indigènes. Cette offre se compose d'environ 80% de vins issus de cépages courants et d'environ 20% de vins obtenus à partir des cépages nobles.

En prenant comme points d'orientation les chiffres établis par la Société VINSMOSELLE sur la base des demandes enregistrées sur le marché des vins indigènes durant les dernières années, on constate que la composition actuelle de notre vignoble ne répond pas encore aux demandes du marché, mais mériterait d'être ajustée par une augmentation des surfaces plantées par les cépages nobles et par une diminution des surfaces plantées par des cépages courants.

Plantations nouvelles

En considérant l'évolution de la superficie du vignoble on remarque que la surface viticole a augmenté depuis 1965 de quelque 70 ha, ce qui revient à une extension moyenne de 5,4 ha par an.

La commission d'enquête pour la plantation de nouveaux vignobles a depuis 1976 jusqu'à ce jour examiné et vérifié sur le terrain 228 demandes portant sur une superficie de 56,9 ha. Les autorisations ont porté sur 34,6 ha, ce qui correspond à une moyenne de 11,5 ha par an.

Cette évolution se poursuit en 1979, car la commission se trouve actuellement saisie de quelque 92 demandes portant sur plus de 24 ha de vignes à planter.

Le marché du vin luxembourgeois

Les importations

Les importations de vins ont accusé une légère augmentation d'environ 13% au cours des cinq dernières années, due surtout au vin blanc. L'augmentation des importations de vins blancs est surtout remarquable entre 1976 et 1977.

En outre, il semble que l'importation des vins blancs compense les fluctuations de la production indigène. Il s'agit avant tout de vins blancs de l'Italie du Nord et de la France qui vont à la production de vins mousseux et de vins pétillants. Nos vins sont d'autre part concurrencés par des vins en bouteilles originaires de l'Alsace et du Nord de l'Italie qui sont offerts sur le marché luxembourgeois à des prix intéressants.

Les exportations

Au cours des dernières années les exportations ont encore continué à régresser. Par rapport à l'année dernière on note une diminution de 11%. Cette régression est due essentiellement à la diminution des exportations vers la Belgique. L'effet est surtout sensible sur les vins de table aussi bien en vrac qu'en bouteille.

Les stocks de vins

Les stocks de vins indigènes à la date du 31. 8. 1978 ont augmenté légèrement à la suite de la récolte de 1977 qui était supérieure à la moyenne des dix dernières années. Mais comme la récolte de 1978 est très faible, on peut déjà prévoir qu'en 1979 les stocks de vins indigènes passeront de 106.500 hl à moins de 20.000 hl si on admet que la vente de vins se fait dans des proportions semblables à celle de la campagne précédente.

Cette régression importante des stocks en vins indigènes risque de ne plus garantir un approvisionnement satisfaisant des clients et perturbera probablement le marché du vin.

Les activités de l'Institut viti-vinicole en 1978

Délimitation du vignoble

Le groupe de travail composé d'experts de l'Institut viti-vinicole et de la section de pédologie de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture a terminé en 1978 ses travaux de prospection sur le terrain et a soumis un projet de délimitation de l'aire viticole au Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.

Ce projet de délimitation du vignoble sera discuté prochainement au sein du Comité-directeur du Fonds de solidarité viticole.

Formation professionnelle des viticulteurs

Le règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 a fixé les modalités de l'organisation des cours de formation professionnelle des viticulteurs par l'Institut viti-vinicole.

A côté de l'enseignement courant s'adressant aux jeunes viticulteurs et comprenant des cours d'hiver en matière viti-vinicole, l'Institut peut organiser également des cours de recyclage pour les viticulteurs adultes.

En 1978 l'Institut a mis un accent particulier sur cette deuxième forme d'instruction professionnelle. A cette fin fut organisée une série de conférences-débats sur des sujets d'actualité concernant la culture de la vigne. Les principaux sujets traités concernaient la plantation du vignoble avec des plants sélectionnés et la fertilisation du sol sous l'aspect plus particulier d'un apport systématique de matières organiques.

Etant donné le succès de ces conférences auprès des viticulteurs, l'Institut viti-vinicole se trouve encouragé à poursuivre à l'avenir ses efforts dans ce genre d'instruction.

Il est envisagé d'organiser pour la fin de l'année une série de conférences sur des problèmes spécifiquement nationaux et notamment d'informer les viticulteurs sur les dispositions de la loi promouvant la

modernisation de l'agriculture ainsi que du projet de loi portant modification du régime de pension agricole.

Continuation du programme de sélection clonale

Pour assurer à l'avenir le potentiel qualitatif et quantitatif du vignoble luxembourgeois, l'Institut viti-vinicole a été amené il y a quelques années à établir un programme de sélection clonale sur une base nationale.

Il s'agit d'un programme pluriannuel comprenant plusieurs projets :

— Le premier projet commencé en 1967 avait pour but de sélectionner les meilleurs pieds de vigne des différents cépages indigènes. Ce projet aboutissait en 1974 à l'établissement d'un vignoble de sélection préliminaire comprenant plus de 600 clones indigènes.

Ces clones se trouvent actuellement en plein rendement de sorte que l'Institut viti-vinicole peut procéder à partir de cette année à un examen systématique des rendements et des degrés de maturité. Cette étude comparative sera poursuivie en 1979 et 1980 et aboutira en 1981 par voie d'élimination à la sélection de quelque 60—80 clones luxembourgeois. Ces clones isolés serviront à l'établissement d'un deuxième vignoble d'expérimentation à partir duquel seront sélectionnés définitivement en 1990 les meilleurs clones de vignes indigènes.

Ils constitueront la base et le point de départ de l'approvisionnement des viticulteurs en matériel de multiplication végétative de très haute qualité.

— Le deuxième projet vient de débiter cette année même. Il consiste à sélectionner pendant plusieurs années consécutives, en collaboration avec le groupe des anciens élèves de l'École viticole de Remich, les meilleurs pieds de vignes dans les cépages Elbling, Auxerrois et Pinot blanc. Ce projet est complémentaire du premier.

Ces cépages ont été choisis en raison du fait qu'ils figurent de moins en moins sur les programmes de sélection de la République fédérale d'Allemagne, pays en provenance duquel est assuré en majeure partie l'approvisionnement du Grand-Duché en matériel de multiplication végétative de qualité.

Pour éviter que le Luxembourg ne se trouve un jour sans source d'approvisionnement de ces trois variétés typiquement luxembourgeoises, l'Institut viti-vinicole a jugé opportun d'accentuer ses recherches dans la sélection de ces cépages.

— Le troisième projet débutera l'année prochaine et vise l'étude comparative de nouveaux clones obtenus en Alsace et en Allemagne.

Essais de micro-vinification

Une des missions principales de l'Institut viti-vinicole est de promouvoir le progrès technique dans le domaine de l'œnologie par l'information, la vulgarisation, la démonstration et la recherche.

Comme l'obtention d'un vin de qualité dépend d'un côté de la qualité intrinsèque de la matière première, c.-à-d. du raisin mis en œuvre, et de l'autre côté de la technique de vinification, l'Institut viti-vinicole a voulu mettre en évidence l'influence de ces deux facteurs sur la qualité du vin par la réalisation d'une série d'essais de vinification.

A cette fin il a été procédé à la micro-vinification de quelque 60 échantillons consistant en la fermentation des moûts en récipients de verre de 50 litres suivie de la maturation du vin sous atmosphère inerte.

Ces essais avaient pour but de vérifier :

- l'influence de différents traitements de la vendange et du moût sur la qualité du vin;
- l'étude des caractères gustatifs d'une série de nouvelles variétés de vignes;
- l'analyse organoleptique de certains clones sélectionnés.

Afin de vulgariser les résultats obtenus par ces essais et d'informer les différents milieux viticoles, l'Institut a procédé à l'organisation de 4 réunions-débats auxquelles participaient respectivement les caves coopératives, les négociants en vin, les viticulteurs indépendants ainsi que le groupe des anciens élèves de l'école viticole.

Ces débats furent orientés vers des aspects pratiques de sorte que les notions y dégagées sont de nature à influencer favorablement la vinification de la nouvelle récolte.

Consommation totale de vins

Nature des vins	Campagnes viticoles (1 ^{er} septembre au 31 août)				
	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78
Total (en hl)	171.000	146.000	162.200	175.781	156.000
Vins rouges/rosés	47.000	58.000	57.300	44.690	50.000
Vins blancs étrangers	—	—	—	—	12.718
Vins blancs indigènes	—	—	—	—	93.282

Consommation de vins par tête/an

Nature des vins	Campagnes viticoles (1 ^{er} septembre au 31 août)				
	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78
Total (litres)	49,56	41,25	45,81	49,32	43,3
Vins rouges/rosés	13,62	16,38	15,99	12,54	13,9
Vins blancs étrangers	—	—	—	—	3,5
Vins blancs indigènes	—	—	—	—	25,9

Importations de vins au Luxembourg suivant les pays d'origine (en hl)

Pays d'origine	1973	1974	1975	1976	1977	1977/%
France	34.421	50.160	47.693	38.972	47.301	56,0
Italie	14.699	16.439	23.348	13.496	18.805	22,3
Allemagne	4.641	3.812	4.104	4.947	3.147	3,7
Grèce	7.291	891	5.398	5.188	6.065	7,2
Portugal	554	821	898	771	1.049	1,2
Espagne	200	93	847	266	561	0,7
Belgique	7.771	7.791	7.935	7.842	7.364	8,7
Algérie	378	84	—	—	—	—
Divers pays	29	189	163	41	168	0,2
TOTAL	69.984	80.280	90.386	71.523	84.460	100,0

Les exportations suivant les pays destinataires (en hl)

Pays	1973	1974	1975	1976	1977	1977/%
Belgique	60.220	63.159	62.303	63.111	56.157	86,5
Pays-Bas	14.913	9.174	7.586	7.322	5.945	9,2
Allemagne	177	171	125	205	335	0,5
France	3.132	2.109	1.274	1.559	1.364	2,1
Divers pays	1.150	587	832	834	1.143	1,7
TOTAL	79.592	75.200	72.120	73.031	64.944	100,0

La Marque nationale du vin luxembourgeois

Jusqu'à la fin de l'année, la commission de la marque nationale aura expertisé quelque 1900 vins de la récolte 1977 portant sur un volume d'environ 75 000 hectolitres.

Il est à prévoir que plus de 66 000 hl de ces vins seront admis à la marque nationale, ce qui correspond à un taux d'admission de l'ordre de 88%. Ce taux témoigne de la qualité élevée des techniques de vinification utilisée au Luxembourg. Le nombre des colerettes vendues aux producteurs atteindra probablement un chiffre de 8 millions.

Quant à l'admission des vins aux mentions à caractère qualificatif il faut compter avec 12 000 hl, de sorte qu'environ 8% du volume total des vins récoltés bénéficieront de l'une des trois mentions qualificatives : vin classé, premier cru et grand premier cru.

Le bilan des vins pour l'année viticole 1977 s'établira de la façon suivante :

Vins de table :	89 000 hl	57%
Marque nationale :		
Vins de qualité	54 000 hl	35%
Vin classé	4 000 hl	3%
Premier cru	7 000 hl	4%
Grand premier cru	1 000 hl	1%
Total :	155 000 hl	100%

La viticulture dans le Marché commun

Face au déséquilibre persistant entre l'offre et la demande sur le marché des vins de table de la Communauté et qui risque de s'aggraver après l'élargissement de la Communauté à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal, la Commission a présenté au Conseil un programme d'action 1979—1985 destiné à établir progressivement, moyennant des mesures de marché

et des mesures structurelles, l'équilibre du marché viti-vinicole. Ce programme se trouve assorti d'une série de propositions dont les principales sont les suivantes :

Modification du règlement de base « vins »

Dans ces propositions la Commission vise d'abord à ouvrir la possibilité de l'emploi de moût de raisins concentré rectifié (sucre de raisins sous forme de sirop concentré) pour l'enrichissement de la récolte.

L'interdiction de l'utilisation du saccharose pour l'enrichissement des moûts constitue d'ailleurs selon la Commission un des objectifs à atteindre.

L'utilisation du moût de raisins concentré rectifié à la place du saccharose traditionnellement utilisé pour l'enrichissement du moût est de nature à créer, au stade actuel de l'avancement des recherches en la matière, quelques problèmes à la viticulture des pays septentrionaux. Sur le plan technique il se pose la question si la vendange enrichie en sucre de raisin à la place du sucre de betterave ne modifie pas les caractéristiques de ces vins. Les concentrés utilisés proviennent en effet de variétés de vignes autres que celles qui sont cultivées dans les régions viticoles concernées. Des expérimentations effectuées à ce sujet en France ont démontré qu'à l'analyse sensorielle les jurys n'ont pas marqué de préférence pour l'un ou l'autre des modes d'enrichissement.

Ces conclusions ne peuvent cependant pas être extrapolées à tous les vins et l'Institut viti-vinicole s'applique à son tour à effectuer des expérimentations d'enrichissement de moûts issus de notre région à l'aide de moûts concentrés rectifiés étrangers. Les problèmes technologiques mis à part, le coût financier d'une telle opération reste un point important à prendre en considération. En effet ce produit serait à peu près trois fois plus cher que le saccharose, sa production n'étant actuellement toujours qu'au stade

d'expérimentation dans des installations-pilotes en France. En Italie les travaux à ce sujet, même s'ils sont plus avancés, n'ont pas encore atteint le stade qui permettrait la production industrielle.

Sur le plan psychologique le moût de raisins concentré rectifié présente cependant l'avantage de faire appel à un produit issu de la vigne pour l'élaboration du vin.

Prix minimum pour les vins de table

A la suite d'une demande du Conseil des C. E. la Commission a proposé l'établissement pendant une période de 4 ans d'un système de prix minimum pour les vins de table avec possibilité pour le Conseil de décider l'interdiction de la mise sur le marché de ces vins lorsqu'ils n'atteignent pas ce prix minimum, même si au vu de la situation actuelle du marché des vins luxembourgeois il est peu probable que ceux-ci puissent tomber sous la catégorie des vins de table auxquels cette mesure pourrait s'appliquer, la délégation luxembourgeoise, comme d'ailleurs la plupart des autres délégations, s'est montrée très réservée pour des raisons de principe notamment parce qu'une telle disposition serait de nature à créer des entraves à la libre-circulation des vins dans la Communauté.

Relèvement du taux supplémentaire des prestations vitiques

Pour renforcer les disciplines de production, la Commission a proposé le renforcement du dispositif des distillations obligatoires.

Cette mesure qui, pour éviter la mise sur le marché de vins et les marcs de raisins qui résultent de la vinification.

Les producteurs sont tenus de livrer aux fins de distillation 10% du volume d'alcool naturellement contenu dans les produits mis en œuvre pour la production du vin. Si les sous-produits ne contiennent pas assez d'alcool, les producteurs sont obligés de faire distiller leurs vins de moindre qualité pour satisfaire à leurs obligations. En vue d'assainir le mar-

ché des vins de table un taux supplémentaire, au delà des 10%, peut être fixé annuellement de 0 à 6%. La Commission propose maintenant le relèvement de ce taux de 0 à 8%.

La région viticole luxembourgeoise a toujours été exempte de toute mesure de distillation obligatoire. Cette nouvelle proposition ne la concerne donc pas directement.

Orientation pour le développement du potentiel viticole

Dans l'analyse de la situation la Commission constate que le vignoble communautaire a en général tendance à se déplacer des collines vers les plaines peu aptes à la viticulture, mais où les rendements en général sont élevés au détriment de la qualité. A cette fin la Commission estime qu'il est nécessaire de procéder à une classification en fonction de la vocation naturelle viticole des superficies portant du vignoble destiné à la production de vin de table.

Cette réflexion conduit la Commission à prévoir la classification des superficies en trois catégories tenant compte des critères naturels notamment du sol, du climat et du relief. Cette classification ne nous concerne pas, car le vignoble luxembourgeois est un vignoble apte à donner des vins de qualité. Dans le même contexte la Commission prévoit l'obligation d'assujettir toute plantation nouvelle et toute replantation à une autorisation préalable en fonction de la vocation viticole des superficies en question, système que nous appliquons au niveau national depuis 1976.

A ces propositions se rattache un ensemble de mesures visant à assainir le marché du vin, notamment l'octroi de primes de reconversion et d'abandon définitif de certaines superficies plantées en vigne. En outre la Commission propose des mesures permettant aux vignobles produisant des vins de qualité de bénéficier d'aides communautaires et nationales aux investissements de replantations dans le cadre d'opérations collectives d'améliorations structurelles du vignoble.

Volume des vins présentés et admis à la marque nationale

	1973	1974	1975	1976	1977 estimation
Production totale (hl)	186.000	138.000	157.100	128.000	155.000
Vins présentés (hl)	82.179	66.135	76.919	76.971	74.400
Vins admis					
— en volume (hl)	77.922	62.454	70.132	73.513	66.000
— en % de la production totale	41,9	45,3	44,6	57,4	42,6

La Moselle luxembourgeoise canalisée

Après avoir atteint en 1974 le chiffre record de 9.000.000 t, le trafic de marchandises sur la Moselle canalisée a subi des baisses de resp. 13 et 6% au cours des années 1975 et 1976 en raison de la crise économique, dont les effets dans le domaine des transports par voie navigable ne se sont fait sentir qu'en 1975, année où la situation dans la sidérurgie commençait à empirer.

Une reprise spectaculaire du trafic a eu lieu en 1977 à la suite de transports importants de poussier de charbon, de coke, de pétrole et de charbon de moindre qualité utilisés actuellement dans la production d'énergie électrique en France et en Sarre.

Le tableau ci-après montre les fluctuations du trafic mosellan depuis 1973 :

Année	Nombre de bateaux éclusés	Tonnage transporté
1973	15.825	7.832.000
1974	16.397	9.073.000
1975	14.604	7.862.000
1976	14.497	7.400.000
1977	14.150	8.568.000

Les résultats des huit premiers mois de l'année 1978 permettent de prévoir que le tonnage réalisé en 1977 sera dépassé, étant donné que la voie fluviale est utilisée de plus en plus pour les transports de produits de masse. La mise en service, au cours des prochaines années, de la section Frouard-Neuves-Maisons de la Moselle canalisée et de la Sarre canalisée comporteront une nouvelle augmentation du trafic, évaluée à plusieurs millions de tonnes par an.

Le nombre de bateaux pour le transport de marchandises immatriculés au Luxembourg et appartenant à des bateliers résidant dans le pays, s'élève actuellement à 18 unités avec un tonnage de 10.600 tonnes.

Le Service de Navigation de l'Entente des Communes de la Moselle qui dispose depuis 1966 du

bateau à passagers « Princesse Marie-Astrid », continue à exploiter un service régulier de navigation touristique. Le nombre des passagers transportés s'élevait à 28.700 en 1975, à 30.000 en 1976 et 23.500 pour la saison 1977.

Depuis 1973 des bateaux-hôtels, où les passagers logent à bord mais descendent à terre pour des visites et des excursions, font escale sur la Moselle luxembourgeoise. Un quai approprié, disposant de tout le confort nécessaire, a été aménagé à ces fins à Grevenmacher.

En dehors de la navigation touristique effectuée par les bateaux à passagers et les bateaux-hôtels, il existe encore celle des touristes se déplaçant sur la Moselle à bord de bateaux à cabine ou de yachts. Ces touristes qui viennent d'Outre-Mer, des ports de la Mer du Nord ou de la Méditerranée, et dont le nombre augmente d'année en année, aiment s'arrêter dans notre secteur et faire des visites à l'intérieur du pays. Un port de plaisance moderne aménagé à Schwepsange leur permet de faire escale dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

L'accroissement considérable de la navigation de plaisance et des sports aquatiques au cours des dernières années a amené le Gouvernement à élaborer un projet de loi réglementant la police de la navigation sur tous les cours d'eau. Ce projet de loi est soumis actuellement à l'avis du Conseil d'Etat et pourra être voté par la Chambre des Députés au cours de la session 1978/1979.

Le port de Mertert

Pendant les 8 premiers mois de l'année 1978, l'activité du port de Mertert a accusé une augmentation sensible qui dépasse même les résultats records obtenus pendant la période correspondante de l'année 1975, ainsi que le montre le tableau ci-après, récapitulant les résultats atteints durant les années 1966 à 1978 :

Année	Chargement	Déchargement	Tonnage total	Résultats fin août
1966	288.414	81.171	369.585	183.400
1967	563.130	379.890	943.020	626.051
1968	561.447	569.691	1.131.138	763.699
1969	563.938	688.724	1.252.662	859.879
1970	522.333	812.336	1.334.669	958.275
1971	353.364	581.975	935.339	662.614
1972	618.705	558.616	1.177.321	823.614
1973	779.291	655.563	1.434.854	993.858
1974	818.029	1.039.427	1.857.456	1.207.938
1975	848.089	1.053.254	1.901.343	1.231.257
1976	1.005.324	694.832	1.700.156	1.226.300
1977	1.064.626	481.598	1.546.224	1.068.133
1978 *	838.521	440.552	1.279.073	1.279.073

* de janvier à août seulement.

A deux reprises, les transbordements mensuels ont dépassé le cap des 200.000 t : la première fois en mai avec 213.271 t, ce qui représente un nouveau record mensuel, la seconde fois en juin avec 203.114 tonnes.

Il résulte du tableau ci-dessus que la progression par rapport à 1977 s'élève à 210.940 t ou 20%, et à 47.816 t ou 4% par rapport à l'année record 1975. Ces résultats doivent être considérés comme très satisfaisants, étant donné que la situation conjoncturelle de l'industrie sidérurgique, principal utilisateur du port, est toujours difficile. Même si cette industrie a enregistré un modeste redressement au cours des 8 premiers mois de cette année, tant en ce qui concerne sa production que les prix, la situation est encore loin d'être brillante, et la grave crise persiste.

Alors que pendant les années 1974 et 1975, les importations par la voie fluviale dépassaient largement les exportations, le contraire se produit depuis 1976. Cette situation est due à une baisse considérable des importations de matières premières, et surtout de minerais d'outre-mer, et a provoqué en outre un manque important de cale pour les expéditions, d'autant plus que beaucoup de bateaux déchargés à Mertert quittent le port à vide, ayant des engagements pour charger autre part.

Au quai pétrolier, la situation s'est encore aggravée, puisqu'une diminution de 11.191 t y est enregistrée. L'importation de l'hexaméthylène-diamine, par lequel Tanklux avait compté pouvoir compenser en partie les pertes dans l'importation des huiles, n'a jusqu'à présent pas donné les résultats espérés. Alors qu'en 1977, 1.513 t de ce produit chimique étaient transvasées, aucun bateau n'a été déchargé en 1978. La construction de l'usine productrice en Angleterre étant achevée, le trafic devra débiter probablement au cours du dernier trimestre de 1978.

Les exportations ont progressé une fois de plus. Le nouveau trafic du clinker de l'Intermoselle est à l'origine de cette augmentation. La manutention de ce produit, pour lequel un contrat portant sur 300.000 t par an avait été conclu dès 1976, a atteint fin août 172.397 t. Pour pouvoir assurer un transbordement économique de ce produit très poussiéreux, il fallait réaliser une installation adéquate, comprenant un système de bandes transporteuses et des installations de dépoussiérage. Le retard dans l'achèvement des travaux de construction, le problème de la poussière ainsi qu'un incendie provoqué par des travaux de soudure et détériorant une grande partie de la bande transporteuse, n'ont permis la mise en service définitive que vers la mi-décembre 1977. A noter que cette installation sert également à la manutention d'une partie de laitier granulé et concassé.

Les exportations de produits laminés accusent également une augmentation. Il en est de même pour la dolomie. En ce qui concerne les expéditions de laitier granulé, il y a lieu de relever une diminution de 54.431 t, qui n'est pas due à une régression de la demande, mais à un manque de la production indigène.

Tout comme l'année passée l'hydraulicité du Rhin a été excellente en 1978, ce qui a eu une influence favorable sur la navigation fluviale et l'activité portuaire.

A part les nouvelles installations de transbordement de Portlux et de Manuport, ainsi que la construction d'une halle de stockage par Portlux, l'équipement des exploitants n'a pas changé.

Si les mesures anti-crise prises par la Commission des Communautés Européennes portent leurs fruits dans le secteur sidérurgique, la branche des transports et par conséquent l'activité portuaire s'en ressentiront également, et il est permis d'être relativement optimiste quant au chiffre des transbordements en 1979.

	Résultats 1976	Résultats 1977	Résultats fin août 1977	Résultats 1978
Nombre de bateaux :				
1) chargés	1.303	1.197	809	870
2) déchargés	939	597	403	508
total	2.242	1.794	1.212	1.378
ont repris un chargement	150	103	60	221
Tonnage :				
1) chargé	1.005.324	1.064.626	737.195	838.521
2) déchargé	694.832	481.598	330.938	440.552
total	1.700.156	1.546.224	1.068.133	1.279.073

Le Commissariat au Contrôle des banques

Le Commissariat au contrôle des banques a poursuivi en 1978 sa politique d'une plus grande transparence de l'activité des banques établies à Luxembourg par la publication d'un bulletin trimestriel de statistiques financières.

Ce bulletin est devenu une source d'information très largement consultée et commentée et permet entre autres de communiquer des données précises sur l'importance du secteur bancaire luxembourgeois dans le marché international.

Le Commissariat au contrôle des banques a aussi fait un effort de rationalisation dans ses relations avec les banques et leur contrôle, en éditant un recueil reprenant notamment les textes législatifs et réglementaires relatifs à la surveillance des établissements bancaires, les instructions mensuelles, du bilan de clôture, de toutes les autres données statistiques et autres à fournir sur les différents aspects de l'activité d'une banque ainsi que les méthodes de calcul des coefficients de surveillance.

Ce recueil est revu et mis à jour périodiquement et constitue sous cette forme un instrument de travail précieux qui donne en outre un aperçu général sur l'ampleur et les méthodes de la surveillance exercée par le Commissariat.

L'évolution du système bancaire

Luxembourg, pendant l'exercice 1977/78, a continué à avoir un attrait particulier pour les grandes banques étrangères et les dernières implantations sur notre place financière n'ont fait que confirmer l'évolution favorable et constante des activités bancaires, de sorte que le secteur financier constitue actuellement une industrie exportatrice de services majeure.

Le mouvement d'implantation de nouveaux établissements bancaires a continué au même rythme que les années précédentes. Ainsi, le nombre effectif de banques, qui était de 88 en juillet 1977, est passé à 96 au 30 septembre 1978; de plus diverses grandes banques étrangères d'excellente réputation sont sur le point de s'établir à Luxembourg.

Par l'établissement de la Landesbank Rheinland-Pfalz und Saar International S. A., la DG Bank International, Schroeder Münchmeyer Hengst International S. A., et la succursale de la Bausparkasse Wüstenrot, les banques allemandes ont maintenu leur place prépondérante avec 24 établissements en activité à Luxembourg, suivies par les banques scandinaves au nombre de 13, dont la Provinsbanken International (Luxembourg) S. A. et Svenska Handelsbanken S. A. créées depuis peu seulement.

Deux nouvelles banques danoises attendent leur autorisation de faire le commerce et sont sur le point de se constituer à Luxembourg.

L'internationalisation de notre place financière ressort clairement du fait que les opérations avec l'étranger constituent plus de 80% de la position totale des banques. A part les groupes allemands et scandinaves déjà cités, la place financière compte 12 banques luxembourgeoises ou belges, 12 banques américaines,

6 banques suisses, 6 banques françaises, 5 banques italiennes, 9 banques provenant d'autres pays et 9 banques de type « joint venture » multinationales. A relever encore la reprise toute récente d'une banque de la place par des banquiers d'Arabie-Séoudite.

Quant au total de la somme des bilans, le rythme de croissance supérieur à la moyenne de l'euro-marché a été confirmé également en 77/78. La somme des bilans au 31. 7. 1978 a été de 2.309 milliards, accusant ainsi une augmentation de 24,6% par rapport au 31. 7. 1977.

Le rapport entre la somme des bilans des banques et le produit national brut, qui peut illustrer l'importance relative du secteur bancaire par rapport à l'économie nationale, est passé d'environ 1 à environ 22 entre 1960 et 1978, alors qu'il a évolué entre 0,5 et 1,2 pendant la même période dans les pays voisins.

Les trois banques qui ont nécessité pendant les quinze dernières années l'intervention des autorités en vue de leur fermeture continuent leur liquidation. La liquidation de la Deposit and Finance Bank est sur le point d'être terminée. L'Overseas Development Bank, après avoir remboursé ses créanciers privilégiés et ordinaires à 100% plus intérêts, traite actuellement encore des dossiers litigieux en relation avec IOS. Quant à la Herstatt Bank Luxembourg, les créanciers ordinaires non contestés ont été satisfaits entretemps à concurrence de 100% sans intérêts pour le moment. Les comptes de cette banque ne sont pas encore entièrement soldés et les créanciers peuvent espérer toucher encore un certain intérêt.

L'évolution du marché des capitaux

Malgré des périodes de tension sur le franc luxembourgeois et belge entraînant le relèvement du taux d'escompte au cours du troisième trimestre de 1978, le marché luxembourgeois des capitaux a fait preuve d'une bonne liquidité pendant les neuf premiers mois de l'année.

Le montant global des émissions publiques sur le marché domestique s'élève au 30 septembre 1978 à 4,9 milliards de francs contre 3,95 milliards pour la même période de 1977. Les taux de rendement à l'émission ont peu varié pour des émissions de qualité égale et présentant les mêmes conditions quant à la durée de l'opération (7,5% à 8% suivant la période de l'émission et pour des durées de 8 et 10 ans).

Compte tenu de l'emprunt grand-ducal et en partant de l'hypothèse que les conditions du marché restent assez favorables, le volume global des émissions publiques pour l'année 1978 pourra atteindre 6,9 milliards de francs contre 6,5 milliards en 1977.

L'activité dans le domaine des euro-émissions a par contre fortement fléchi au cours du premier semestre de l'année 1978 en raison notamment de la faiblesse du \$ US. C'est ainsi que les émissions publiques n'ont atteint que 5.756 milliards de \$ US contre 8.062 milliards de \$ US pour la même période de 1977. Dans ce marché plus restreint, les banques luxembourgeoises ont su consolider leur part. Elles ont

notamment participé dans la direction du syndicat de 26% des émissions. Par ailleurs 42% des euro-émissions ont été cotés à la Bourse de Luxembourg.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 1978, le Commissariat a été saisi de 115 opérations sur valeurs mobilières dont 107 relatives à des offres publiques et/ou des cotations d'emprunts obligataires. A titre d'illustration du rythme ralenti des émissions d'euro-obligations, il est intéressant de noter que le nombre des opérations traitées au cours de la même période en 1977 s'est élevé à 170 opérations, dont 153 relatives à des offres publiques et/ou des cotations d'emprunts obligataires.

La surveillance des fonds d'investissement

Dans le cadre de l'application de l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 ayant pour objet le contrôle des fonds d'investissement, le Commissariat au Contrôle des Banques a été saisi, au cours des neuf premiers mois de l'exercice en cours, de 11 nouvelles demandes d'admission à la liste officielle prévue à l'article 4, alinéa 1^{er}, de l'arrêté précité.

L'inscription à la liste a été accordée jusqu'à présent à 105 fonds et 7 cas sont encore en cours d'instruction. Depuis de début de l'année 1978, 7 fonds d'investissement luxembourgeois ont été inscrits sur la liste officielle. A noter encore qu'au cours des 9

premiers mois de 1978, 4 fonds d'investissement inscrits sur la liste officielle sont entrés en liquidation volontaire sous la surveillance du Commissaire au Contrôle des banques, un fonds d'investissement a retiré sa demande d'inscription à la liste et un fonds s'est transformé en société holding pure.

Il faut signaler encore que par jugement du 19 janvier 1978, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a prononcé, sur requête du Commissaire au Contrôle des Banques, la dissolution et la liquidation d'une société d'investissement luxembourgeoise dont l'inscription sur la liste officielle avait été refusée antérieurement.

Dans le cadre de l'application de l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 concernant la représentation fiduciaire, le Commissaire au Contrôle des Banques a surveillé les opérations des représentants fiduciaires. On peut noter dans ce contexte qu'actuellement des conventions de représentation fiduciaire existent en relation avec 83 emprunts et que 3 nouveaux cas se sont présentés pendant les neuf premiers mois de l'année 1978. Jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, le Commissariat au Contrôle des Banques a accordé, après examen, le visa à 335 documents destinés à l'information des investisseurs à savoir des prospectus d'émission d'obligations ou d'actions et de parts ainsi que des rapports financiers des fonds d'investissement.

Le parc automobile luxembourgeois

Au 1^{er} janvier 1978 le nombre de véhicules immatriculés au Grand-Duché de Luxembourg s'élevait à 159.077 (dont 119.323 voitures particulières, soit 12,38%, respectivement 13,62% de plus qu'au 1^{er} janvier 1977.

L'augmentation du parc automobile a également continué pendant l'année 1978. Le nombre des immatriculations de véhicules neufs durant le premier semestre de cette année est supérieur à celui de la période correspondante de 1977 :

1^{er} semestre 1976 :

11.937 premières immatriculations et
9.969 changements de propriétaire

1^{er} semestre 1977 :

13.858 premières immatriculations et
10.594 changements de propriétaire

1^{er} semestre 1978 :

14.739 premières immatriculations et
12.869 changements de propriétaire.

Les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 5,8% par rapport au premier semestre de l'année 1977, contre un taux d'accroissement de 16,1% entre 1976 et 1977, alors que les changements de propriétaire qui n'avaient augmenté que de 5,9% entre le premier semestre 1976 et la période correspondante de 1977, sont passés de 10.594 à 12.869, ce qui constitue une augmentation de 17,67% pour

les six premiers mois de 1978 par rapport au premier semestre 1977.

La même évolution a été constatée pour les voitures particulières qui représentent les trois quarts du parc automobile luxembourgeois. Les nouvelles immatriculations durant le premier semestre 1978 ont augmenté de 2,8%, alors que le taux d'augmentation des changements de propriétaire s'élève à 26,4%.

Ces données ne confirment plus l'évolution constatée durant les dernières années, où l'on notait une nette tendance vers le véhicule neuf qui permettait de conclure à une réduction progressive de l'âge-moyen du parc automobile.

Les accidents de la route

Il est un fait que 50% des Européens qui décèdent entre 15 et 44 ans, ont été la victime d'un accident mortel de la circulation routière.

Les causes à l'origine des accidents de la circulation sont multiples et complexes, mais d'après une étude récente de la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT) l'alcool au volant, les excès de vitesse et l'inexpérience des conducteurs novices constituent les causes principales. Actuellement rien ne semble en effet permettre de réduire les premiers 40.000 kilomètres que tout conducteur doit parcourir afin d'acquérir l'expérience nécessaire à la conduite d'un véhicule. Au Luxembourg des conducteurs, titulaires du permis de conduire depuis

moins de deux ans ont été impliqués dans 30 des 110 accidents mortels de 1977. Et les deux tiers de ces 30 accidents étaient dus à une vitesse excessive. Par ailleurs, une étude française sur l'ivresse au volant révèle qu'en moyenne 3% des automobilistes conduisent sous l'influence de l'alcool, alors qu'ils provoquent 40% des accidents mortels de la route.

En outre, il y a trois facteurs qui ont une influence négative toute particulière sur les accidents de la route qui surviennent dans notre pays. D'abord, le parc automobile est très dense avec, en moyenne, 1,09 voiture par ménage. Il y a ensuite les conducteurs débutants, c.-à-d. les conducteurs qui détiennent leurs permis de conduire A (motocyclette) ou B (voiture automobile) depuis moins de 2 ans. Ces conducteurs représentent à peine 7% de nos conducteurs, mais ils sont impliqués dans 20% des accidents routiers. Enfin, les ressortissants étrangers sans aucune expérience mécanique précédente sont très nombreux chez nous.

A partir de 1970, les statistiques annuelles des accidents de la route se présentent comme suit :

Année	Accidents	Blessés	Tués
1970	3.567	2.385	132
1971	3.764	2.339	86
1972	3.983	2.592	106
1973	3.849	2.721	108
1974	4.318	2.642	126
1975	4.088	2.564	124
1976	4.216	2.632	100
1977	4.299	2.686	110
1978	2.343	1.288	45

(au 30 juin)

Du point de vue « intérieur » et « extérieur » des agglomérations, les personnes tuées se répartissent comme suit :

Année	à l'intérieur	à l'extérieur	Total
1972	51	55	106
1973	52	56	108
1974	67	59	126
1975	66	58	124
1976	48	52	100
1977	54	56	110
1978 (30.6.)	21	24	45

Le nombre des accidents s'élevant à 4.299 en 1977 n'a augmenté que de 1,9% par rapport à 1976. L'augmentation du nombre des blessés est de 2,6%, alors que le nombre des morts a augmenté de 7%.

Il y a eu presque autant d'accidents mortels à l'intérieur qu'à l'extérieur des agglomérations.

10,2% des tués étaient des conducteurs débutants, et 30,9% des conducteurs impliqués dans un accident mortel étaient titulaires d'un permis de conduire depuis moins de 2 ans.

En rapport avec l'accroissement du parc automobile le nombre des accidents a diminué en 1977. En effet, si le nombre de véhicules n'avait pas augmenté, il y aurait eu 4% de tués et presque 10% de blessés et d'accidents en moins qu'en 1976.

Jusqu'au 31 août 1978 notre pays a eu à déplorer soixante-quatorze morts de la route. Les mois d'avril et de juillet avec treize, respectivement dix-huit tués ont été les plus meurtriers, et vingt conducteurs stagiaires détenant leur permis de conduire depuis moins de deux ans ont été impliqués dans ces accidents.

La tendance constatée lors des dernières années aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg que dans nos pays voisins va probablement également se confirmer en 1978. Il faut en effet s'attendre à ce que cette année aussi le taux de croissance du nombre des accidents sera légèrement inférieur à celui du parc automobile.

Evolution du parc automobile selon la catégorie des véhicules

Années (Situation au 1 ^{er} janvier)	Total	Moto- cyclettes	Voitures particu- lières et commerc.	Autobus et Autocars	Camion- nettes	Camions	Tracteurs routiers et véhic. spéciaux	Tracteurs agricoles	Autres véhicules agricoles
Chiffres absolus									
1971	120 816	3 563	94 478	587	4 755	3 773	1 490	10 128	2 042
1972	128 138	3 686	102 163	595	4 562	4 109	1 679	9 306	2 038
1973	137 953	3 607	111 017	620	4 992	4 277	1 907	9 487	2 046
1974	147 752	3 434	119 659	680	5 556	4 453	2 120	9 785	2 065
1975	156 620	3 711	127 860	682	5 991	4 549	2 195	9 683	1 949
1976	170 590	3 820	140 078	731	6 569	4 675	2 621	10 091	1 996
1976 *	141 545	2 162	114 775	623	5 255	3 893	2 503	10 637	1 697
1977	159 077	2 724	130 719	651	5 456	4 231	2 733	10 862	1 701
1978	171 027	3 104	141 431	687	5 555	4 542	2 811	11 173	1 724
Indices (1971 = 100)									
1972	106,1	103,4	108,1	101,4	95,9	108,9	112,2	91,9	99,8
1973	114,2	101,2	117,5	105,6	105,0	113,4	128,0	93,7	100,2
1974	122,3	96,4	126,7	115,8	116,8	118,0	142,3	96,6	101,1
1975	129,6	104,2	135,3	116,2	126,0	120,6	147,3	95,6	95,4
1976	141,2	107,2	148,3	124,5	138,1	123,9	175,9	99,6	97,7
1977 **	158,7	135,1	168,9	130,1	143,4	134,7	191,6	101,5	98,0
1978	170,6	153,9	182,7	137,3	146,0	144,6	197,1	104,4	99,3

* Nouvelle série issue de l'exploitation intégrée du fichier automobile géré par le Centre Informatique de l'Etat.

** Série raccordée.

Les nouvelles structures du groupe ARBED

La crise générale de la sidérurgie européenne a amené le groupe ARBED à s'engager dans un mouvement de restructuration de grande envergure, avec l'objectif de créer aussi rapidement que possible les conditions nécessaires au rétablissement de sa compétitivité sur le marché international de l'acier.

Cette restructuration a été poursuivie à un double niveau :

- au niveau luxembourgeois, par des mesures de rationalisation et de modernisation décidées aux divisions d'ARBED-Luxembourg, et par le rapprochement avec la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus;
- au niveau international, par l'élargissement du potentiel de rationalisation du groupe, grâce au renforcement de l'influence de l'ARBED dans la sidérurgie sarroise et une coopération envisagée avec les usines belges du Triangle de Charleroi.

Dans les deux cas, le mouvement a été déterminé par les deux contraintes suivantes :

- l'obligation de restaurer à court terme, dans les différentes sociétés et divisions, une utilisation optimale du potentiel technique et humain;
- la nécessité de constituer, à moyen terme, un complexe économique harmonieusement agencé, techniquement compétitif dans son ensemble et ses parties et orienté vers un accroissement continu de sa productivité.

La restructuration du potentiel industriel s'est accompagnée d'une modification parallèle de l'actionnariat de la société, ainsi que de la création d'organismes nouveaux chargés de mettre en œuvre une politique de coopération concertée au sein du groupe.

A l'heure actuelle, le bilan des efforts fournis en ce sens peut être résumé comme suit :

I. Au niveau d'ARBED-LUXEMBOURG

1) Au niveau national, l'effort de restructuration a eu pour effet l'arrêt d'installations à productivité insuffisante et le renforcement de l'équipement à haute performance aux différentes divisions de l'ARBED, ainsi que la mise en route d'un programme d'investissement pluriannuel de Flux 19 milliards, venant s'ajouter aux grands travaux de modernisation déjà en cours.

A cet égard, il convient de retenir les mesures suivantes :

- dans le domaine minier, mise en réserve de la quasi-totalité des exploitations minières au Grand-Duché;
- dans le domaine des hauts fourneaux, arrêt et démolition de 10 HF de faible performance (3 à Esch-Schifflange, 5 à Terre Rouge et 2 à Esch-Belval) et construction d'un HF de 11 m de diamètre et d'une capacité journalière de 4 000 t à Esch-Belval;
- dans le domaine des aciéries, arrêt de toutes les aciéries Thomas, de l'aciérie électrique d'Esch-Belval et augmentation des capacités des aciéries

LD-AC d'Esch-Schifflange, d'Esch-Belval et de Differdange;

- dans le domaine des laminoirs, arrêt du train VII à Esch-Belval et des petits trains à Differdange, dont la production a été déplacée vers l'usine de Rodange (MMR-A).

L'évolution future dans le secteur des laminoirs sera commandée par la construction d'un nouveau train moyen à haute performance (ensemble avec deux installations de coulée continue) dont les modalités de financement se trouvent actuellement à l'étude.

2) En ce qui concerne la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus, il faut retenir qu'à la suite de la restructuration financière opérée de concert avec les pouvoirs publics, l'ARBED est devenue propriétaire de 25,09% de la nouvelle société. De plus, elle s'est vu confier un contrat de gestion avec mission de mener à terme le plan de reconversion qu'elle a élaboré pour MMR-A. Ce plan, approuvé par la Conférence tripartite luxembourgeoise (gouvernement-syndicats-industrie sidérurgique) prévoit la réduction des activités de la société à celles d'une unité de relaminage, par l'arrêt de la phase liquide, suivant un calendrier en quatre étapes s'étalant jusqu'au-delà de 1980.

(Au cours du premier semestre 1978, 64 000 t de demi-produits ont été cédées par l'ARBED pour relaminage sur les trains de Rodange.)

Au terme de l'opération, l'effectif de MMR-A sera limité à quelque 1 250 personnes.

II. Au niveau international

L'ARBED étant implantée fortement, et de longue date, en Allemagne et en Belgique, il était évident pour elle de rechercher dans ces pays les occasions pouvant mener à la création d'un potentiel de rationalisation et d'un réseau de synergies transnationales aussi larges que possible.

Elle a été amenée ainsi à développer considérablement son influence dans la sidérurgie sarroise, dont la réorganisation s'effectue à présent sous sa conduite, et à envisager une collaboration technique avec les usines du Triangle de Charleroi, en Belgique.

Il est essentiel, toutefois, de faire une différence très nette entre l'engagement de l'ARBED en Sarre, qui concerne des sociétés faisant directement ou indirectement partie du groupe ARBED, et les liens recherchés avec le Triangle de Charleroi, c'est-à-dire le groupe belge Frère/Cobepa/Cie Bruxelles-Lambert.

1) Les accords avec Hainaut-Sambre, Thy Marcienne et Monceau, Carlam et Laminoirs du Ruau ont un caractère essentiellement technique et visent à un départage de certaines activités sidérurgiques de l'ARBED et du Triangle dans le souci d'un déplacement de la production sur les outils les plus performants. Un tel déplacement comportera une harmonisation et une spécialisation accrues des programmes et devrait se traduire par des effets de rationalisation importants. Pour le bassin de Luxembourg, ces effets

de rationalisation pourraient être essentiellement les suivants :

- Abandon de la production de coils à chaud à Dudelange et extension de la capacité du laminoir à froid de cette division à 650 000 t/an de produits finis.
- L'abandon éventuel de la production de coils à chaud à ARBED-Dudelange constituant un sacrifice considérable, il ne pourra se faire qu'en comitance avec un remplacement valable d'activité au Grand-Duché.

ARBED-Luxembourg est largement spécialisée dans les produits longs. Son marché et ses spécialisations, notamment en ce qui concerne les palplanches, les rails et les poutrelles à larges ailes, doivent être respectés. C'est dans le domaine des profilés moyens que doit se situer la compensation pour l'abandon de la production de coils à chaud à Dudelange. Elle se fera par l'abandon dans le bassin de Charleroi du laminage de certains profilés au profit du bassin de Luxembourg, soit 250 000 t/an.

Eu égard à l'état actuel des trains moyens du bassin de Luxembourg et au transfert de produits précité, l'ARBED construira un nouveau train moyen avec une capacité de 600 000 t/an de produits finis.

A signaler toutefois que, contrairement aux opérations en Sarre, l'accord de coopération envisagé prévoit que le groupe ARBED et le groupe Triangle resteront juridiquement et financièrement indépendants. Ceci ne manque pas d'importance, étant donné que l'on sait quelle sera l'emprise de l'Etat sur la sidérurgie belge de demain, après l'opération d'assainissement envisagée.

SIDMAR n'échappera pas complètement à cette emprise, bien que cette usine hautement compétitive ne représente ni un problème social ni un problème financier. En vertu du parallélisme à observer inévitablement entre les deux grandes régions linguistiques de la Belgique, SIDMAR — située en territoire flamand — ne pourra rester en dehors des avantages concédés aux usines de Wallonie. Il faudra donc envisager une certaine participation minoritaire de l'Etat, qui sera transférée aux pouvoirs publics par voie de droit commun et en fera un actionnaire normal, sans les privilèges dont bénéficiera l'Etat dans les sociétés qu'il aura entièrement assainies.

Pour l'instant, la mise en application des accords avec le Triangle, de même que l'opération d'assainissement de la sidérurgie belge, sont retardées, en raison de la crise gouvernementale éclatée en Belgique.

2) Tel n'est pas le cas pour les opérations en Sarre, qui ont fait l'objet de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril dernier et qui sont maintenant administrativement et juridiquement réglées. En résumé, la nouvelle situation, après la réorganisation de l'actionariat, se présente comme suit : L'ARBED est devenue propriétaire de 97,8% du capital de Röchling-Burbach, elle-même propriétaire de 97% de Neunkircher Eisenwerk qui à son tour détient une participation de 32% dans les Aciéries de Dilling (participation qui devra toutefois être ramenée à 25% en vertu des dispositions du Traité de Paris).

Il est évident que l'ARBED n'a accepté d'assurer un rôle dans la réorganisation de la sidérurgie sarroise qu'à condition que certaines hypothèques soient levées et que les autorités publiques participent aussi bien à l'assainissement social qu'aux investissements indispensables à une restructuration.

Ces conditions ont été acceptées par les autorités publiques allemandes, qui ont concédé à l'ARBED des cautionnements de crédit pour un montant de DM 900 millions, ainsi que des prêts, remboursables seulement en cas de bénéfices réalisés par les sociétés concernées, de DM 240 millions, répartis sur cinq tranches annuelles de DM 48 millions.

Cette aide a été concédée à condition que les moyens mis à disposition soient exclusivement utilisés pour l'assainissement de la Sarre et qu'il existe une délimitation nette avec les capitaux mis en œuvre à Luxembourg. Pour répondre à cette exigence, l'ARBED a constitué la société holding « ARBED-Finanz-Deutschland GmbH », avec siège à Sarrebruck. L'ARBED détient la totalité du capital de cette société holding; en revanche celle-ci détient, à son tour, l'ensemble des participations de l'ARBED en RFA et sert de canal à tous les moyens financiers nécessaires à l'assainissement de la sidérurgie sarroise.

III. Au niveau de l'actionariat et des organismes de direction

1) Pour mener à bonne fin les opérations en Sarre, il a fallu augmenter le capital social de l'ARBED, qui est passé de Flux 6,5 milliards à Flux 7,7 milliards, dont Flux 7.551.250.000 actuellement libérés.

La participation à ce capital libéré des principaux actionnaires est la suivante :

Société Générale de Belgique	13,349%
Groupe Schneider	13,103%
Famille Röchling	5,098%
Eisen- und Hüttenwerke AG	2,260%
Mabanaf	2,260%
Divers et Public	63,930%
	<hr/>
	100 %

Si ces changements dans la structure de l'actionariat de la sidérurgie sarroise sont de nature à faciliter les mesures de restructuration nécessaires, ils ne seront pas pour autant, à eux seuls, une garantie suffisante du rétablissement durable de la situation de la sidérurgie sarroise. Il en sera de même des activités de l'ARBED au Luxembourg, où les extensions vers l'Allemagne et au Grand-Duché même ne constitueront que des préalables à une solution concrète des problèmes structurels locaux. L'intégration de SRB/Neunkirchen, en Sarre, de même que le rapprochement ARBED-MMR-A, au Luxembourg, devront, comme déjà mentionné, être vus sous l'angle d'une stratégie de groupe visant à faire jouer les effets potentiels de rationalisation créés et à mettre en œuvre les synergies possibles.

2) Cette stratégie de groupe devra s'appliquer à accorder entre elles les activités des différentes filiales et la société mère, ainsi que celles de cette dernière

avec ses propres divisions sidérurgiques. Il s'agira de trouver, dans le contexte, la voie du milieu entre les deux extrêmes que sont la centralisation et la décentralisation, en vue d'obtenir un maximum d'efficacité dans la conduite normale des affaires.

Or, cette voie du milieu, recherchée entre la direction centralisée et la direction décentralisée, exige qu'on fasse une distinction fondamentale entre les deux contraintes signalées dans l'introduction :

— d'une part, l'utilisation optimale du potentiel humain et technique disponible dans les différentes sociétés ou divisions; cette tâche incombe aux directions respectives. La restructuration progressive du potentiel total du groupe en vue de la constitution d'un complexe harmonieux orienté vers une augmentation continue de sa productivité; il incombe aux nouveaux organismes de coordination de veiller à sa réussite.

Le Luxembourg dans la presse étrangère

Le journal « Die Welt » a consacré dans son édition du 21 novembre 1978 un supplément spécial au Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après quelques extraits concernant plus particulièrement la place financière de Luxembourg.

Bankiers und Stahlkocher besorgen den Wohlstand im Großherzogtum Luxemburgs Zukunft liegt in einem vereinten Europa

Alle reden von Wirtschaftskrise — auch die Luxemburger. Der Besucher allerdings hat eher den Eindruck, als sei das Großherzogtum noch in einer Art « Gründerboom » befangen statt auf der langen Durststrecke stagnierender Stahlaufträge.

Monat für Monat schießen irgendwo am Rande der größeren Straßen neue Industrie- und Wohnkomplexe aus dem Boden. Im Zentrum der Hauptstadt weicht behäbige Architektur in erschreckendem Tempo modernen Prestigebauten von Banken und Versicherungen.

Auch der Lebenszuschnitt der Luxemburger läßt wenig von wirtschaftlichen Sorgen ahnen. Im Supermarkt « Cactus » vor den Toren der Hauptstadt herrscht das ganze Jahr hindurch Weihnachtsandrang. Benzin und Tabakwaren sind billiger als fast überall sonst in Europa. Auch das Auto ist verbreiteter als anderswo in der EG.

Fest steht, daß Luxemburg wegen der immer noch dominierenden Stellung seiner Schwerindustrie mit ähnlichen Problemen zu kämpfen hat wie das benachbarte Saarland oder Lothringen. Ebenso sicher ist jedoch auch, daß es bisher mit den Folgen des wirtschaftlichen Strukturwandels besser fertig geworden ist als vergleichbare Regionen.

« Wir sind eben ein kleines Land, da lassen sich Anpassungsprobleme besser bewältigen », hört man meist auf die Frage nach dem Warum. Bescheidenheit verschweigt dabei, daß die Luxemburger sich im letzten Jahrzehnt nachhaltiger und mit mehr Erfolg bemüht haben, ihre Wirtschaft auf ein zweites starkes Bein zu stellen.

Neben dem Stahlkonzern Arbed, der mit fast 20 000 Beschäftigten noch auf lange Zeit der wichtigste private Arbeitgeber bleiben wird, ist es vor allem die Ansammlung internationaler Bankenfiliolen, die den Wohlstand im Großherzogtum begründet. Sie liefern mit ihren Steuergeldern die nötigen Finanzspritzen für den Staatshaushalt. Auch um Einzelhandel und Hotels, um die Bauwirtschaft und das Handwerk wäre es ohne sie schlechter bestellt.

Die überschaubaren Verhältnisse in einem Kleinstaat mit 356 000 Einwohnern erleichtern den Konsens zwischen den sozialen Gruppen und politischen Parteien. Nirgendwo verkehren so viele Politiker per Du, nirgendwo ist es so leicht strittige Fragen mit einem oder zwei Telefongesprächen aus der Welt zu schaffen.

So sind es auch eher leichtgewichtige Fragen, die den beginnenden Wahlkampf für die Neubesetzung des Luxemburger Parlaments im Juni nächsten Jahres bestimmen. Es geht (neben den Grundsatzproblemen der Abtreibung und Ehescheidung) um eine zu aufwendig geratene Feier zum 50. Geburtstag des Premierministers, um die eine oder andere Industrieansiedlung und um die häufige Abwesenheit des Regierungschefs.

Tatsächlich hat Gaston Thorn, dessen Liberale Partei zusammen mit den Sozialisten seit 1974 die Geschicke des Landes lenkt, vor allem Ambitionen auf dem Feld der großen Politik. Die Zahl seiner internationalen Auftritte ist größer, als manchen Landesleuten lieb ist. Sie läßt nicht immer Zeit genug für die Präsenz bei Kirchweihen und Jubiläen.

Vom Präsidenten der UNO-Vollversammlung bis zum Vorsitz im Rat der europäischen Regierungschefs reichen die Ehrenämter, die Thorn in den letzten Jahren innegehabt hat. Die deutschen Liberalen wollen ihn als Galionsfigur für die bevorstehenden Wahlen zum Europaparlament einspannen.

Dabei hält Thorn seinen Kritikern vor, daß gerade Vertreter eines kleinen Landes berufen seien, in internationalen Gremien für Ausgleich und Kompromisse einzutreten. Sie selbst bringen selten vitale Interessen ins Spiel, aber das gute Einvernehmen zwischen den großen Nachbarn ist eine wichtige Bedingung für Sicherheit und Wohlstand in den kleinen Ländern.

Die Geschichte Luxemburgs lehrt, wie richtig diese Überlegung ist. Sie hat dem Großherzogtum erst seit Ende des letzten Krieges die Gewißheit auf staatliche Eigenständigkeit eröffnet. Jahrhundertlang mußten

sich die Bewohner des moselfränkischen Zwergstaates mit Teilungen und Fremdherrschaft abfinden, zuletzt mit dem Zwangsanschluß an Deutschland. Erst die Politik der europäischen Einigung schaffte den äußeren Rahmen für eine gesicherte Zukunft des Landes.

Die wirtschaftliche Integration in die EG bildete jedoch auch die wichtigste Voraussetzung für den gegenwärtigen Wohlstand Luxemburgs. Immerhin ist kein Land in Europa so abhängig vom Warenaustausch mit den Nachbarländern. Die Ein- und Ausfuhr des Großherzogtums betragen über 80 Prozent seines Sozialprodukts. Vor allem die Stahlindustrie — auch im Krisenjahr 1977 noch mit einem Produktionsausstoß von 3,78 Millionen Tonnen einer der Stahlgiganten Europas — ist fast ausschließlich auf fremde Märkte angewiesen.

Folgerichtig haben sich die Politiker seit jeher zum Sprecher der europäischen Einigung gemacht. Sie könnten vermutlich heute den Sitz aller EG-Institutionen beherbergen, hätten sie bei der Gründung der Wirtschaftsgemeinschaft schnell und beherzt zugegriffen.

Damals war es vor allem die Furcht vor einer « Überfremdung » durch Ausländer, die die luxemburgische Regierung zögern ließ, neben der Montanunion auch die durch die Römischen Verträge geschaffenen neuen Europabehörden aufzunehmen. Heute muß das Großherzogtum fürchten, zumindest

das EG-Parlament eines Tages an Brüssel zu verlieren.

Die Sitzfrage bildet denn auch das einzige Problem, bei dem sich Thorn in der EG nicht überstimmen lassen will. Im Brüsseler Ministerrat findet er stets die Zustimmung Frankreichs. Auch Paris hält an der gegenwärtigen Verteilung der EG-Behörden fest. Mit Eifersucht wacht es lediglich darüber, daß die für das erweiterte Parlament nötigen Bauten die Chancen für den Parlamentsitz Straßburg nicht beeinträchtigen.

Die Präsenz von mehreren tausend EG-Funktionären — neben der Parlamentsverwaltung unter anderem des Gerichtshofes und der Europäischen Investitionsbank — schafft nicht nur Kaufkraft für Luxemburgs Wirtschaft. Zusammen mit der Banken- und Finanzwelt gibt sie zugleich eine Gewähr dafür, daß der Lebensrhythmus des kleinen Landes nicht allzu sehr ins Idyllische abgelenkt.

Sicher ist freilich, daß die Bürger des Großherzogtums ihre Nachbarn aus den großen Ländern eher gelassen als neidvoll betrachten. Es lebt sich nicht schlecht bei ihnen, und die Schatten einer unruhigen Vergangenheit verblassen.

Selbst im Konzert der EG und der NATO können die Luxemburger ihre Stimme voll zu Gehör bringen. Small ist durchaus beautiful — wie ihre neuere Erfahrung gezeigt hat.

Wilhelm Hadler

Freizügigkeit lockt Geld nach Luxemburg

Im kleinsten Land der Gemeinschaft haben sich rund hundert Banken niedergelassen

Eine pragmatische Antwort auf den Dirigismus der Währungsbehörden, das ist der Finanzplatz Luxemburg. Ohne den Anfang der sechziger Jahre entstandenen Euromarkt, diesen supranationalen Geldmarkt, der nicht von nationalen Gesetzen und Vorschriften gegängelt wird, wäre die Hauptstadt des Großherzogtums heute nicht das, was sie ist: ein internationales Finanzzentrum, in dem sich Banken aus Europa, aus Amerika und aus Japan und Israel niedergelassen haben. Die Residenz des kleinen EG-Landes hat sich in den letzten 15 Jahren zum Domizil für ein rundes Hundert Banken gemausert, die hier internationalen Geld- und Kreditgeschäften nachgehen. Für den luxemburgischen Finanzminister sind die Auslandsbanken ein Quell stetiger Freude; sie sind die größten Steuerzahler des Landes. Das ist der Lohn dafür, daß Luxemburg seine schon in den zwanziger Jahren eingeführten liberalen Gesetze für die Ansiedlung ausländischer Gesellschaften beibehalten hat und daß die belgische Nationalbank, die auch für das durch eine Währungsunion verbundene Luxemburg zuständig ist, die Fahne der Freiheit für internationale Geschäfte der Auslandsbanken hochhält.

Innerhalb des weltweiten Euromarktes, einer Bezeichnung für diesen internationalen Finanzmarkt, die schon längst nicht mehr zutrifft, ist Luxemburg freilich nur eines von mehreren Zentren. Führend in Europa ist immer noch London, die Geburtsstätte dieses Marktes. Die britische Hauptstadt bringt es

immerhin auf rund 42 Prozent des in Europa angesiedelten Eurogeld- und Kreditgeschäftes, das jetzt ein Volumen von schätzungsweise 340 Milliarden US-Dollar haben dürfte. Weitere rund 150 Milliarden laufen durch die Bücher außereuropäischer Finanzplätze wie Singapur, Hongkong und die Steueroasen in der Karibik. Aber das luxemburgische Eurogeschäft erfreut sich eines stetigen Wachstums. An den Aktivitäten der europäischen Eurofinanzplätze ist es mittlerweile mit rund einem Achtel beteiligt. Vor fünf Jahren lag der Marktanteil erst bei etwa sieben Prozent.

Luxemburg verdankt seinen Aufschwung — vor allem in der letzten Zeit — nicht zuletzt der Attraktivität der D-Mark, die wegen des Mißtrauens in den Dollar eine der wichtigsten internationalen Fluchtwährungen geworden ist. Zumindest bis zur Verkündung des amerikanischen Dollar-Stabilisierungsprogramms gingen immer mehr Regierungen, halbstaatliche Institutionen und multinationale Unternehmen aus dem Dollar in die D-Mark. Sie legten ihre Gelder bei Banken in Luxemburg an, die mehr Zinsen zahlen können als die der Bundesrepublik, weil im Großherzogtum keine Mindestreserven und andere Bestimmungen existieren, die eine optimale Verwendung der « staatenlosen » Einlagen im Kreditgeschäft behindern.

Die völlige Freiheit dieses supranationalen Geld- und Kreditmarktes erregt freilich den Argwohn so mancher Zentralbank und Regierung. Denn hier ge-

hen Milliardenbeträge um die Welt, die als Verstärker von Währungskrisen wirken. Aber nicht nur deswegen wird von Zeit zu Zeit immer wieder der Ruf nach einer Kontrolle der Euromärkte laut. Stein des Anstoßes sind die großen Kapitalbewegungen und die Kreditaufnahmen auch, weil sie die Wirksamkeit nationaler Geldpolitik stören.

Wollte zum Beispiel die Bundesbank einen Restriktionskurs steuern, könnte sie alle jene Unternehmen mit einer Kreditverteuerung und -verknappung nicht treffen, die sich außerhalb der Grenzen am Euromarkt verschulden, es sei denn, es würde wie schon einmal ein « Bardopot » eingeführt, also eine Zwangsabgabe, die das Schuldenmachen im Ausland verteuert.

Auch die Diskussion über die mangelhafte Transparenz der Kreditrisiken ist ein « Dauerbrenner », der zu vielfältigen Überlegungen Anlaß gab, wie man den Euromarkt besser in den Griff bekommen könnte. Große Fortschritte hat es bei allen solchen Versuchen nicht gegeben. Es liegt eben in der Natur des supranationalen Geld- und Kreditmarktes, daß er sich einer Kontrolle entzieht. Das wiederum ist die Gewähr für seine Funktionsfähigkeit.

Bei allen Warnungen vor den möglichen Gefahren und Störungen, die vom Euromarkt ausgehen, darf man schließlich nicht vergessen, daß dieser Markt nicht der Urheber von Unruhen ist, sondern daß er nur Unruhe widerspiegelt. Überdies ist die Nützlichkeit des Euromarktes überhaupt nie ernsthaft in Frage gestellt worden. Die riesigen Zahlungsbilanzierungs-Gleichgewichte, die nach der Ölpreisvervierfachung entstanden sind, hätten ohne die Drehscheibe des Euromarktes nie so reibungslos finanziert werden können.

Auch heute werden an diesem Markt geräuschlos mehr Zahlungsbilanzdefizite von Industrie- und Entwicklungsländern finanziert als über offizielle Institutionen, was der Internationale Währungsfonds (IWF) freilich nicht so gern sieht, weil ihn die freie Verfügbarkeit von Kredit am Euromarkt der Macht beraubt, den Kreditnehmern disziplinierende wirtschaftspolitische Bedingungen zu diktieren.

Die Gefahr, daß sich mancher Schuldner angesichts der Gebefreudigkeit der Eurobanken übernehmen könnte, wird heute bei weitem nicht mehr als so groß eingeschätzt wie früher einmal. Die Eurobankiers sind jedenfalls überzeugt, daß sie sich im Kreditgeschäft so viel Selbstbeschränkungen auferlegen, daß ungesunde Entwicklungen vermieden werden. Sie sorgen sich vielmehr um die dürftigen Zinsmargen im Eurogeschäft, die infolge der Überliquidität des Marktes und des starken Wettbewerbs auf ein Minimum gesunken sind, das kaum noch ein vernünftiges Entgelt für die Liquiditätsbereitstellung und das Kreditrisiko übrigläßt. Diesen Zustand, den sie beklagen, können die Banken freilich nur selbst ändern.

Die hohe Liquidität am internationalen Bankplatz Luxemburg ist auch eine Folge der Währungsturbulenzen. Internationale Gelder wanderten verständlicherweise in die attraktiv erscheinende D-Mark, und zwar in kurzfristige Anlagen ebenso wie in festverzinsliche Titel.

Aber auch der Dollar war vor Verkündung des Stabilisierungsprogramms nicht nur eine verschmähte Währung. Zwar gab es kaum noch Käufer von Dollarbonds, weil kein ordentlicher Schuldner mehr bereit war so hohe Zinsen zu zahlen, wie sie ein Anleger angesichts des Währungskursrisikos hätte verlangen müssen. Doch die Zinssätze von über zehn Prozent, die für kurzfristige Dollaranlagen gezahlt wurden, verfehlten nicht ihre Attraktivität für eine Reihe von Investoren.

Die Austrocknung des Bondmarktes und die gleichzeitige Speisung des kurzfristigen Dollarmarktes hatte freilich auch Folgen für die Struktur der Eurofinanzierungen: Sie verlagerten sich immer mehr auf den hochliquiden Bankenmarkt. Infolgedessen war das Volumen der mittelfristigen Euro-Konsortialkredite auf roll-over-Basis in diesem Jahr weitaus höher als 1977.

Auch am Anleihemarkt gab es einen Strukturwandel: Mit dem Rückgang des Volumens der neuen Dollar-Emissionen drangen DM-Anleihen spürbar vor.

Claus Dertinger

Die zwanzig Größten

	Bilanz- datum	Bilanz- summe in Mrd. DM
1. Compagnie Luxembourgeoise de la Dresdner Bank	31. 3. 78	13,7
2. Deutsche Bank Compagnie Financière Luxembourg	30. 9. 78	13,7
3. Commerzbank International SA	31. 12. 77	9,0
4. WestLB International	30. 9. 78	6,7
5. Bayerische Landesbank International	30. 9. 77	6,0
6. Caisse d'Epargne de l'Etat du G.-D. de Luxembourg *	31. 12. 77	5,9
7. Union de Banques Suisses (Luxembourg)	31. 12. 77	5,6
8. Banque Internationale à Luxembourg SA *	31. 12. 77	4,8
9. Banque Générale du Luxembourg SA *	31. 12. 77	4,1
10. BfG Luxembourg	31. 03. 78	4,1
11. Société de Banque Suisse (Luxembourg) SA	31. 12. 77	4,1
12. Deutsche Girozentrale International SA	31. 3. 78	3,8
13. Kredietbank SA Luxembourgcoise *	31. 12. 77	3,6

14. Bayerische Vereinsbank International	30. 9. 78	4,0
15. Hypobank International SA	31. 12. 77	2,5
16. Norddeutsche Landesbank International SA	31. 3. 78	3,0
17. BHF-Bank International SA	31. 12. 77	2,3
18. Crédit Suisse (Luxembourg) SA	31. 12. 77	2,1
19. Banque de Paris et des Pays-Bas (Luxembourg)	31. 12. 77	1,4
20. Banque Continentale du Luxembourg SA	31. 12. 77	1,3

* Luxemburgische Banken

Die hier genannten Bilanzsummen sind nicht alleiniges Kriterium für die Bedeutung der Banken und ihre Größe, vor allem dann nicht, wenn man die ausländischen Banken mit den heimischen luxemburgischen vergleicht. Die Auslandsbanken sind ausschließlich im internationalen Geschäft tätig, das von Natur aus überwiegend Großgeschäft ist. Das bläht ihre Bilanzsummen im Vergleich zu denen der luxemburgischen Institute auf, bei denen das Geschäft mit der im Großherzogtum ansässigen Kundschaft

dominiert, und das wiederum ist zum großen Teil typisches Klein- und Mittelgeschäft.

Die Aussagefähigkeit der Bilanzsummen wird außerdem durch die verschiedenen Daten beeinträchtigt, zu denen die Institute ihre Zahlen vorlegen. Seit Veröffentlichung der letzten Bilanzdaten hat vielfach eine kräftige Expansion stattgefunden, die in den hier veröffentlichten Zahlen noch nicht berücksichtigt werden konnte.

Die Mark hat den Dollar verdrängt

Deutsche Institute prägen den internationalen Finanzplatz

Gäbe es nicht den Finanzplatz Luxemburg — die großen deutschen Banken wären noch größer. Aber das benachbarte Großherzogtum gräbt den Banken in der Bundesrepublik nicht etwa das Geschäft ab. Sie verlagern vielmehr einen beträchtlichen Teil ihrer internationalen Aktivitäten auf ihre Töchter in Luxemburg. Dort lassen sie so viel Geschäft durch ihre Bücher laufen wie an keinem anderen Bankplatz der Welt. So ist es dann auch kein Wunder, daß der internationale Bankplatz Luxemburg in starkem Maße von deutschen Banken geprägt wird. Fünf deutsche Institute sind die größten im Großherzogtum: Deutsche Bank, Dresdner Bank, Commerzbank, WestLB und Bayerische Landesbank. Und auf der Liste der insgesamt 95 Bankinstitute in Luxemburg — einschließlich der luxemburgischen — sind 24 aus der Bundesrepublik zu finden.

Als Folge dieser starken deutschen Präsenz ist die D-Mark zur wichtigsten Währung am Eurobankplatz Luxemburg geworden; sie hat den Dollar mittlerweile aus seiner angestammten Führungsrolle auf Platz zwei verdrängt. An den internationalen Geschäften im Großherzogtum hat die Mark einen Marktanteil von schätzungsweise 51 Prozent. Der Dollar bringt es nur noch auf etwa 43 Prozent.

Das starke deutsche Engagement an diesem Eurobankplatz ist natürlich kein Zufall. Hier finden die deutschen Banken ideale Geschäftsbedingungen: Direkt vor der Haustür, so daß man das Geschäft von Frankfurt, Düsseldorf oder Hamburg aus steuern kann, aber frei von einigen Beschränkungen, denen die Aktivitäten in der Heimat unterliegen. Es gibt keine Mindestreserven, die den Geldeinkauf wie in der Bundesrepublik verteuern und damit natürlich auch die Kreditkosten und die Kreditrichtsätze der Berliner Bankenaufsicht, die das Geschäft nicht nur bei Großkrediten reglementieren, gelten hier nicht. Das sind schon Standortvorteile genug, die Luxem-

burg zu einem Magneten für deutsche Banken machen.

Es ist nur allzu verständlich, daß die Berliner Bankenaufseher darüber nicht gerade sehr glücklich sind. Sie möchten gerne wissen, welche Risiken die deutschen Bankiers hier auf sich laden. Schließlich haben sich die deutschen Mütter verpflichtet, im Ernstfall für ihre exterritorialen und rechtlich selbständigen Töchter einzuspringen. Doch der Arm der deutschen Gesetze kann jenseits unserer Grenzen nicht mehr eingreifen. Und Luxemburg besteht darauf, daß seine Autonomie respektiert wird. Zu Recht übrigens. Das Bankgeheimnis ist schließlich eine wichtige Vertrauensbasis für das Bankgeschäft. Und wenn deutsche Banken in Luxemburg nicht die gleichen Rechte und Pflichten zur Verschwiegenheit hätten wie ihre Konkurrenten aus anderen Ländern, könnten sie gleich die Schalter schließen.

Die Wirtschaft aber braucht den Service, den ihr die deutschen Banken in Luxemburg bieten, wenn sie mit jenen ausländischen Wettbewerbern mithalten will, die ebenfalls an den Euromarkt gehen. Dort gibt es schließlich Kredite zu Konditionen, von denen ein Kreditnehmer in der Bundesrepublik nur träumen kann. Bevorzugte Kreditkunden sind zwar die « Multis » und großen Unternehmen, an diese « ersten Adressen » leihen die Eurobanken in Luxemburg das meiste Geld aus. Aber auch viele mittelgroße und kleinere Firmen mit untadeliger Bonität haben mittlerweile Zugang zum Euromarkt. Finanzierungen von wenigen hunderttausend Mark sind längst keine Seltenheit mehr. Die in Luxemburg noch relativ junge DG-Bank geht sogar bis zu Beträgen von nur 50 000 Mark für die typisch mittelständische Kundschaft der Genossenschaftsbanken hinunter.

Es ist keineswegs so, daß die deutschen Banken in Luxemburg nur internationale Geschäfte ihrer

Kunden finanzieren, obwohl die natürlich im Vordergrund stehen, wobei es keine Rolle spielt, ob der Kreditnehmer nur Mark, Dollar oder irgendeine andere Währung haben will, weil er auf diese Weise vielleicht Währungskrisen absichern möchte. Über ihre Luxemburger Töchter geben die Banken auch Betriebsmittelkredite an Kunden mit rein innerdeutschem Geschäft, zum Beispiel zur Lager- oder Erntefinanzierung.

Ein ganz wichtiger Teil der Aktivität findet überhaupt keinen Niederschlag in den Bilanzzahlen der deutschen Banken in Luxemburg, die nicht gerade niedrig sind : der internationale Konsortialkredit. Das ist das für Luxemburg typische Geschäft, zu dem sich mehrere Banken in einem Konsortium formieren, wenn es gilt, einen Großkredit auf die Beine zu stellen, den eine einzelne Bank aus Gründen der Risikostreuung nicht geben will oder auch gar nicht geben kann.

Die Geldbeschaffung und damit auch die Risiken solcher Großkredite, die nicht selten ein dreistelliges Dollar-Millionen-Volumen haben, werden so auf eine

große Gruppe internationaler Banken verteilt. Der Konsortialführer — oder Lead Manager, wie es im internationalen Fachchinesisch heißt —, der einen solchen Kredit arrangiert, behält nur einen Bruchteil des Kredits in den eigenen Büchern; aber für seine Führungsrolle kassiert er lohnende Provision, die nicht minder geachtet ist als das Ansehen, das mit dem Lead Management verbunden ist, das wiederum ein gutes Entree bei der Anbahnung neuer Geschäfte verschafft.

Die wichtigste Rolle im bilanzwirksamen Geschäft der meisten deutschen Eurobanken in Luxemburg spielt immer noch der Geldhandel mit anderen Kreditinstituten. Der Bankengeldmarkt ist schließlich die mit weitem Abstand wichtigste Refinanzierungsquelle. Die internationalen Institutionen, die Opec-Länder und die Multis, die den Euromarkt mit ihrer Liquidität speisen, halten ihre Gelder ja nicht direkt auf den Konten bei Banken in Luxemburg, sondern in aller Welt, von wo sie über Banken wieder nach Luxemburg fließen.

Jan Hamers

La place financière internationale de Luxembourg vue par « The Asian Wall Street Journal »

Interview avec Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances

Dans son édition du 29 décembre 1978, « The Asian Wall Street Journal » de Hongkong a consacré un écho substantiel à Luxembourg comme place financière internationale que nous reproduisons ci-après à titre de documentation.

Q. What is the reason for the success of Luxembourg as a financial centre? What are the authorities doing to encourage it?

A. Luxembourg has developed as a financial centre as a result of a certain number of factors, such as :

- the country's political stability,
- its lasting social peace,
- its central geographical location in the heart of Europe in general and, more particularly, in the heart of the European Communities,
- its excellent telecommunications facilities,
- the fact that the country is multilingual,
- the relatively low administrative costs,
- the liberal exchange system and the absence of restrictions governing the movements of capital,
- the country's universal-type banking statutes as regards banking activities,
- the tax legislation covering holding companies which also applies to investment funds, thus eliminating double economic taxation,
- the existence of the Luxembourg Stock Exchange which makes it possible to quote Eurobonds without lengthy formalities and at a reasonable cost and
- the country's banking regulations and its effective banking control system.

The latter ensures a form of control which takes account of the characteristics of the Euro-currency markets, whilst refraining from unduly hampering banking activities with formal restrictions.

These various elements have combined to make Luxembourg an attractive site for the birth and development of an international financial centre within the framework of the Euro-markets.

Moreover, Luxembourg's advantages have been highlighted by external factors, such as the various regulations which exist or have been introduced in other countries. By way of an example, one could mention exchange and capital transfer restrictions and the deposits which the central banks make obligatory, the controls on interest rates, the absence of banking secrecy, tax withheld at source on certain forms of financial income, etc. . . .

Today, there are 97 banks operating in Luxembourg — this figure is tending to increase gradually — most of which devote their attention exclusively to wholesale banking. The total sum of their balance sheets is in the region of 80,000 million US \$. It should also be pointed out that there are 5,000 holding companies, which are mainly domiciled with the major banks, not to mention the continual expansion of the Luxembourg Stock Exchange with its 1400 quotation lines, nearly 1200 of which are for Eurobonds, the creation of CEDEL, a clearing house for Eurobonds which involves 920 banks and specialised establishments in 45 different countries, as well as the plans for EUREX, an automated communication and negotiation system for shares and, in particular, for Eurobonds, which should become operational in 1979.

The Luxembourg authorities have encouraged this development, especially since it has favourable reper-

cussions of the state of public finances, economic growth and full employment.

However, action by the authorities is strictly limited to maintaining and developing an attractive climate: on the one hand, the legislation concerning the controlling of banks and financial enterprises has been improved several times, mainly so as to effectively combat disproportionate risks and any possible abuses which might harm the centre's good reputation; on the other hand, the tax legislation has been altered with regard to certain points, in order to eliminate the disadvantages existing in comparison with other banking centres in Europe.

However, the Luxembourg authorities do not indulge in any publicity campaigns for the financial centre and are less concerned about short-term maximal growth than with consolidating the present structures in the medium and long-term.

Q. To be more specific, what investments does the Grand-Duchy expect from the Asian countries?

A. Consolidation of Luxembourg's status as a financial centre involves both increased diversification and a greater geographical dispersal of business. At present, the centre's activities are mainly concentrated on the industrial countries of Western Europe. In the books kept by our banks, these countries account for 70% of the assets and 82% of the commitments: these figures will illustrate the very large scope for the development of relations between our banks and all the other countries, particularly the Asian countries. In fact, there is already cause for hope in this direction. To provide just a few examples, I should like to mention the recent opening in Singapore of a representative office by one of the major Luxembourg banks, the setting up in Luxembourg of a fourth subsidiary of a Japanese bank, the forthcoming establishment in Luxembourg of a branch of the People's Bank of China, the strengthening of relations between CEDEL and the Asian capital markets, etc. . . .

Luxembourg is still granting trading authority to foreign banks irrespective of their geographical origin, provided that they are establishments with an international reputation.

The operating conditions are the same for all banks. Apart from the natural advantages which the Luxembourg centre has to offer, the Government does not grant any specific advantages. Banks are subject to the standard tax system applied to companies and, unlike the industrial sector, they do not enjoy any form of tax relief on investments.

In the industrial sphere, the Government is anxious to diversify the country's economy, which is still centred to far too great an extent on iron and steel. For this purpose, it is offering various advantages to attract foreign companies, whether these by European, American or Asian. Given the current wage levels, this campaign is being concentrated on the high investment and advanced-technology sectors.

Apart from its position in the heart of the European Common Market, the country's main advantages in this respect are its qualified labour force, the cooperation between the unions, employers and the

Government in solving the country's structural problems and, finally, the Luxembourg rate of inflation, which is one of the lowest in the Western community.

Q. Will the Grand-Duchy be persuaded to play a more active role as regards the recycling of OPEC funds in financing Third World development?

A. As regards funds from the OPEC countries, it should be stressed that, at present, only 2.5% of the foreign currency reserves held by our banks come from these countries.

However, one should not be misled by this figure. There is no doubt that much larger sums of money, deposited by the OPEC countries in other financial centres, such as New York for example, have reached Luxembourg through the inter-bank marketing channels without their being specifically recognised as petro-dollars. Luxembourg has thus certainly played a part and is continuing to play a part in the recycling of these funds.

In this context, however, it should be pointed out that the OPEC country surpluses have decreased considerably over the last few years and that these countries have diversified their portfolios and are increasingly looking for investments outside the banking system.

Q. How does the Grand-Duchy's Euro-market stand in view of the expansion of the Singapore market? Will the Grand-Duchy's share of the Euro-market continue to grow?

A. In reply to this question, I should like to point out that the relations between the Singapore and Luxembourg financial centres should not be thought of as competitive, mainly because of the geographical separation and the time difference and because of the very obvious differences in the structure of their activities. In fact, you must be aware that, on the one hand, Luxembourg constitutes the main market for the « Euro-Deutsche-Marks » and, on the other hand, that it specialises in Euro-credits for European countries.

However, since certain parallels exist in their developments, exchanges of ideas between bankers and, in particular, the control authorities are desirable in the interests of all concerned. The Singapore Monetary Authority's banking control system has many similarities with the procedures used by the Luxembourg banking Control Commission. I am pleased to say that there are frequent and fruitful contacts between the two administrations.

As regards Luxembourg's share in the Euro-market as a whole, it should first of all be stressed that in the last few years, Europe in general has had to give way to non-European centres, particularly those in the Caribbean and in Asia. Within Europe where, thanks to the cooperation between the central banks, we have exact figures for the period since December 1973, it is the London centre which has lost a little ground to the other centres, including Luxembourg.

With respect to the overall data collected for the nine most important European countries in the Euro-currency market, the figure for the Luxembourg banks' gross external currency debt increased from

7.2% to 12% of the total between December 1973 and June 1978, whereas their relative share of gross commitments increased from 6.6% to 11.1% over the same period. If one discounts interbank transactions and considers the market in net terms (intermediation between lenders and final borrowers), Luxembourg's share has increased from 16.3 to 24.4, as regards loans or Euro-credits and from 6.9 to 13.0 as regards Euro-deposits during the period in question.

With respect to future developments, I should not like to make any predictions. I have already explained that we do not have an aggressive banking policy: we merely hope to retain an appropriate share of the market in the years to come.

Q. Can the Grand-Duchy of Luxembourg's legislation covering holding companies possibly remain so attractive? Won't progress within the Common Market have a levelling effect on the financial climate in the various member countries?

A. Certainly, the legislation relating to holding companies has been one of the factors which has contributed to Luxembourg's development as a financial centre, but it was by no means a decisive factor. The main factor, basically, is tax legislation and in the precise sphere of companies with financial participating interests the European Communities have no harmonisation measures in the pipeline.

As for the rest, I am quite sure that the strengthened and enlarged Common Market will always have a need for financing mechanisms and financial centres. Even when the competition conditions between the European countries have been narrowed down, I think there will always be plenty of good reasons why companies and banks should take advantage of the structures which already exist in Luxembourg and the welcome which they find in our country.

Q. What would you say were the main characteristics of the relationship between the Grand-Duchy of Luxembourg and Belgium?

A. That is really a very far-reaching question which would need a very long answer.

I shall say quite simply that our cooperation with Belgium, which goes back much further than the signing of the convention of 25 July 1921 on the Belgium-Luxembourg Economic Union (BLEU), is characterised by its atmosphere of frankness and goodwill.

From the monetary point of view, the Luxembourg Franc enjoys equal parity with the Belgian Franc. The Belgium-Luxembourg agreements give the Grand-Duchy limited monetary circulation.

Q. Apart from the financial sector, what are the main poles of development in the Luxembourg economy? What is the future of the steel industry in the Grand-Duchy?

A. The first pole of development in the Luxembourg economy is still the steel industry. As you are probably aware, this sector is currently undergoing a restructuring process both at European and world level.

This process involves trimming jobs, on the one hand, and additional investments for modernising equipment on the other.

In the context of the Tripartite Conference on the Steel industry, the employers, unions and Government agreed on a medium-term programme (1979—1983) which makes provision for additional investments of 19,200 million Francs, in return for maintaining a certain level of jobs in the industry. The various phases of this plan, which also includes rationalisation measures (synergies) with the steel producing areas in Belgium and the Saar, will be implemented without redundancies.

Basically, steel will continue to be the most important national industry, but its production infrastructure will be thoroughly modernised and its range of production will be diversified and brought into line with the present demands. Consequently, I think that the future of the Luxembourg steel industry can be regarded with optimism.

Q. How does the Grand-Duchy manage to have such extremely low unemployment figures?

A. At the present time, with its unemployment figures of 0.7% of the working population, the Grand-Duchy of Luxembourg does, in fact, hold the world record in the fight to achieve full employment.

The reasons for this state of affairs can be found in the defensive and offensive measures which the Government, with the agreement of both sides of industry, has adopted to prevent unemployment from getting a hold in the country.

Amongst the measures, I would mention the Government's implementation of a special general purpose job scheme, the use of a kind of « solidarity » tax to create an unemployment fund for use, for example, in compensating partial unemployment and creating an early retirement scheme for workers in the steel industry.

In addition, we have ensured a more equitable distribution of the work available by passing a law to prohibit, for example, the employment of workers with pensions which exceed the minimum wage.

Along with these measures, we have strengthened budgetary credits for boosting private investment and we have set up the Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) (National Credit and Investment Board) which is a necessary means of helping and backing up the process of creating new jobs.

All in all, neither the working population nor the Luxembourg standard of living has fallen between 1974 and 1978. In brief, I would say that we owe this to a policy which has backed the priority of maintaining full employment with Government measures since 1974 and which has managed to uphold the spirit of cooperation with the unions and workers which is needed for the operation to be successful.

The series of questions were posed to Jacques F. Poos, Minister of Finance, by Marc Chamut, Chief Editor of Trends

Activity and Expansion Projects of the Cedel Clearing System

Since the start of operations by the Luxembourg based Cedel in 1971, its rôle in the settlement of Eurobond transactions has become increasingly accepted as conventional wisdom by banks and securities houses all over the world. While in 1971 securities deposits by year-end had reached the US \$ equivalent of 600 million, the Company in 1978 reports an aggregate amount of \$ US 20 billion in deposits and a turnover volume exceeding \$ 40 billion. In the early days of Cedel, book-entry deliveries by computer on the records of a central securities depository system seemed somewhat adventuresome for those responsible for the assets of their clients.

In 1971 the 71 international promoting financial institutions of the newly created independent and neutral clearing system began to deposit securities in Cedel. Those deposits increased substantially in the years from 1971 to 1978 with the acceptance of more and more Eurobond market operators of the idea that the physical handling of securities had become an anachronism, less secure, old fashioned, and above all, too costly.

When the Eurobond market had reached its maturity after having been able to cope with a number of trying experiences stemming from various childhood diseases and currency upheavals, the number of financial institutions who set up their Eurobond departments to participate in primary and secondary sectors rose dramatically. To some extent this was certainly due to the availability of adequate depository and clearing facilities.

During the eight years of its existence the number of banks and securities houses which opted for Cedel membership increased from 71 to 930 and the number of countries of origin of these banks rose from 11 to 45.

The origins of the Eurobond market and the necessity for creating clearing facilities

The introduction of the interest equalization tax in the United States in 1963, was probably the most important single factor behind the origin of the Eurobond market as it is currently known and which now ranks only second to New York in the amount of capital it provides each year.

The immediate result of the I.E.T. which was designed to prevent the outflow of American capital abroad, was the enhancing of the price European borrowers had to pay for funds in the United States. Under the circumstances they were compelled to turn towards Europe in order to raise the necessary funds. The effect of these measures was a flood of dollar Eurobond issues by US companies. In 1963 the volume of issues was 137 mio dollars; in 1964 it was 696 mio; it exceeded 3 billion dollars in 1968, 7 billion in 1975, and an aggregate record amount of 15 billion last year.

The abolition of the I.E.T. in 1974, surprisingly enough, had no effect on the activity of the Eurobond market which over the years has grown into a very important source for international financing and investment purposes. While in the years from

1963 to 1965 the Eurobond market was more or less a purely dollar bond market, it has since then gradually diversified with regard to denominating currencies. Apart from issues in various currency units, the international bond market has to this day witnessed issues denominated in no less than 20 different currencies for an estimated aggregate amount of 80 billion dollars.

Once the Eurobond market got beyond the stage of being a kind of cottage industry centered in London and Luxembourg, the need to find a way of dealing with the daily settlements became of utmost importance. In the early stages of the market, when secondary market activity was minimal, physical delivery of securities was the rule. Very soon however the rapid growth of the market outpaced the ability of traders to deal with the shifting of large quantities of bonds from one center to another. The administrative work involved in the settlement of trades and the physical delivery of securities could no longer follow the speed of the geographically widespread market operations. Payment was then generally effected by the buyer on the value date agreed with the seller, which meant that every buyer in the trading chain paid on an agreed value date without receiving the bonds.

Early Eurobond market operators will still remember the days when bonds were delivered anything up to one year after the theoretical value date. Moreover, when the bonds finally arrived, they were often delivered with one or several coupons missing. In addition, many clients used to pay on value date, thus giving the seller what amounted to virtually a free loan of capital during the months of non-delivery.

It was against this chaotic background that Eurobond bankers began to react, first by setting up their own regulatory body, the Association of International bond dealers. This initiative was followed in 1968 by the creation of Euroclear, a service of Morgan Guaranty Trust Company of New York, who began settling trades in US dollar denominated bonds. The absence however on their membership list of the names of large banks and market operators in countries like Switzerland, Germany, France, Italy, the Netherlands, the US, Luxembourg etc. . . . all actively involved in the market, and the fact that the exclusively fungible and decentralised system could not cater for institutions located in countries whose legal provisions demand that the depositing banks know at all times the place of deposit as well as the certificate numbers, prevented the system from being universally accepted.

The creation of Cedel

Following a study made by a groupe of Eurobond bankers from eleven countries, Cedel was set up in 1970 as a collective non-profit Company open to all market participants. The completely computerized system began operating in 1971 with the aim to settle trades, payment against delivery by simple book-entries, to immobilize securities and to automate the transfer of their ownership. At the present 94 banks

and financial institutions are shareholders of the Company.

The Cedel depository system provides that there are no in-house facilities for the deposit of securities. The centralization of deposits of European delivery bonds is achieved by keeping the bonds in safe-custody mainly with paying agent banks in Luxembourg. The safe-custody of New York delivery bonds is centralized at one bank in New York, while DM bonds are deposited with Frankfurter Kassenverein in Germany.

Some of advantages of computerized clearing

Cedel has permanent control of the balances of the total of participants accounts and the total amount of securities held with the depository banks.

It enables the perfect matching of instructions given by buyer and seller, the simultaneous accounting of movements on securities and cash accounts, the detection and immediate communication to the participants of the reasons for non-settlement of trades, and the chaining of operations allowing for the settlement of purchases and sales of the same securities several times in one single day.

The non-fungibility of the depository system in turn provides for the automatic checking of the quantity and the good delivery of securities entering the system, the recording of securities that are on a stop list, the automatic check of securities drawn for redemption, the automatic allotment of drawn bonds by computer program, the recording of certificate numbers of redeemed bonds etc. . . .

The depository system allows for the possibility of net credits for coupons and redeemed bonds on coupon due date, respectively on payment day, and securities are immediately available in case of physical delivery instructions or conversions.

Development of new services

During its 8 years of activity Cedel has innovated in all areas of operations. All Eurobond issues, numbering over 2700 and denominated in more than 20 different currencies have been entered into the system. One-line communication systems between a number of depository banks and participants were set up. An automated free telex information system provides participants who request this service with full details

concerning their transactions of the day. Technical overdraft facilities and collateralized credit lines have been added to the range of services, as well as clearance facilities for EDR, CDR, and BDR issues, and more recently bond lending services and clearance facilities for London dollar tranche certificates of deposits. With the increase of business, transaction fees and safe-custody fees could be lowered on several occasions, while interest payments on participants' cash credit balances reached very substantial amounts. The fee structure of Cedel actually reflects the character of the non-profit oriented service company.

Cedel clearing services for Asiadollar tranche CDs

With the creation of the Asian dollar bond market in Singapore as early as 1971-1972, the subsequent issuing of Euro-Yen denominated bonds and Hong Kong dollar issues and especially the rapid growth of both Hong Kong and Singapore as important regional financial centres, an increasing number of financial institutions in this part of the world began using the Cedel depository and clearing services for these issues.

Bond issuing activity in the above currencies this year was practically nil, but market observers remain confident that primary and secondary market activity in those issues will resume sooner or later.

In the meantime however, a Singapore based Asiadollar CD market got off to a very good start, generating a fair amount of secondary market trading and consequently the need for comprehensive clearing facilities. The management of Cedel thus decided to link into Singapore through a depository facility operated by the local branche of Banque de l'Indochine et de Suez. The system will become operational by January 1, 1979, and will include all negotiable Asiadollar tranche certificates of deposit.

Settlement of Samurai bond transactions

During the first eleven months of this year the amount of Samurai bonds issued totaled more than 650 billion yen. A technical study of the specific problems involved in the issuing, trading and settlement practices of these bonds is well under way, and Cedel, in conjunction with the Tokyo based Industrial Bank of Japan who will provide the depositing facilities for the bonds and other related services, are hopeful to start the new operation by April 1979.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Du 2 au 4 novembre, Madame le Dr. Ingrid Ledolter, Ministre de la Santé et de l'Environnement d'Autriche, a fait une visite à Luxembourg où elle a eu des entretiens avec Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique.

Le 14 décembre, Monsieur Janos Nagy, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République Popu-

laire Hongroise, a effectué une visite à Luxembourg. Après une entrevue avec Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, le Vice-Ministre a pris part à une réunion de travail entre les délégations hongroise et luxembourgeoise.

Visites à l'étranger

Du 3 au 12 décembre une délégation de hauts fonctionnaires et de banquiers luxembourgeois a visité

la République Populaire de Chine sur invitation des autorités chinoises. La délégation, conduite par Monsieur Raymond Kirsch, Conseiller de Gouvernement et Président de la SNCI, a eu des échanges de vues sur des questions économiques et financières d'un intérêt mutuel et a visité plus particulièrement les villes de Pékin et de Shanghai.

Le 20 décembre, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, de l'Énergie, de l'Environnement et du Tourisme, s'est rendu en visite officielle en URSS, à l'invitation du Grand Maréchal Boris Bougaev, Ministre de l'Aviation Civile de l'URSS.

Economie, Finances, Prix

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé le 1^{er} novembre la cote d'échéance de 291,65 points. Les salaires et traitements devaient donc être adaptés avec effet au 1^{er} novembre à la cote d'application de 296,02 points. Le taux mensuel du salaire social minimum des travailleurs adultes est ainsi passé à 17.770 F et le taux horaire à 102,70 F.

Le 8 novembre a été signée à Luxembourg une Convention entre le Grand-Duché et la République Fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La Convention a été signée pour le Luxembourg par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, et Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, et pour le Brésil par Monsieur Carlos Frederico Duarte Gonçalves da Rocha, Ambassadeur de la République Fédérative du Brésil.

Le 20 décembre la Chambre des Députés a voté le projet de budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1979. Le budget de l'État pour 1979 a été arrêté comme suit :

Recettes ordinaires	41.641.799.000,—
Recettes extraordinaires	514.131.000,—
Total des recettes	42.155.930.000,—
Dépenses ordinaires	36.345.978.000,—
Dépenses extraordinaires	6.135.019.000,—
Total des dépenses	42.481.006.000,—

Au 31 décembre la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée à 2.509 milliards de francs, contre 2.536 milliards au 30. 11. 78. Cette diminution nominale de 1,1% est due avant tout à la baisse du cours du dollar en fin de mois et correspond en fait à une légère augmentation du volume des affaires. Par rapport au 31. 12. 1977, date à laquelle la somme de bilan se situait à 2.115 milliards de francs, l'augmentation est de 18,6%. Le nombre d'établissements bancaires et d'épargne pris en considération est de 97.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 86,40 milliards de francs luxembourgeois au 31 décembre 1978, contre 87,45 milliards le mois précédent. L'augmentation par rapport au 31 décembre 1977 est de 3,19%. Le nombre de fonds pris en considération est de 71.

Au cours de l'année 1978, le nombre des emplois dans les banques et établissements de crédit a connu une augmentation nette de 322 unités contre un accroissement net de 275 unités au cours de 1977. Au 31. 12. 78 les banques et établissements de crédit ont employé en tout 6.630 personnes (contre 6.308 au 31. 12. 77), dont 4.618 (4.482) ressortissants luxembourgeois et 2.012 (1.826) étrangers. Les effectifs masculins se sont élevés à 3.682 (3.509) et les effectifs féminins à 2.948 (2.799).

Communautés européennes, Benelux, Divers

Le 6 novembre, Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Environnement, a participé à La Haye à une réunion du Groupe de travail ministériel Benelux de l'Hygiène du Milieu.

Le 9 novembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Économie Nationale, a participé à Bruxelles, à la tête de la délégation luxembourgeoise, à la quatrième Conférence tripartite de la Communauté européenne.

A l'occasion du 90^e anniversaire de Monsieur Jean Monnet, ancien président de la Haute Autorité de la CECA, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le 9 novembre un télégramme de félicitation à Monsieur Jean Monnet. Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, a également envoyé un télégramme à Monsieur Monnet. Voici le texte du télégramme du Grand-Duc :

La Grande-Duchesse se joint à moi pour vous envoyer, avec nos meilleures pensées pour Madame Monnet, les vœux les plus chaleureux à l'occasion de votre 90^e anniversaire. Nous y joignons l'expression renouvelée de notre profonde gratitude pour tout ce que doit à votre pensée et à votre action la construction européenne. L'évolution de l'intégration a confirmé la vision que vous avez développée. Les difficultés de l'œuvre ne nous empêchent pas de croire, comme vous, que le sort de l'Europe reste lié à son unification toujours plus poussée.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

Une réunion des chefs de gouvernement et des ministres des Finances d'Italie et des pays du Benelux consacrée aux projets de création d'une zone européenne de stabilité monétaire a eu lieu le 11 novembre au Château de Senningen à Luxembourg.

Le 14 novembre, Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Étrangères, a participé à Bruxelles à une réunion du Comité des Ministres de l'Union économique Benelux.

Le 27 novembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'est entretenu à Rome avec Monsieur Giulio Andreotti, Président du Conseil italien, puis à Paris avec Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre français, des décisions à prendre au Conseil européen des 4 et 5 décembre.

Le 28 novembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Londres des entretiens avec Monsieur James Callaghan, Premier Ministre britannique.

Le 29 novembre, un programme de coopération dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la science a été conclu entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement roumain pour les années 1979 et 1980. Un programme analogue a été conclu entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement yougoslave. Cette coopération se fait sur les accords culturels existant entre le Luxembourg d'une part, la Roumanie et la Yougoslavie d'autre part.

Le 29 novembre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à Cologne à l'inauguration de l'exposition « Die Parler und der schöne Stil », consacrée à l'art européen sous les Empereurs de la Maison de Luxembourg.

Le 30 novembre, Monsieur Jos Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, a participé à Bonn à une conférence des Ministres responsables de la sécurité intérieure dans les Etats membres de la Communauté Européenne.

Les 4 et 5 décembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a participé à Bruxelles aux travaux du Conseil Européen.

Les 7 et 8 décembre, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté à Bruxelles à la réunion du Conseil ministériel de l'OTAN.

La 553^e session du Conseil des Communautés européennes (Budget) s'est tenue le 12 décembre à Luxembourg.

Le 20 décembre a été signé à Luxembourg un accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas concernant la perception et le recouvrement de cotisations de sécurité sociale. Cet accord a été signé d'une part par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et par Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et d'autre part par Monsieur William Victor Cohen Stuart, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg.

La Déclaration universelle des droits de l'homme

A l'occasion du 30^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme un message de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été publié le 10 décembre. Nous reproduisons ci-après le texte de ce message.

A l'occasion de la célébration du 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je voudrais, au nom du Gouvernement luxembourgeois, rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour son engagement incessant en faveur du respect des droits fondamentaux et inaliénables de l'individu. L'œuvre importante accomplie par l'organisation mondiale durant les trente années correspond à un des buts essentiels inscrits dans sa Charte, à savoir la sauvegarde de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

L'application des droits de l'homme, qui concerne tous les hommes et tous les peuples du globe, est devenue de nos jours une tâche légitime des relations internationales. C'est pourquoi le Gouvernement luxembourgeois formule l'espoir que tous les Etats membres de la grande famille des Nations Unies feront les efforts nécessaires afin que disparaissent à l'avenir les violations intolérables des droits de l'homme qui, à l'heure actuelle, demeurent beaucoup trop nombreuses à travers le monde.

Mémorial

Mois de novembre

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Une loi du 31 octobre 1978 porte a) approbation de la Convention relative au brevet européen pour le Marché Commun, signée à Luxembourg, le 15 décembre 1975; b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets. (page 1658)

Une loi du 16 novembre 1978 porte approbation du Deuxième Avenant, signé à Lisbonne, le 20 mai 1977, à la Convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale, signée le 12 février 1965. (page 1794)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1978 porte détermination des classes de cotisation à la caisse de maladie agricole. (page 1713)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement ministériel du 16 octobre 1978 concerne la garde et l'administration journalière du château de Vianden. (page 1802)

Ministère de l'Éducation Nationale

Une loi du 16 novembre 1978 concerne la sécurité dans les écoles. (page 1804)

Ministère de l'Éducation Physique et des Sports

Un règlement ministériel du 10 novembre 1978 établit le troisième programme quinquennal d'équipement sportif en exécution de la loi du 11 juillet 1978 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 1790)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 10 novembre 1978 porte approbation du troisième programme quinquennal d'équipement sportif établi par règlement ministériel du 10 novembre 1978 et modification du deuxième programme quinquennal d'équipement sportif établi par le règlement ministériel du 13 décembre 1973, complété par celui du 18 juillet 1978. (page 1792)

Ministère des Finances

Une loi du 31 octobre 1978 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1974. (page 1149)

Un règlement ministériel du 30 octobre 1978 porte fixation des taxes du service international des colis postaux, par application de l'Arrangement concernant les colis postaux signé au Congrès postal universel de Lausanne, le 5 juillet 1974. (page 1711)

Un règlement ministériel du 30 octobre 1978 modifie le règlement ministériel du 29 décembre 1975 portant fixation des taxes à percevoir pour les envois de la poste aux lettres, les lettres avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de poste, les mandats de versement, les virements postaux, les chèques d'assignation, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service international, par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Lausanne, le 5 juillet 1974. (page 1712)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 déclare obligatoire le plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays. (page 1726)

Une décision du Gouvernement en Conseil du 4 août 1978 arrête le plan d'aménagement partiel du territoire portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays. (page 1726)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 20 novembre 1978 complète le règlement ministériel du 6 juillet 1978 concernant l'ouverture de la chasse. (page 1806)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 7 novembre 1978 fixe le taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations, pensions et rentes. (page 1789)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1978 porte réglementation des études et des attributions

de la profession d'infirmier-anesthésiste. (page 1703)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 27 octobre 1978 porte allocation d'un supplément d'indemnité aux employés exerçant une profession médicale ou paramédicale dans un hôpital neuro-psychiatrique. (page 1710)

Une instruction interministérielle du 6 novembre 1978 réglemente les études et les attributions de la profession d'aide-soignant. (page 1716)

Un règlement grand-ducal du 13 octobre 1978 concerne les emplois de la carrière moyenne, du rédacteur auprès de l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat. (page 1762)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 fixe les modalités d'élection des membres luxembourgeois du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois représentant le personnel du cadre permanent des C.F.L. (page 1438)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 porte modification du statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois. (page 1442)

Un règlement grand-ducal du 13 octobre 1978 porte suppression du trafic-marchandises sur la section de ligne Troisvierges-Wilwerdange de l'ancienne ligne Troisvierges - St Vith. (page 1710)

Un règlement ministériel du 13 novembre 1978 modifie et complète le règlement ministériel du 26 avril 1978 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs de candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 1719).

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1978 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1763)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 6 novembre 1978 fixe la composition numérique, la représentation sectorielle et la répartition des sièges de la Chambre de Travail pour la période quinquennale de 1979 à 1984 (page 1788)

Un règlement grand-ducal du 6 novembre 1978 fixe la composition numérique, la représentation sectorielle et la répartition des sièges de la Chambre des Employés privés pour la période quinquennale de 1979 à 1984. (page 1788)

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Un règlement ministériel du 30 octobre 1978 détermine le fonctionnement et la composition de la commission prévue à l'article 3 du règlement grand-ducal du 13 octobre 1978 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital prévues par la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure

ture touristique et de l'industrie hôtelière. (page 1702)

Un règlement ministériel du 6 octobre 1978 porte institution au Ministère du Tourisme d'une Com-

mission interdépartementale consultative pour les équipements destinés à l'infrastructure touristique régionale et réalisés par les communes et par les syndicats intercommunaux. (page 1803)

Mois de décembre

Ministère d'Etat

Une loi du 1^{er} décembre 1978 règle la procédure administrative non contentieuse. (page 2486).

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1978 modifie le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune. (page 2488)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumet à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1810)

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumet à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 1880)

Un arrêté grand-ducal du 28 novembre 1978 porte publication des modifications apportées aux annexes 2c, 3c et 4c du tarif des péages sur la Moselle, publiées par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 1991)

Une loi du 5 décembre 1978 porte approbation du Protocole portant quatrième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole portant quatrième prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 26 avril 1978. (page 2006).

Un arrêté grand-ducal du 21 décembre 1978 porte publication de la modification apportée au règlement de police pour la navigation de la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 2498)

Un arrêté grand-ducal du 21 décembre 1978 porte publication de la modification apportée au tarif des péages sur la Moselle ainsi qu'aux annexes 2a, 2b et 2c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 2499)

Un arrêté grand-ducal du 21 décembre 1978 porte publication du procès-verbal, établi à Strasbourg le 27 novembre 1978 par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et attestant l'approbation d'un amendement apporté à l'article 26 du Statut du Conseil de l'Europe. (page 2500)

Un avis du 19 décembre 1978 du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur relatif au paiement des prélèvements, primes, montants supplémentaires ou compensatoires, montants ou éléments additionnels, cautions et autres droits établis dans le cadre de la politique agricole commune. (page 2533)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 22 novembre 1978 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour l'année 1979. (page 1971)

Un règlement ministériel du 22 novembre 1978 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 1973)

Une loi du 30 novembre 1978 a promu la modernisation de l'agriculture. (page 2020)

Un règlement grand-ducal du 15 décembre 1978 fixe certaines modalités d'exécution du règlement (CEE) n° 2133/74 du Conseil établissant les règles générales pour la désignation et la présentation des vins et des moûts de raisins. (page 2489)

Une loi du 23 décembre 1978 modifie la loi du 23 avril 1965 portant création d'un fonds de solidarité viticole. (page 2502)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Une loi du 17 novembre 1978 concerne l'accès à la profession de transporteur de marchandises ou de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux. (page 2480)

Un règlement grand-ducal du 15 décembre 1978 porte modification des modalités d'octroi de la prime d'apprentissage prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. (page 2493)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 18 décembre 1978 fixe les modalités de fonctionnement du stage des élèves de première année d'études de l'Ecole de Commerce et de Gestion. (page 2532)

Une loi du 23 décembre 1978 concerne la nomination et l'indemnisation des directeurs adjoints aux établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel. (page 2537)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 15 décembre 1978 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 20 décembre 1976 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocation familiales pour les salariés. (page 2494)

Ministère des Finances

Une loi du 30 novembre 1978 modifie certaines dispositions de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de fonctionnement des sociétés de participations financières et du droit de timbre. (page 1973)

Une loi du 16 novembre 1978 autorise l'aliénation par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Consdorf. (page 1988)

Une loi du 16 novembre 1978 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, de terrains domaniaux situés à Diekirch. (page 1988)

Une loi du 16 novembre 1978 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, d'un immeuble domanial situé à Redange. (page 1989)

Une loi du 16 novembre 1978 autorise l'aliénation de différentes parcelles de terrain dépendant du domaine curial de Remerschen. (page 1989)

Une loi du 7 novembre 1978 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1975. (page 2075)

Une loi du 23 décembre 1978 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979. (page 2291)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 porte exécution de la loi du 23 décembre 1978 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979. (page 2478)

Une loi du 5 décembre 1978 autorise l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Vianden. (page 2487)

Une loi du 5 décembre 1978 autorise l'aliénation par vente de gré à gré d'un terrain domanial situé à Pétange. (page 2487)

Un règlement ministériel du 20 décembre 1978 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de retenue d'impôt sur les salaires. (page 2497)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 18 février 1975 rendant applicables aux correspondances télégraphiques à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg les dispositions du règlement télégraphique, Révision de Genève, 1973. (page 2502)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 pris en exécution de l'article 4 de la loi du 23 décembre 1978 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979. (page 2504)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 23 décembre 1978 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 fixe les taxes à percevoir pour la couverture des frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat au contrôle des banques ainsi que les modalités de remboursement de ces frais. (page 2505)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 20 janvier 1968 portant exécution de l'article 115, N° 15 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 2506)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 modifie l'arrêté grand-ducal modifié du 27 février 1931 portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 concernant la réorganisation du Crédit foncier de l'Etat. (page 2507)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 concernant les conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes. (page 2508)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1978 porte fixation du nombre des emplois de premier facteur aux écritures principal, de facteur aux écritures principal, de facteur aux écritures et de facteur en chef affectés aux services d'expédition et de triage au bureau de poste central à Luxembourg ainsi qu'aux bureaux de poste principaux à Luxembourg 2 et Esch-sur-Alzette 1. (page 2547).

Ministère de la Fonction Publique

Une loi du 30 novembre 1978 porte modification de certaines dispositions de l'article 18 de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. (page 1998)

Une loi du 23 décembre 1978 modifie la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat et porte modification de certaines lois-cadres. (page 2512)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 1978 concerne la formation et le mode de recrutement du directeur et des membres du corps enseignant des conservatoires de musique des villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. (page 2062)

Un arrêté grand-ducal du 15 décembre 1978 porte adaptation des dispositions de la loi modifiée du 7 août 1912 concernant la création d'une caisse de prévoyance pour les fonctionnaires et employés des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à celle de la loi du 13 juillet 1978 portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. (page 2495)

Une loi du 23 décembre 1978 porte fusion des communes de Harlange et de Mecher. (page 2539)

Une loi du 23 décembre 1978 porte fusion des communes de Junglinster et de Rodenbourg. (page 2541)

Une loi du 23 décembre 1978 concerne les cartes de priorité et d'invalidité. (page 2544)

Ministère de la Justice

Un règlement ministériel du 31 octobre 1978 porte nouvelle fixation de l'indemnité allouée aux assesseurs aux tribunaux arbitraux en matière de louage de service des employés privés. (page 1968)

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1978 porte nouvelle fixation de l'indemnité allouée aux assesseurs aux conseils de prud'hommes. (page 1971)

Une loi du 5 décembre 1978 porte réforme du divorce. (page 1979)

Une loi du 23 décembre 1978 modifie la législation en matière d'aliments et en matière de cessions

et saisies sur les rémunérations de travail, pensions et rentes. (page 2508)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 est relatif aux produits cosmétiques. (page 1936)

Une loi du 15 novembre 1978 est relative à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse. (page 1968)

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1978 porte modification du stage de formation pratique du médecin et de la formation de spécialisation du médecin-spécialiste. (page 2000)

Un règlement grand-ducal du 15 décembre 1978 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944. (page 2070)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1978 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 23 juin 1952 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer à voie normale et à voie étroite. (page 2036)

Un règlement ministériel du 8 décembre 1978 modifie et complète le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix des contrôles. (page 2069)

Un règlement grand-ducal du 15 décembre 1978 porte modification du règlement sur les pensions des agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. (page 2491)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1978 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de peintre conclu le 1^{er} juin 1978 entre la fédération des patrons-peintres et vitriers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 2037)

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail pour le métier d'électricien conclue le 10 mai 1978 entre l'association des patrons-

électriciens du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 2047)

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1978 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de menuisier conclu le 29 mars 1978 entre l'association des patrons-menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg et la commission syndicale des contrats. (page 2056)

Un règlement ministériel du 7 décembre 1978 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières. (page 2489)

Un règlement ministériel du 20 décembre 1978 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale. (page 2496)

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1978 porte attribution aux jeunes en contrat de stage-initiation d'un congé spécial pour la recherche d'un nouvel emploi. (page 2500)

Ministère des Travaux Publics

Une loi du 8 décembre 1978 porte création d'un fonds de rénovation de l'îlot Clairefontaine à Luxembourg. (page 2066)

Une loi du 8 décembre 1978 autorise le Gouvernement à faire procéder à un deuxième agrandissement du Centre de Conférence à Kirchberg et porte modification de la loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles. (page 2068)

Une loi du 8 décembre 1978 autorise le Gouvernement à faire construire au plateau de Kirchberg un centre polyvalent de l'enfance et porte modification de la loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles. (page 2069)

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1978 concerne les niveaux acoustiques pour la musique à l'intérieur des établissements et dans leur voisinage. (page 1990)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 1978 fixe les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping. (page 2005)

Chambre des Députés

Mois de novembre

7 novembre : 11^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Question à l'ordre du jour. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère du Gouvernement.

8 novembre : 12^e séance publique. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère du Gouvernement. — Projet de loi promouvant la modernisation de l'agriculture (n° 2051). Motion N° 2.

9 novembre : 13^e séance publique. — Interpellation de M. Albert Bousser sur l'application de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et agglomérations importantes. — Projet de loi promouvant la modernisation de l'agriculture (n° 2051). Motion N° 2. — Projet de loi portant création d'un fonds de rénovation de l'ilot Clairefontaine (n° 2185). Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire construire au plateau de Kirchberg un centre polyvalent de l'enfance et portant modification de la loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles (n° 2207). Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

14 novembre : 14^e séance publique. — Dépot de plusieurs projets de loi. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Présentation du projet de loi par M. Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et par M. Poos, Ministre des Finances. — Projet de loi portant modification de certaines dispositions de l'article 18 de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite (n° 2164). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale.

15 novembre : 15^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Présentation du rapport de la Commission des Finances et du Budget. — Projet de loi portant modification de certaines dispositions de l'article 18 de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite

(n° 2164). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 1) autorisant le Gouvernement à faire procéder à un deuxième agrandissement du Centre de Conférences de Kirchberg et 2) portant modification de la loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles (n° 2221). Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

16 novembre : 16^e séance publique. — Projet de loi 1) autorisant le Gouvernement à faire procéder à un deuxième agrandissement du Centre de Conférences à Kirchberg et 2) portant modification de la loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles (n° 2221). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant quatrième prorogation de la Convention sur le commerce du blé en 1971 et du Protocole portant quatrième prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 26 avril 1978 (n° 2234). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de la propriété domaniale, dite « Bricherhof », située à Luxembourg-Neudorf (n° 2224). Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'un terrain domaniale situé à Pétange (n° 2225). Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Vianden (n° 2229). Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, de parcelles domaniales situées à Luxembourg-Findel (n° 2230). Rapport de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture et vote du texte des quatre projets de loi. Vote collectif sur l'ensemble des quatre projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant certaines dispositions de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de fonctionnement des sociétés de participations financières et du droit de timbre (n° 2160). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi réglant la procédure administrative non contentieuse (n° 2209). Rapport de

la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi habilitant le Gouvernement à réglementer la procédure civile et commerciale (n° 2075). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. — Projet de loi portant réglementation de la transfusion sanguine (n°2142). Rapport de la Commission de la Santé publique. Discussion générale.

21 novembre : 17^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi habilitant le Gouvernement à réglementer la procédure civile et commerciale (n° 2075). Vote de l'article unique. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant réglementation de la transfusion sanguine (n° 2141). Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique financière et économique (Finances, Loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Transports, Energie, Agriculture, Viticulture, Travaux publics).

22 novembre : 18^e séance publique. — Communication. — Interpellations de M. Urbany au sujet de la fermeture de l'usine General Motors à Bascharage et sur les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de maintenir une activité sidérurgique valable à Dudelange. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique financière et économique (Finances, Loi budgétaire, Economie nationale,

nale, Classes moyennes et Tourisme, Transports, Energie, Agriculture, Viticulture, Travaux publics).

23 novembre : 19^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique financière et économique (Finances, Loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Transports, Energie, Agriculture, Viticulture, Travaux publics).

28 novembre : 20^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique financière et économique. Réponses des membres du Gouvernement et motions.

29 novembre : 21^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique financière et économique (motions). — Interpellation de M. Santer au sujet de l'organisation future des vacances scolaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique culturelle, éducative et justice (Education nationale, Culture, Sports, Justice, Affaires étrangères).

30 novembre : 22^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique culturelle, éducative, et justice (Education nationale, Culture, Sports, Justice, Affaires étrangères).

Mois de décembre

5 décembre : 23^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique culturelle, éducative et justice (réponse du Gouvernement et motions).

6 décembre : 24^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Motion. Politique sociale (Travail, Sécurité sociale, Famille, Logement social, Solidarité sociale), Intérieur et Environnement.

7 décembre : 25^e séance publique. — Communication. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique sociale (Travail, Sécurité sociale, Famille, Logement social, Solidarité sociale), Intérieur et Environnement.

12 décembre : 26^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des re-

cettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique sociale, Intérieur et Environnement (Réponses des membres du Gouvernement et motions).

13 décembre : 27^e séance publique. — Communication. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi portant nouvelle fixation des effectifs de la Gendarmerie et de la Police (n° 2174). Rapport de la Commission de la Force publique. Discussion générale.

13 décembre : 28^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant nouvelle fixation des effectifs de la Gendarmerie et de la Police (n° 2174). Discussion générale. Lecture et vote des articles. — Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Politique sociale, Intérieur et Environnement (Motions), Institutions (Etat, Fonction publique, Force publique) et Santé publique.

14 décembre : 29^e séance publique. — Communications. — Projet de loi concernant le budget des re-

cettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Institutions (Etat, Fonction publique, Force publique) et Santé publique.

19 décembre : 30^e séance publique. — Conventions et Recommandations de la Conférence internationale du Travail. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Propositions pour un poste vacant de Conseiller d'Etat. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Amendements. — Règlement des travaux parlementaires.

20 décembre : 31^e séance publique. — Projet de loi modifiant la loi du 23 avril 1975 portant création d'un fonds de solidarité viticole (n° 2181). Rapport de la Commission agricole. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

20 décembre : 32^e séance publique. — Communications. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1979 (n° 2211). Amendements. Loi budgétaire. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

21 décembre : 33^e séance publique. — Projet de loi concernant la nomination et l'indemnisation des directeurs-adjoints aux établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel (n° 2148). Rapport de la Commission de l'Education nationale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant les cartes de priorité et d'invalidité (n° 2022). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant fusion des communes de Harlange et de Mecher (° 2232). Projet de loi portant fusion des communes de Junglinster et de Rodenbourg. Rapports de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat et portant modification de certaines lois-cadres (n° 2244). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.